

## **Islamophobie et discrimination**

Ineke van der Valk

Avec une préambule de Ernst Hirsch Ballin



## **Islamophobie et discrimination**

*Ineke van der Valk*

Pallas Publications

Cette publication a été rendue possible grâce à, notamment, une demande du Centre Euro-méditerranéen Migration & Développement (EMCEMO) et au soutien financier du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME).

Couverture et mise en page : Maedium, Utrecht

ISBN 978 90 8555 058 7

E-ISBN 978 90 4851 304 8 (PDF)

E-ISBN 978 90 4851 560 8 (ePub)

NUR 747

© Ineke van der Valk / Pallas Publications – Amsterdam University Press, Amsterdam 2012

Tous droits réservés. Cette publication ne peut être reproduite, sauvegardée dans un fichier de données automatisé ou publié, intégralement ou en partie, sous quelque forme ou de quelque moyen que ce soit, électroniquement, mécaniquement, par photocopie, par enregistrement ou par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Dans la mesure où la réalisation de copies de cet ouvrage est autorisée en vertu de l'article 16B de la Loi sur les droits d'auteur de 1912 combiné à l'Arrêt du 20 juin 1974, J.O. 351, tel que modifiée par l'Arrêt du 23 août 1985, J.O. 471 et de l'article 17 de la Loi sur les droits d'auteur de 1912, les indemnités légalement dues dans ce cadre seront payables à Stichting Reprorecht (Postbus 3051, NL-2130 KB Hoofddorp). Prière de prendre contact avec l'éditeur pour l'utilisation de la totalité ou de parties de cet ouvrage pour des anthologies, des recueils et d'autres ouvrages de compilation (article 16 de la Loi sur les droits d'auteur de 1912).

## Contenu

**Avant-propos par Prof. Mr. E. Hirsch Ballin, Professeur de droits humains (Université d'Amsterdam) et de droit constitutionnel néerlandais et européen (Tilburg University), ancien Ministre de la Justice.**

### **1 Introduction**

#### **2 Qu'est ce que l'islamophobie ?**

- 2.1 Constitution de la notion
- 2.2 Racisme
- 2.3 Stigmatisation
- 2.4 Préjugés
- 2.5 Motifs et exploitation politique
- 2.6 Idéologie
- 2.7 En conclusion

#### **3 Manifestations publiques et politiques**

- 3.1 Islamophobie sur Internet
  - 3.1.1 Plaintes registrés
  - 3.1.2 Sites et forums
  - 3.1.3 Thèmes
- 3.2 Le PVV et l'islamophobie
- 3.3 L'extrême droite et l'islamophobie
  - 3.3.1 L'extrême droite
  - 3.3.2 Points de vue sur l'islam / les musulmans
- 3.4 Pour conclure

#### **4 Les actes de violence contre les mosquées**

- 4.1 Dans le monde occidental
- 4.2 Pays-Bas 2005-2010
- 4.3 En conclusion

#### **5 Actions légales de protestation contre les mosquées**

- 5.1 Dans le monde occidental
- 5.2 Pays-Bas 2005-2010
- 5.3 Le PVV et les mosquées
- 5.4 En conclusion

#### **6 Montée de la discrimination ?**

- 6.1 La notion de discrimination
- 6.2 Traités et législations
- 6.3 Politique et législation en mutation
  - 6.3.1 Droits de séjour
  - 6.3.2 Intégration et manifestations culturelles
- 6.4 Emploi
- 6.5 Enseignement
- 6.6 Logement
- 6.7 En conclusion

#### **7. Conclusion générale : résumé, réflexions et recommandations**

#### Notes

## Abréviations

---

À propos de l'auteur

À propos d'EMCEMO

## Préambule

La juriste iranienne Shirin Ebadi, Prix Nobel de la paix en 2003 pour son engagement en faveur des droits humains, a visité l'Université d'Amsterdam fin 2011. Malgré ses nombreuses préoccupations concernant la situation des droits humains dans son pays, elle n'a pas oublié l'autre côté de l'histoire. La question du rapport entre l'islam et les droits humains, a-t-elle remarqué, n'est devenue d'actualité dans le monde occidental que lorsque le système politique dominé par l'URSS s'est effondré en 1989. Jusqu'alors, les talibans et de nombreux autres régimes douteux étaient les alliés bienvenus de l'Occident dans sa lutte contre le communisme.

En une seule phrase, elle a ainsi mis le doigt sur le rôle que jouent les représentations par trop généralisatrices de l'ennemi dans la politique des jeux de pouvoir. Selon Shirin Ebadi, l'après-1989 réclamait un nouvel ennemi, trouvé en la forme de « l'islam ». Samuel Huntington a écrit en 1993 un article sur le choc des civilisations (*The Clash of Civilizations?*), à l'époque avec un point d'interrogation. Trois ans plus tard, son livre *Le Choc des civilisations* était un bestseller. Le titre retentissant avait perdu son point d'interrogation. Cinq années plus tard encore, une mouvance dangereuse mais largement minoritaire au sein du monde islamique, sous la direction d'Osama ben Laden, apporte l'« élément de preuve » qui était le point d'exclamation de plus en plus gros placé par toute la publicité entourant le livre.

Face à un tel enjeu, une étude comme celle d'Ineke van der Valk est plus qu'opportune. Son étude établit une véritable cartographie de l'ampleur réelle des différentes variantes de l'islamophobie, et décrit les domaines dans lesquels celle-ci aboutit à une discrimination fondée sur la religion. Elle évoque dans ce cadre l'évolution de la représentation de l'islam et des musulmans. À la fin du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle, l'islam était encore, aux yeux de l'Occident, un phénomène exotique. L'intense échange culturel – surtout en Andalousie, et encore dans les Balkans à la même époque – était généralement passé sous silence. Ineke van der Valk rappelle dans ce contexte la critique d'Edward Said à l'encontre de l'orientalisme typique de l'Europe de l'Ouest. Néanmoins, un sentiment de profond respect dominait chez beaucoup d'orientalistes, dont le Néerlandais Snouck Hurgronje était un des plus importants représentants.

Les conflits historiques entre l'islam et le christianisme – ou devrions-nous dire plutôt « entre des ambitions concurrentes aspirant à l'établissement d'empires » (voir le livre de Henk Boom paru en 2010, *De Grote Turk*) – transparaissent encore aujourd'hui dans la représentation. Dans le contexte d'un État de droit démocratique, la liberté de critique de la religion est un droit fondamental, même si cette critique est jugée offensante par des personnes religieuses. Chacun est libre de déterminer les aspects ou les manifestations auxquels il souhaite adresser sa critique. Pour autant, celui qui pense pouvoir mettre de grands courants de religion ou de pensée « dans un même panier » se trompe. Chaque courant connaît en effet des manifestations pacifiques, mais également intolérantes ou même violentes.

Entre-temps, la gravité de la situation ne réside pas tant dans la représentation « biaisée » (selon des critères scientifiques), que dans l'influence des préjugés sur les relations entre les personnes. Lorsque, dans la politique néerlandaise, un parti affirme que « l'islam » est une idéologie politique et qu'un autre parti répond qu'il doit être considéré comme une religion, la première affirmation a beau être plus intolérante que l'autre, il n'en reste pas moins que les deux sont une simplification. Comme la chrétienté, l'islam connaît de nombreuses manifestations différentes. Même si certaines ont progressivement revêtu un caractère politico-idéologique par leurs liens avec le pouvoir politique et économique, la très grande majorité est avant tout, dans le contexte actuel, de nature religieuse.

Les deux aspects doivent être pris en considération dans l'engagement d'un dialogue équitable. Selon une étude réalisée vers la fin du mandat du cabinet précédent (mais que la presse n'a pratiquement pas relayée, faute de sonnettes d'alarme), la rigueur avec laquelle les musulmans aux Pays-Bas – tout comme les chrétiens et les juifs – suivent les préceptes de leur religion varie énormément. En réalité, l'immense majorité ne les suit pas, de même que les adeptes d'autres grands courants. Il serait abusif de parler d'une délimitation nette entre croyants et incroyants. Une politique raisonnable vise uniquement les excès qui nuisent à d'autres personnes, et s'efforce d'encourager tous les habitants de notre pays à faire preuve de respect mutuel, indépendamment de la religion, du sexe ou de l'orientation sexuelle.

Par conséquent, il est injuste de soumettre des personnes à un « examen de loyauté » supplémentaire *en raison de leur religion*. Des tentatives visant à contrarier certains aspects de leur mode de vie (par exemple par le discrédit du port du voile) sont parfois entreprises, parfois de façon raffinée. Lors de la rédaction d'un préambule à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne par une Convention européenne instituée par l'UE et ses États membres, l'insertion d'une référence à l'héritage judéo-chrétien de l'Europe a été envisagée. En raison de la séparation des Églises et de l'État – strictement appliquée par la France en particulier –, la formulation ouverte selon laquelle l'Union est « consciente de son patrimoine spirituel et moral » a finalement été retenue. Ces dernières années, la référence à l'héritage judéo-chrétien refait surface, souvent avec une connotation de démarcation par rapport à l'islam. De la même façon, « la » communauté islamique et les prédicateurs de l'islam sont invités à prendre leurs distances vis-à-vis des tendances radicales et négatives, comme si la plupart ne l'avaient pas déjà fait depuis longtemps et comme si cela n'incombait pas naturellement à *chaque* leader religieux. Dans le climat de tension qui régnait autour de la projection du film *Fitna*, le gouvernement a engagé un dialogue avec les représentants de *tous* les courants de religion et de pensée, et non uniquement avec ceux de l'islam. Le caractère conjoint de leur déclaration émise à l'issue de ce dialogue a souligné le caractère conjoint des valeurs exprimées de démocratie et d'État de droit.

Ces exemples positifs existent encore, heureusement. Nous n'en devons pas moins prendre conscience qu'une vie en société basée sur ces valeurs est mise à rude épreuve par l'islamophobie, tout comme l'antisémitisme, l'homophobie et d'autres formes de comportements discriminatoires. Cet ouvrage donne au lecteur la conscience aiguë que le respect mutuel, de tous envers chacun, constitue une valeur inestimable.

*Ernst Hirsch Ballin*

*Professeur de droits humains (Université d'Amsterdam) et de droit constitutionnel néerlandais et européen (Tilburg University)*



## 1 Introduction

Le 22 juillet 2011, un extrémiste de droite norvégien et islamophobe<sup>1</sup> commettait un massacre en tirant sur de jeunes sociaux-démocrates réunis sur l'île d'Utoya, près d'Oslo, faisant des dizaines de morts et de blessés. Il avait également posé des bombes dans le quartier gouvernemental d'Oslo, où plusieurs autres personnes trouvèrent la mort. Les motivations de l'auteur étaient idéologiques : il voulait en finir avec l'islamisation de la Norvège et avec ceux qu'il en tenait responsables. Son attentat était politique. Il visait non seulement une jeune génération multiculturelle et de futurs membres du cadre du parti social-démocrate, mais également les institutions de la démocratie norvégienne, à l'encontre des valeurs fondamentales de la diversité et de l'ouverture.<sup>2</sup> Selon les données actuelles de l'enquête, le tireur a agi seul. Mais ses motifs et points de vue le font appartenir à un réseau plus large, principalement virtuel, d'opposition à l'islam et aux musulmans. C'est ce qui ressort notamment du manifeste de l'auteur, qu'il a largement diffusé et qui contient un grand nombre de références. Son acte procède d'une idéologie islamophobe que beaucoup partagent et diffusent dans le monde entier, principalement par l'intermédiaire des nouveaux médias. Une part importante de cette mouvance (virtuelle) non seulement s'en réfère à l'islam et aux musulmans dans sa construction d'une image de l'ennemi, mais tient également la social-démocratie responsable de la prétendue islamisation de l'Europe. Cette idéologie connaît diverses variantes : des versions extrémistes, des versions extrêmes et des variantes modérées. Les actes de violence du terroriste norvégien procèdent avant tout de la version extrémiste de cette idéologie. Il est extrémiste tant du point de vue de ses actes que de ses paroles et de son programme. Aux Pays-Bas, des déclarations de soutien à ces attentats ont rarement été données, mais constituent néanmoins une réalité.<sup>3</sup> Plus souvent, on trouvait sur des forums du Net des points de vue qui allaient dans le sens d'une certaine compréhension et d'une adhésion aux motifs et aux idées de l'auteur du massacre. L'idéologie islamophobe et ses différentes variantes – extrémiste, extrême ou modérée – trouvent un écho favorable aux Pays-Bas, comme en témoignent des déclarations de soutien et des propos apparus dans les nouveaux médias. Les frontières nationales s'estompent et leur rôle devient de moins en moins important. Pour des idéologues islamophobes du monde entier, les Pays-Bas sont en première ligne d'un *choc des civilisations*.<sup>4</sup> Ce livre étant déjà en préparation au moment des attentats en Norvège, ceux-ci n'en forment donc pas le motif, mais constituent une raison de plus de soumettre cette idéologie à une analyse plus poussée.

Depuis quinze années, le *Monitor Racisme & Extremisme*<sup>5</sup> a établi une cartographie systématique des manifestations de racisme et d'extrémisme. Ce monitoring a régulièrement laissé transparaître des inquiétudes quant à la montée de l'islamophobie et de la discrimination des musulmans.<sup>6</sup> Ces inquiétudes ne concernaient pas seulement l'image négative des musulmans dans l'opinion publique, mais également la croissance de la violence contre cette communauté et une tolérance accrue aux actes punissables à l'encontre de musulmans.<sup>7</sup> Selon les données disponibles en 2009, la violence anti-islamique a baissé en termes absolus, mais sa fréquence reste élevée en comparaison d'autres cibles et victimes.<sup>8</sup> Le Bureau de plaintes pour discrimination sur Internet (*Meldpunt Discriminatie Internet*, MDI) signale depuis quelques années un nombre élevé de plaintes pour propos discriminatoires sur Internet. « Alors que le débat sur les musulmans fait rage dans la vie publique, à la télévision et dans les journaux, l'hésitation à exprimer des propos calomnieux sur Internet est beaucoup moins forte et les musulmans y sont souvent l'objet de grossières insultes. »<sup>9</sup>

Selon des études menées dans les années 90, l'image que la population néerlandaise se fait des musulmans est plutôt négative. Les attentats contre le WTC à New York en 2001, suivis du meurtre de Van Gogh en 2004, ont propulsé les musulmans et l'islam sous les feux de la rampe sociale, politique et publicitaire et, depuis, cette image n'a fait que se détériorer.<sup>10</sup>

En comparaison d'autres pays occidentaux, les Néerlandais ont une opinion relativement peu favorable des musulmans. Selon le Pew Research Center, un bureau d'études américain indépendant, le pourcentage de la population néerlandaise ayant une opinion négative des musulmans se maintient à environ 50 % depuis 2005. En comparaison, sur la même période, le Royaume-Uni comptait un pourcentage de 14 % et les États-Unis de 22 %. Des pourcentages comparables aux données néerlandaises ont été constatés en Allemagne.<sup>11</sup> En ce qui concerne la discrimination ressentie en tant que telle, une étude menée à la demande de l'Union européenne en 2008 a révélé qu'un musulman sur trois d'origine turque et nord-africaine a fait l'expérience de discriminations fondées sur la religion/l'origine ethnique aux Pays-Bas au cours de la période étudiée.<sup>12</sup> L'ECRI, l'organe européen chargé du suivi des problèmes de racisme et d'intolérance, a fait état en 2007 d'une dégradation inquiétante du niveau du débat public et politique néerlandais sur les problématiques de l'intégration. Les informations véhiculées par les médias au sujet des communautés musulmanes sont qualifiées de stigmatisantes et biaisées.<sup>13</sup> Des organisations internationales telles Human Rights Watch et le Conseil de l'Europe ont exprimé leurs inquiétudes quant à la situation aux Pays-Bas et à la politique suivie.<sup>14</sup>

D'autres études relativisent néanmoins ces inquiétudes. Dans un rapport de 2011, le Pew Research Center constate une recrudescence mondiale des tensions sociales liées à la religion au cours de la période 2006-2009. Quelques pays d'Europe de l'Ouest dénotent une augmentation substantielle de ce type de tensions, comme le Danemark et la Grande-Bretagne, qui affichent un score élevé, et la Suède, dont le résultat est plus modéré. Les Pays-Bas font partie des pays qui figurent au bas du classement de cette étude.<sup>15</sup> Une aversion plus forte de l'islam au sein de l'opinion publique ne va donc pas automatiquement dans le sens d'une distance ethnique accrue par rapport aux immigrés. Selon une étude de 2005 du Bureau du plan social et culturel (*Sociaal Cultureel Planbureau*, SCP), la distance interethnique tendait justement à diminuer. De plus, des jugements négatifs à l'égard d'un groupe ne se traduisent pas toujours par des comportements discriminatoires. Selon les conclusions d'une étude menée par l'Union européenne en 2008 sur les minorités et la discrimination – l'enquête EU-MIDIS –, l'expérience de personnes turques et marocaines exposées à la discrimination aux Pays-Bas s'inscrit dans la moyenne européenne. Parmi ces groupes, une personne sur trois a connu des discriminations fondées sur la religion/l'origine ethnique. D'autres enquêtes nationales du *Monitor Rassendiscriminatie* sur les cas ressentis de discrimination entre 2005 et 2009 révèlent par contre une proportion beaucoup plus élevée de personnes turques (17 % en 2009) et marocaines (25 % en 2009) aux Pays-Bas se déclarant victimes de discriminations fondées sur leur religion. Selon cette étude, les données des sources utilisées ne permettent pas de conclure à une tendance à la hausse ou à la baisse de ce type de discrimination.<sup>16</sup>

Comment se fait-il qu'une idéologie islamophobe semble pouvoir s'enraciner dans un pays comme les Pays-Bas, qui avait jusqu'il y a peu une réputation de tolérance ? Plusieurs chercheurs se sont penchés sur cette question. Selon certains, l'image négative de l'islam/des musulmans est liée au processus de sécularisation que connaissent les Pays-Bas depuis les années '60. Van Stokkom signale un clivage entre les valeurs d'une majorité émancipée séculière et celles de communautés musulmanes orthodoxes<sup>17</sup>, renforçant ainsi le sentiment d'un conflit de cultures entre l'islam et les Pays-Bas libertaires, avec leurs libertés culturelles et leur sens développé de l'égalité. Les Néerlandais considèrent la religion comme une affaire avant tout personnelle, un élément de la vie privée qui ne se prête pas au domaine public, à plus forte raison lorsque cette religion est associée à l'inégalité sociale, à la répression et à l'intolérance. Kennedy remarque que le processus d'affranchissement des liens avec l'Église a un revers : les différences entre les communautés, formées par la « pilarisation », une organisation de la société fondée sur des « piliers » confessionnels, se

sont estompées, en même temps que la capacité à gérer les différences culturelles. Selon lui, les fondements de la tolérance vacillent à partir du moment où la tolérance, plus qu'une *attitude*, devient une *idéologie* largement partagée, appartenant à une culture majoritaire, mais jugée non applicable à des groupes soupçonnés d'intolérance.<sup>18</sup> Bovenkerk souligne également la nécessité de ne pas regarder uniquement du côté des préjugés, mais de prendre également en considération la présence d'un conflit culturel bilatéral dans l'analyse de l'islamophobie. Il insiste sur un certain conformisme dans de larges pans de la population néerlandaise et sur leur tendance à partager les points de vue de plus en plus négatifs d'hommes politiques à l'égard de l'islam et des musulmans.<sup>19</sup> D'autres aspects jouent également un rôle dans la montée de l'islamophobie. Les idées relatives à l'intégration des minorités ont ainsi connu ces dernières années une évolution importante. Le changement des attitudes face à l'islam doit être considéré dans ce contexte plus général. Prins évoque dans ce cadre un *tournant discursif*.<sup>20</sup> J'ai moi-même analysé en détail le discours de politiciens qui ont contribué à ce changement dans les années '90.<sup>21</sup> D'autres, comme Vasta, s'intéressent davantage aux variations des modèles politiques préconisés : de la multiculturalisation à l'assimilation.<sup>22</sup> De Zwart analyse dans ce même contexte le système élaboré de catégorisation ethnique mis au point par les pouvoirs publics depuis les années '70. Ce système devait permettre d'instaurer des politiques ciblées afin de réduire les handicaps sociaux de membres de groupes minoritaires ethniques, mais s'est soldé par des conséquences imprévues dans la vie sociale. Les différences ethniques ont en effet été institutionnalisées et sont aujourd'hui omniprésentes, rigides et sans discussion.<sup>23</sup>

Le conformisme, la sécularisation, le sentiment inhérent d'un fossé entre les valeurs et d'un conflit de cultures et, de façon plus générale, un discours (politique) en mutation sont des processus qui jouent assurément un rôle dans l'image de plus en plus négative des musulmans. Pour bien comprendre pourquoi une idéologie islamophobe rencontre un écho aussi favorable dans un pays comme les Pays-Bas, il convient avant tout de constater que cette idéologie a fait l'objet d'une transposition politique de plus en plus prononcée. Il existe une ligne commune entre les propos du politique libéral Bolkestein (VVD), Fortuyn, Hirsi Ali et, enfin, Wilders et son parti du PVV, où l'islamophobie occupe une place centrale.<sup>24</sup>

La question est de savoir pourquoi l'islamophobie se répand de plus en plus aux Pays-Bas. Quelques précisions s'imposent au préalable. En quoi consiste exactement l'islamophobie ? Quels sont la nature et le contexte de ce phénomène ? Comment peut-il être défini ? Comment se manifeste-t-il ? Ce livre aborde ces questions.

La recherche sur le phénomène de l'islamophobie n'a pas de longue tradition. À l'exception de l'étude précitée du *Monitor Racisme & Extremisme* et de diverses enquêtes d'opinion, la matière est peu abordée aux Pays-Bas.<sup>25</sup> Les études parues sur ce sujet portent surtout sur le contexte de la vie sociale qui, depuis le 11 septembre 2001, a mené à la montée de cette forme de racisme, sur les enquêtes d'opinion et sur les manifestations d'islamophobie en réaction à des événements aussi graves que le meurtre de Van Gogh. D'autres thèmes, comme les jeunes, la représentation de l'islam et des musulmans et la politique officielle de l'intégration, sont également abordés. Relativement peu d'attention est accordée à la théorisation du phénomène.

Le présent ouvrage examine le phénomène de l'islamophobie et un certain nombre de ses manifestations. Le chapitre 2 décrit l'état actuel de la théorisation dans la littérature internationale. Tant la notion que le phénomène sont également analysés. Le chapitre 3 retrace différentes manifestations d'islamophobie dans la sphère politique et publique sur la base d'analyses de documents, dont des propos et des publications tirés du Net. Il aborde également le PVV ainsi que les formations plus traditionnelles d'extrême droite et d'extrémisme de droite. Le chapitre 4 donne un aperçu général des actes de violence qui ont été perpétrés ces dernières années contre la présence ou l'établissement prévu de lieux de prière musulmans. Dans quelle mesure la survenance de ces actes se caractérise-t-elle par

des modèles récurrents définis ? Certaines villes y sont-elles plus exposées que d'autres ? Les mêmes acteurs sont-ils en jeu ? Le chapitre 5 se penche sur les actions non violentes à l'encontre de mosquées, dans la mesure où celles-ci ont été couvertes par la presse écrite. L'islamophobie peut, mais pas toujours, constituer une part intégrante de ces initiatives. Les initiatives politiques que prend le PVV contre des mosquées ou leur construction sont également abordées. Le chapitre 6 décrit la législation néerlandaise en matière de discrimination et aborde les récents changements de la politique du gouvernement national en ce qui concerne l'immigration, l'intégration et l'asile. La question centrale est de savoir s'il est question d'une montée plus structurelle de la discrimination. Quel est l'état actuel de la situation dans des domaines importants comme l'emploi, l'enseignement et le logement ? Le livre se termine par un résumé, des réflexions et des recommandations.

## 2. Qu'est-ce que l'islamophobie ?

L'islamophobie est un phénomène complexe et la réflexion théorique à son sujet est relativement récente. Ce chapitre aborde la réflexion théorique sur l'islamophobie.

Tant le phénomène que le terme d'islamophobie font l'objet d'un débat international. À l'origine, la notion d'islamophobie était surtout utilisée dans le monde des mouvements sociaux. Elle s'est progressivement intégrée au monde politique et scientifique vers le milieu des années '90.<sup>26</sup> La publication *Islamophobia: a challenge for us all* du club de réflexion britannique Runnymede Trust a joué un rôle crucial dans cette évolution.<sup>27</sup> Cette institution a identifié un certain nombre de composants décisifs et, sur cette base, a défini l'islamophobie comme « une hostilité non fondée à l'égard de l'islam et, de ce fait, une peur et une aversion envers tous les musulmans ou une majorité d'entre eux ».<sup>28</sup> À la suite de cette publication et de la reconnaissance plus générale du phénomène qu'elle a engendrée,<sup>29</sup> de nombreux chercheurs ont évoqué la notion d'islamophobie dans leurs travaux, en faisant pratiquement toujours référence au Runnymede Trust et en y apportant différents accents.<sup>30</sup> Des critiques ont également été faites.<sup>31</sup> Celles-ci portent surtout sur les quatre points suivants :

1. La définition du phénomène se limite à la composante émotionnelle de la haine et de l'aversion.
2. La distinction entre, d'une part, une attitude préconçue vis-à-vis de l'islam et des musulmans et, d'autre part, une critique légitime de la religion est difficile à opérer.
3. Le Trust constate que la discrimination vise les musulmans et non l'islam.
4. le Trust considère l'islam, dans son approche, comme un ensemble essentialisé et les musulmans comme un groupe homogène, comme le fait le discours islamophobe qu'il dénonce.

Alors que la notion d'islamophobie était de plus en plus usitée, notamment dans les travaux d'organisations internationales qui s'occupent du monitoring de diverses formes de discrimination, la constatation que la réflexion théorique n'a pas encore été menée à fond est longtemps restée d'actualité. Cette situation a récemment changé.<sup>32</sup> Une analyse poussée des différentes contributions au débat scientifique sur la notion d'islamophobie nous mènerait trop loin dans le cadre de la présente étude, mais nous tenons néanmoins à esquisser quelques contours et à y apporter quelques accents. La notion de racisme et le processus de stigmatisation dans lequel les préjugés et les stéréotypes jouent un rôle sont également abordés. Cette démarche aboutit à une définition de l'islamophobie dans laquelle prime la composante cognitive, plutôt que les composantes émotionnelles et comportementales, qui occupaient une place prépondérante dans la première tentative de définition par le Trust. L'usage du terme d'islamophobie étant largement répandu, le choix d'un autre terme pour désigner le phénomène en question, comme soulevé par certains chercheurs, semble inutile et peu réaliste.

### 2.1 Constitution de la notion

Étymologiquement, le terme d'islamophobie a été formé par analogie avec les notions beaucoup plus répandues de xénophobie et d'homophobie. Pour ces notions comme pour celle d'islamophobie, le terme *phobie*, tiré de l'ancien grec et qui signifie *peur*, n'est pas le mieux adapté dans la mesure où son acception littérale, trop limitée, ne recouvre pas les différents aspects du phénomène en question. Ces notions prennent néanmoins une signification moderne dans le contexte sociohistorique dans lequel elles se développent. La définition du phénomène paraît plus intéressante que le terme utilisé.

Un aspect sur lequel il existe un consensus global est que la notion d'islamophobie dans le contexte de la société ethniquement diversifiée porte sur la discrimination de migrants et de leurs descendants en tant que musulmans. En tant que pratique de la vie sociale, la discrimination a été indissociable de la migration postcoloniale et de l'immigration de main

d'œuvre vers les pays occidentaux. Les groupes ciblés et le contenu et l'intensité des préjugés et des comportements discriminants ont toutefois évolué au cours de ces cinquante dernières années. L'intérêt s'est parfois porté davantage sur certains groupes que sur d'autres. Aux Pays-Bas, la discrimination dans les années '60 touchait surtout les travailleurs immigrés du sud de l'Europe. Une position reprise par les Surinamiens dans les années '70, et plus tard par les Marocains et les Turcs. De la même façon, la définition de la discrimination a fluctué au cours du temps. Les motifs de discrimination, plutôt que les groupes visés, ont, eux aussi, évolué. Au lieu de la nationalité, de l'ethnicité ou du statut du séjour (dans le cas de réfugiés), la religion est progressivement devenue l'élément le plus déterminant dans la perception de l'identité de groupe. Turcs et Marocains, Somaliens et Afghans sont ainsi « devenus », à tort ou à raison, des musulmans. Certains événements internationaux ont eu une influence sur ces changements. En 1979, suite à la chute du shah d'Iran, le pays a instauré un régime islamique sous la direction de Khomeini. Dix ans plus tard, l'affaire Rushdie a éclaté au Royaume-Uni, rapidement suivie de la Guerre du Golfe. La fin de la Guerre froide à l'issue des années '80 est marquée par la montée d'une image de l'ennemi nouvelle : l'islam.<sup>33</sup> Depuis, cette image de l'ennemi a été entretenu et adapté à des contextes nationaux au gré d'une série d'événements nationaux et internationaux, favorisant le développement de préjugés à l'encontre de minorités ethniques dans les pays européens et le cadrage de ces préjugés en termes de religion islamique. Les citoyens d'obédience islamique sont considérés comme une menace non seulement pour la sécurité, mais également pour les valeurs culturelles européennes et la – prétendue – homogénéité culturelle. Bien que cette tendance ait déjà largement été engagée, la montée de l'extrémisme<sup>34</sup> et du terrorisme islamistes depuis le début du nouveau millénaire a été un élément déclencheur de ces développements, tout comme la réaction des autorités et la « guerre contre la terreur » (*war on terror*).<sup>35</sup> Aux yeux du grand public, les musulmans ont de plus en plus été associés à la violence et au terrorisme. La politique contre la radicalisation risquait par-là même de provoquer un effet secondaire inverse : une augmentation de la discrimination qui est parfois la conséquence (involontaire) de la politique contre la radicalisation, peut à son tour entraîner une radicalisation. Des facteurs locaux ont également contribué à cette perception que l'islam et les musulmans représentent une menace. Ces facteurs locaux sont par exemple la problématique largement répandue des jeunes et le taux de criminalité élevé parmi certains groupes de jeunes issus de l'immigration. En outre, divers intellectuels, des personnalités du monde politique et les médias ont joué un rôle distinctif dans la montée de l'islamophobie.<sup>36</sup> De la même façon, certains développements au sein des communautés immigrées se sont à leur tour traduits par une « visibilité » accrue en tant que musulmans. Le nombre d'initiatives de musulmans visant à davantage souligner leur identité religieuse a augmenté. Cette croissance a peut-être été encouragée par des personnalités et décideurs politiques qui ont plaidé pour la formation d'un « pilier » musulman, à l'instar des traditionnels piliers confessionnels et politiques. Le passage d'une première génération à des générations suivantes joue probablement aussi un rôle dans ce processus.<sup>37</sup> L'accent de plus en plus fort sur l'identité islamique s'est concrétisé par une augmentation de différentes formes d'associations et par la création de lieux de prière, d'écoles privées, d'organismes de radiodiffusion télévisuelle et d'autres structures.<sup>38</sup> Malgré une large tendance à la sécularisation, une vaste majorité des immigrés de pays islamiques, et leurs descendants, s'auto-identifient de plus en plus, et avant tout, comme musulmans. La montée de la discrimination a à son tour contribué à une spirale de tendances à l'ethnisation, qui se renforcent mutuellement entre majorité autochtone et minorité islamique.<sup>39</sup> La minorité musulmane s'est retrouvée dans une position de plus en plus isolée.

Cela signifie-t-il que l'islamophobie n'est pas seulement une notion récente, mais également un phénomène récent ? Ce n'est pas le cas. Si nous regardons plus loin que la période de l'après-guerre, nous pouvons constater la présence de divers éléments précurseurs du phénomène de l'islamophobie, même si le terme n'était pas encore utilisé. Ce cadre historique a contribué à façonner l'islamophobie contemporaine sur deux plans, qui exercent

chacun leur influence : d'une part le discours islamophobe à orientation culturelle, qui date de l'orientalisme colonial<sup>40</sup> – les musulmans sont avant tout exotiques – et, d'autre part, la vision islamophobe selon laquelle les musulmans sont avant tout des conquérants agressifs.<sup>41</sup> Dans cette vision des choses, l'orientalisme colonialiste est considéré comme un mode de pensée qui construit l'Orient en tant qu'objet de connaissance, partant d'un fossé profond et d'un rapport de force inégal entre l'Orient et l'Occident, l'Est et l'Ouest. L'islamophobie qui vise avant tout le caractère (prétendument) agressif de l'islam trouve son origine dans les croisades et dans la menace que représentait la soif de conquêtes des Turcs à la fin du Moyen Âge.<sup>42</sup>

Plusieurs aspects du phénomène de l'islamophobie contribuent à sa complexité. Bien que les préjugés, la discrimination et le racisme soient toujours des phénomènes complexes, quelques éléments viennent s'ajouter à la problématique de la discrimination islamophobe.

- Les points de vue sur (l'essence de) l'islam diffèrent et ont une influence sur la mesure dans laquelle les adeptes (présupposés) de cette religion ont tendance à être exclus. À l'idée de l'islam comme une religion du monde s'oppose de plus en plus celle de l'islam comme une « culture », ou même une « idéologie (politique) ». Des études ont révélé que la tendance à l'opposition et à l'exclusion de l'autre se renforce au fur et à mesure que l'islam est davantage considéré comme une culture plutôt que comme une religion. Lorsque l'islam est vu comme une religion, l'accent est davantage mis sur ses caractéristiques communes à la vie religieuse occidentale.<sup>43</sup> Cet aspect est également abordé dans une étude comparative sur les musulmans en Europe et aux États-Unis, dans laquelle Cesari remarque une différence substantielle. Selon lui, l'islamophobie aux États-Unis porte surtout sur les différentes facettes de la religion, alors qu'en Europe, le phénomène porte surtout sur les dimensions de la culture islamique.<sup>44</sup> Mais cette situation est en train de changer. Depuis l'arrêt dans l'affaire du pamphlet « Arrêtons l'abcès qui s'appelle l'islam » (*Stop het gezwel dat islam heet*)<sup>45</sup> et sous l'influence de Wilders et de ses sources d'inspiration transatlantiques,<sup>46</sup> le discours islamophobe néerlandais vise de plus en plus les deux dimensions : culture et religion. La distinction entre la critique de la religion et l'idéologie islamophobe reste néanmoins difficile à faire, a fortiori lorsque l'idéologie se retranche derrière la critique ou abuse de celle-ci à ses propres fins.
- Les dimensions religieuses de la discrimination sont souvent étroitement liées aux aspects de l'ethnie et du genre.<sup>47</sup> La religion a acquis une nouvelle pertinence sociologique, comme l'affirment Meer et Modood, dans la mesure où elle s'est retrouvée impliquée dans des questions sur l'ethnicité, sur « le lieu auquel on appartient » et sur l'appartenance ethnosociale.<sup>48</sup> De la même façon, la religion s'est mise à jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans les processus de stéréotypisation et dans la formation et le développement de préjugés qui se trouvent à la base de manifestations de discrimination. Mais l'islamophobie va manifestement plus loin que l'expression d'un sentiment d'hostilité envers une autre religion. Elle s'articule, en quelque sorte, autour des dimensions de la religion, de l'ethnicité et du genre. Plusieurs motifs de discrimination interagissent et sont difficiles à distinguer.<sup>49</sup> Dans le cas de discrimination à motifs multiples et entrecroisés, on parle parfois d'intersectionnalité.<sup>50</sup> En raison de ce caractère multidimensionnel et intersectionnel de la discrimination, surtout ressenti par les femmes islamiques, ces dernières se révèlent particulièrement exposées à des traitements discriminants.<sup>51</sup> Elles éprouvent par exemple de fréquents problèmes pour trouver du travail ou des places de stage aux Pays-Bas en raison de préjugés d'employeurs. Ces préjugés concernent notamment la signification du foulard, leur prétendue dépendance envers leur mari, leur soumission et le nombre attendu de grossesses.<sup>52</sup> Souvent, les victimes de discriminations ne peuvent être identifiées comme musulmanes, mais elles sont néanmoins considérées comme telles en vertu de traits physiques, tels que la couleur de la peau, ou de caractéristiques culturelles, telles que la façon de s'habiller. Cette considération illustre à son tour le caractère intersectionnel de la discrimination islamophobe.<sup>53</sup> Bloul compare, dans ce contexte d'intersectionnalité,

l'islamophobie à l'antisémitisme, caractérisé lui aussi par une discrimination fondée sur la religion et l'origine. La communauté internationale reconnaît à l'antisémitisme un statut de discrimination ethnoreligieuse, une forme spécifique de racisme.<sup>54</sup>

Bien que les références à l'histoire des croisades, aux vellétés conquérantes turques envers l'Europe et à l'orientalisme colonial soient fréquentes dans le discours islamophobe, l'islamophobie doit avant tout être considérée, dans la situation actuelle, comme une forme relativement récente de racisme à orientation culturelle, qui a supplanté à partir du début des années '80 les variantes du racisme à connotations plus biologiques. Barker désigne cette évolution par le terme « nouveau racisme ». <sup>55</sup> Une réserve souvent faite à l'égard de ce « nouveau racisme » est que la biologie et l'ethnicité s'entrecroisent également dans les formes antérieures de racisme. Mieux vaut parler de changements progressifs d'orientation.

Dans son livre *Islamophobia*, Chris Allen distingue dans l'islamophobie trois couches ou composantes. La première composante est une idéologie porteuse d'informations et de significations. Vient ensuite la façon dont et les moyens avec lesquels ces significations idéologiques sont diffusées et argumentées. Enfin, en tant que troisième composante, les pratiques d'exclusion, dont des actes de violence.<sup>56</sup> Cette analyse correspond à l'approche de divers experts spécialisés dans l'étude du racisme et d'autres mécanismes d'exclusion.

## 2.2 Racisme

La notion de racisme s'est imposée dans les années '30 du siècle passé en tant que concept servant à analyser et critiquer la « pensée raciale ». Profitant du développement du racisme scientifique, la « pensée raciale » en tant qu'explication de différences entre des groupes de personnes avait connu un essor considérable au cours des années antérieures.<sup>57</sup> Encore aujourd'hui, aucune définition largement acceptée n'a encore été formulée pour désigner ce phénomène complexe et en constante mutation appelé « racisme ». Diverses disciplines – sociologie, psychologie sociale et économie – ont développé, depuis leurs perspectives spécifiques, des théories du phénomène du racisme.<sup>58</sup>

Après la Seconde Guerre mondiale, le racisme a souvent été considéré comme un préjugé irrationnel, qui qualifiait des groupes minoritaires d'inférieurs en vertu de caractéristiques raciales et biologiques. Bien que le préjugé soit effectivement une attitude sous-jacente importante, le racisme est différent et va plus loin. De nos jours, les analyses scientifiques considèrent le racisme avant tout comme une idéologie, une construction idéologique spécifique.<sup>59</sup> Par conséquent, la signification du racisme change tout au long de l'histoire, en fonction notamment des circonstances politico-économiques et socioculturelles dans lesquelles le phénomène intervient.

Dans son livre *Racism*, un ouvrage de référence de l'étude du racisme, Miles s'intéresse à la complexité du processus dans lequel le racisme est idéologiquement produit et reproduit.<sup>60</sup> Il souligne l'importance de l'applicabilité pratique.<sup>61</sup> Les idéologies ne sont pas reproduites aveuglément. Elles sont construites et modifiées en permanence, en fonction de leurs circonstances matérielles et culturelles et dans le but d'une meilleure compréhension de ces circonstances. Pour cette raison précise, le racisme se manifeste dans une large variété de formes, de pays, de périodes et de groupes sociaux.<sup>62</sup> Plutôt que statique, uniforme et a-historique, le racisme est un phénomène complexe, souvent contradictoire, multiple et dynamique, qui s'adapte en fonction des circonstances dans lesquelles il a une fonction. Goldberg évoque dans ce cadre les propriétés « caméléonesques » du racisme.<sup>63</sup> Une évolution allant d'un accent sur les caractéristiques biologiques et extérieures, telles que la couleur de la peau, vers des aspects plus culturels peut être observée au cours de la période suivant la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ces aspects servent de marques ou de symboles de la « différence » ou du fait « d'être différent ». <sup>64</sup> Cela ne signifie pas pour autant que les caractéristiques physiques sont les seuls éléments concernés par le développement



du racisme scientifique. Le débat de l'époque était marqué par un va-et-vient permanent entre les références à des caractéristiques physiques, des interprétations culturelles et des spéculations psychologiques sur la nature de l'homme. La « race », la culture et la langue étaient considérées comme des manifestations distinctes d'une identité marquée par un héritage biologique.<sup>65</sup> La forme sous laquelle se manifeste le racisme varie sous l'influence de deux dimensions majeures. La première est la position relative prise par les caractéristiques physiques ou culturelles. La deuxième dimension a trait aux différentes structures suivant lesquelles le racisme s'articule autour d'idéologies relatives à la nation, au genre et aux rapports entre les classes.<sup>66</sup> Ces variantes sont à leur tour étroitement liées aux différences contextuelles historiquement déterminées entre les sociétés où le racisme est une réalité et aux différences entre les groupes minoritaires visés par le racisme.<sup>67</sup> On parle d'ailleurs de plus en plus souvent de « racismes » au pluriel.

Pour bien comprendre comment fonctionne le racisme, il convient d'identifier les différents processus partiels et les attitudes sous-jacentes. Quels sont les points communs entre les différentes formes de racisme ? Leur idéologie commune vise chaque fois à stigmatiser, marginaliser, inférioriser, dépersonnaliser et, en définitive, déshumaniser des *outgroups* de personnes ethniquement différentes en fonction de caractéristiques physiques ou culturelles. Le but est de les dominer et de les exclure de biens matériels ou immatériels à des degrés divers. Face à l'infériorité de l'« autre » se pose la conviction centrale et fondamentale que le propre groupe, la propre nation ou la propre culture sont supérieurs. Cette idéologie d'infériorité/supériorité vise à produire, reproduire et confirmer des rapports de force inégaux et à confirmer la domination du groupe majoritaire. L'exclusion de biens matériels se rapporte aux aspects de l'emploi, des revenus et du logement. Les biens immatériels sont l'enseignement, la connaissance, l'information et l'accès à l'État-nation et à la citoyenneté, ainsi que l'accès aux réseaux et aux moyens de communication et à leur contrôle, ceux-ci jouant un rôle au sein du débat public et permettant, de ce fait, d'exercer une influence politique.<sup>68</sup> Au niveau sociocognitif et discursif, la polarisation de groupe est une dimension importante de ce processus. Tout d'abord, les individus sont apparentés, sur la base d'un aspect donné de leur identité (l'appartenance à un groupe minoritaire en vertu de la couleur de la peau, de l'origine ethnique, de la culture ou de la religion), à un groupe homogène qui se différencierait fondamentalement du groupe majoritaire par un certain nombre de caractéristiques majeures. Leur personnalité unique, composée de plusieurs identités – homme/femme, nationalité d'origine, profession, orientation sexuelle, âge, conviction politique –, s'estompe en faveur d'une représentation collective. La tentative consiste à conférer à des différences considérées comme essentielles et déterminantes une apparence de naturel et d'immutabilité.<sup>69</sup> Dans ce processus visant à souligner la « différence » et le « fait d'être différent », les jalons ou symboles visuels jouent un rôle important. Ceux-ci peuvent être soit physiques ou matériels, soit discursifs et textuels. La couleur de la peau est par exemple une marque physique, un foulard un symbole matériel et l'« islamisation » ou les « palais de la haine » des marques discursives. L'étape suivante est la valeur négative qui y est donnée. Les symboles suscitent de plus en plus d'émotions et des propriétés négatives sont de plus en plus souvent attribuées au groupe concerné : les membres sont stigmatisés. Cette stigmatisation facilite le processus d'exclusion.

### 2.3 Stigmatisation

La caractéristique commune de différents groupes socialement exclus est qu'ils font l'objet d'un processus sociopsychologique de stigmatisation.<sup>70</sup> La signalisation de la différence et la dévaluation de l'« autre » parce qu'il est différent, à quoi s'ajoute la prétendue menace que cet autre représenterait, occupent une place centrale dans le processus de la stigmatisation. À un niveau émotionnel et individuel, ce processus suffit déjà à renforcer la peur, l'aversion et parfois la haine parmi les membres du groupe (majoritaire) stigmatisant. Dans ce processus, l'« autre » prend la forme d'un être collectif caricatural et stéréotypé. Il/elle est de plus en plus dépersonnalisé(e) et déshumanisé(e). Selon l'étude de Neuberg et al. sur le

sujet de la stigmatisation, cette tendance à la stigmatisation est universelle et ancrée dans des modèles évolutionnaires revêtant une importance substantielle pour le fonctionnement de groupes.<sup>71</sup> La stigmatisation survient là où ces principes de base du fonctionnement efficace d'un groupe sont, à tort ou à raison, violés. Ces modèles évolutionnaires sont basés sur les principes de la réciprocité, de la confiance, des valeurs communes et du souci du bien-être de l'*ingroup*. Le principe de la réciprocité signifie que les personnes ne doivent pas recevoir plus que ce qu'elles reçoivent de biens sociaux. Celui de la confiance implique que les membres d'une communauté ne peuvent pas se mentir et se trahir. Selon le principe des valeurs communes, celles-ci doivent être respectées et soutenues par tout le monde, au lieu d'être altérées. Enfin, il convient de favoriser le bien-être général. Dans son analyse de l'image antisémite dominante des juifs dans l'Allemagne du dix-neuvième siècle, Goldhagen montre que les stigmates dont furent victimes les juifs ont des dimensions semblables : ils ne contribueraient pas à la société et ne feraient que profiter au détriment des Allemands « aryens », ils saperaient l'ordre et les mœurs de la société et ils causeraient sciemment un désordre tel que la société tomberait en décadence.<sup>72</sup>

## 2.4 Préjugés

Dans le processus de stigmatisation, les préjugés en tant que phénomène sociocognitif jouent un rôle crucial. Les anciennes définitions du préjugé en soulignent surtout le caractère condamnable, le phénomène étant considéré comme une propriété personnelle de certains individus. Les préjugés étaient surtout rigides, irrationnels et généralisateurs. Depuis les années '50 du siècle passé, des définitions plus neutres se sont imposées (même si le caractère négatif du préjugé a continué à prévaloir), témoignant d'une prise de conscience accrue selon laquelle les préjugés découlent de propriétés cognitives humaines générales.<sup>73</sup> Les préjugés n'étaient plus tant une caractéristique individuelle d'un certain type de personnes, mais plutôt une donnée sociale découlant de la tendance à satisfaire à des normes sociales.<sup>74</sup> Ils sont essentiellement des jugements portés sur un *outgroup* et les membres de ce groupe. Ils se forment et s'expriment par l'intermédiaire de stéréotypes ethniques. Un de ces stéréotypes est une généralisation (excessive) du comportement ou de caractéristiques (supposées) d'un groupe.<sup>75</sup> Cette généralisation produit des représentations relativement durables, souvent rigides et peu flexibles des membres d'un *outgroup*. Une caractéristique ou propriété d'un groupe est représentée de façon sélective et souvent déformée. Les propriétés sont fréquemment des propriétés supposées. Le présupposé est que chaque membre correspond à la caractéristique générale du groupe. La conséquence est une généralisation abusive. Les stéréotypes non seulement décrivent des caractéristiques supposées d'un groupe, mais en donnent également une explication. Ils exercent ainsi une fonction au sein du processus cognitif de catégorisation et de simplification. Ils orientent l'attention lors de l'observation de caractéristiques collectives, mais également lors du jugement, de l'évocation ou de la remémoration de ces caractéristiques. Les observations et les attentes quant au comportement de membres de l'*outgroup* sont ainsi influencées. Outre une fonction cognitive individuelle, les stéréotypes jouent également un rôle social et idéologique.<sup>76</sup> Les vues stéréotypées de groupes sociaux sont des représentations non pas individuelles, mais culturellement déterminées et socialement partagées. Le contenu de ces représentations dépend surtout des positions socio-économiques d'*ingroups* et d'*outgroups*, de groupes majoritaires et minoritaires et de leurs relations réciproques. Ils influencent à leur tour ces positions et ces relations. Des points communs entre l'antisémitisme d'avant-guerre et l'islamophobie contemporaine existent également sur le plan des préjugés, malgré quelques différences évidentes. Meer et al. remarquent par exemple l'idée d'une mauvaise « assimilabilité ». Les us et coutumes joueraient un rôle trop important dans la vie quotidienne et représenteraient une menace pour la société, et les minorités s'isoleraient volontairement de la société. La majorité et la minorité juive ou islamique éprouveraient des difficultés à vivre ensemble en raison de caractéristiques culturelles intrinsèques. De plus, une menace politique externe est invoquée dans les deux formes de racisme. Les juifs étaient associés au communisme et à

l'anarchisme – plusieurs pays européens ont régulièrement subi des attentats anarchistes vers la fin du dix-neuvième et le début du vingtième siècle –, alors que les musulmans d'aujourd'hui sont associés à la menace de l'extrémisme islamiste. La référence à l'existence d'une puissance occulte est également présente dans les deux formes de racisme.<sup>77</sup>

Duckitt distingue quatre types de facteurs qui jouent un rôle dans la l'apparition et la persistance de préjugés au niveau social et individuel.<sup>78</sup> Tout d'abord, le développement de préjugés est, potentiellement, une tendance générale de l'homme. La généralisation et la catégorisation qui se trouvent à la base du préjugé permettent de mieux appréhender le monde. Ensuite, la question de l'activation effective du préjugé potentiel dépend de la dynamique des processus sociaux entre les groupes, du contact et des interactions dans des situations sociales spécifiques de sociétés concrètes. Troisièmement, les préjugés font l'objet d'une transmission et d'un apprentissage dans le cadre des processus de socialisation. Ils sont transmis d'une génération à l'autre, dans l'enseignement ou par l'intermédiaire des médias ou d'organisations politiques. Enfin, la prédisposition au préjugé n'est pas la même chez tout le monde. Les réactions à la transmission de préjugés ne sont donc pas toujours identiques. Au-delà du processus strictement sociocognitif, la transmission et le développement de préjugés s'inscrivent également dans un processus émotionnel, en interaction avec la dimension sociocognitive.<sup>79</sup> Sur le plan émotionnel, la prédisposition d'individus à des préjugés est influencée par des sentiments de peur, d'agression, de frustration, de mécontentement, de haine et d'hostilité.<sup>80</sup> Même après des années d'études, rien ne permet de confirmer l'hypothèse formulée par Allport, le pionnier de la réflexion théorique sur les préjugés, selon laquelle le préjugé cause la discrimination. Bien que les préjugés jouent un rôle, les causes de la discrimination sont plus complexes. Une étude portant sur la relation entre attitude et comportement a révélé qu'il n'existe pas de lien direct : 10 %, au plus, de la variation de comportement est causée par des attitudes. L'inverse est certainement plus vrai. Les attitudes ont parfois la tendance à s'adapter au comportement.<sup>81</sup> Les préjugés augmentent le risque de discrimination, mais la discrimination peut également se manifester pour d'autres raisons.<sup>82</sup>

## 2.5 Motifs et exploitation politique

La manifestation de racisme la plus extrême est assurément l'acte de violence. Une étude sur les motifs d'infractions inspirés par des préjugés distingue quatre motifs : la recherche de sensations et de facteurs stimulants, la défense face à de supposés envahisseurs, le sentiment d'avoir pour mission de sauver le monde et la haine ou la vengeance en rapport avec un acte perpétré contre le groupe propre par un membre de l'autre groupe.<sup>83</sup> Selon Hoogerwerf, les causes psychiques de ce type d'actes résident dans des sentiments de déception ou de frustration, de rancune ou de ressentiment à l'égard d'une injustice (supposée), dans le sentiment de ne pas être reconnu à sa juste valeur ou d'être menacé personnellement et dans le stress. Cette dernière cause peut à son tour trouver son origine dans des tensions sociales en rapport avec des événements traumatisants ou des développements sociaux ressentis comme négatifs. Les aspects émotionnel et social s'influencent réciproquement. Comme les préjugés et la haine, le stress social peut être alimenté volontairement par des personnes et des organisations qui y trouvent un intérêt, comme certaines personnalités politiques. Des études ont montré que les gens ont tendance à satisfaire à des normes sociales et à obéir aux autorités.<sup>84</sup> L'impact de personnalités politiques est donc considérable. Plusieurs mécanismes jouent un rôle dans la stimulation du stress social, des préjugés et de la haine à l'encontre du groupe stigmatisé. Un de ces mécanismes est la recherche d'un bouc émissaire pour tout ce qui va mal dans une société. Par ailleurs, il faut souligner le rôle que joue le recours à des théories du complot. La mythification joue également un rôle. Les mythes sont des représentations qui ne sont pas basées sur des faits, mais qui revêtent plutôt le caractère d'un article de foi, attribuant une signification particulière à des événements et des actions.<sup>85</sup> Les personnes qui y sont sensibles peuvent par exemple se laisser entraîner dans un processus sociopolitique qui

amplifie progressivement la haine et l'exclusion par le recours à différents instruments. La langue joue un rôle important dans ce contexte. La relation entre le maniement de la langue et les mécanismes d'exclusion sociale a été largement étudiée.<sup>86</sup> Hoogerwerf constate en conclusion que la langue est plus extrême, plus dichotomique, plus généralisatrice et plus simpliste dans une culture de la haine. Selon lui, la langue d'une culture de la haine ne sert pas à échanger des arguments et à rechercher le consensus, mais à dénigrer, à blesser et à insulter. Les locuteurs usent à cet effet d'un répertoire étendu de figures de style.<sup>87</sup>

(encadré !)

### **Le fonctionnement de la langue**

Des exemples de banalisation de la violence, d'inversion et de « blâmer la victime » se retrouvent dans les propos anonymes suivants, postés sur Twitter en réaction à un article de la police de la région de Haaglanden sur des violences perpétrées contre une mosquée à Zoetermeer, en août 2010. Plusieurs actes de violence ont été commis contre cette mosquée au cours de ces dernières années.

« C'est clair que les gens sont très mécontents. Déjà 2 fois incendiée, et maintenant ça. Il y a quelque chose que la ville de Zoetermeer ne comprend pas, on ne veut pas de cette chose ! Ça ne fait qu'attirer de la racaille, j'en veux pas dans mon quartier. Maintenant, ils vont même construire une mosquée à Meerzicht, pourquoi ? Avec quel argent ? Combien cette blague va-t-elle me coûter ? C'est encore le contribuable qui va payer. Geert. » Un autre écrit : « Ce n'est pas la religion qui est prêchée dans la mosquée, mais une idéologie qui incite à... Les exemples sont là. Continuez à dormir sur vos deux oreilles, citoyens de Zoetermeer, ou quand vous vous réveillerez, lisez une cinquantaine de versets du coran et vous en saurez assez. Très dangereux pour notre société !! » Un troisième acquiesce : « C'est vrai, à bas cette baraque de la haine, construisez plutôt une ferme pour enfants, là au moins ça profite aux habitants. »<sup>88</sup>

(encadré /fin)

Le racisme est avant tout une idéologie historiquement et socialement déterminée qui, à l'aide de processus de stigmatisation dans lesquels stéréotypes et préjugés jouent un rôle, jette les bases de pratiques et de comportements discriminants, tant d'individus dans leurs interactions quotidiennes que d'institutions de la vie sociale.<sup>89</sup> Le racisme est à la fois une idéologie et une dimension des instruments et des pratiques de la vie sociale qui expriment cette idéologie. Dans la mesure où il s'agit d'un phénomène qui s'est développé au cours de l'histoire et qui continue à évoluer au gré des circonstances de la société, on ne parle plus d'une seule forme de racisme, mais de « racismes » au pluriel. Les formes modernes de xénophobie, d'antisémitisme et d'islamophobie sont autant d'expressions du racisme en tant qu'idéologie d'exclusion, des facettes diverses d'un même phénomène.

## **2.6 Idéologie**

Sur ce point, il convient d'évoquer brièvement la notion d'idéologie. L'idéologie joue un rôle clé entre, d'une part, les structures et processus sociaux, économiques, culturels et historiques et, d'autre part, les implications au quotidien d'individus et de groupes, y compris les intérêts et les positions sociales qu'ils ressentent. Elle forme et structure l'expérience de la réalité économique et socioculturelle telle qu'elle s'est développée au cours de l'histoire, de façon à ce que cette réalité soit plus facile à appréhender dans la vie quotidienne. Sa mise en œuvre mêle convictions, valeurs et normes, représentations et discours, et dimensions de pratiques sociales qui contribuent à la légitimation et à la reproduction ou, au contraire, à la remise en question de relations existantes au sein de la société, y compris ses institutions, ses rapports de force et ses relations sociales.<sup>90</sup> Selon Allen, qui a appliqué la théorie de l'idéologie de Thompson à l'islamophobie, la construction et la diffusion d'idéologies procèdent de différentes stratégies.<sup>91</sup> Celles-ci ne sont pas idéologiques en

elles-mêmes, ni immuables ou irremplaçables. Je cite ici quelques stratégies, ainsi que les instruments mis en œuvre. La principale stratégie est assurément la légitimation. La légitimation consiste à donner d'une vision, d'une mesure ou d'un jugement une image légitime, juste et sans préjugés. Les instruments mis en œuvre pour y parvenir sont la rationalisation et le recours à des anecdotes, des histoires et des événements du passé qui devraient logiquement expliquer le présent. Une autre stratégie qui se rapporte à la légitimation est celle de la réification : la représentation d'un phénomène est transposée en quelque chose de naturel, d'historiquement déterminé et d'immuable, comme la conséquence logique de caractéristiques naturelles de l'*outgroup*. La dissimulation est une autre stratégie. La dissimulation consiste surtout à utiliser des euphémismes, des métaphores et d'autres figures de style. Le transfert est également un instrument ou une forme de dissimulation. Il consiste à donner des significations négatives à des individus, à un groupe ou à des objets par l'utilisation conséquente et répétée de certains symboles. Il est par exemple question de transfert quand tout un groupe de fidèles musulmans est progressivement assimilé à une minorité d'extrémistes. L'unification est une stratégie comparable où des individus ou des groupes d'individus, malgré toutes leurs différences internes, se fondent dans une identité collective qui est considérée comme la caractéristique fondamentale et essentielle des membres du groupe.

Les premières théories de l'idéologie supposaient toujours la présence d'idées fausses (« fausse conscience »). Ce point de vue a été abandonné depuis longtemps. Les idéologies ne recourent pas uniquement à des idées fausses. Elles les juxtaposent à la représentation de faits ou d'idées moins fausses ou même vraies, qui sont formulées dans les stratégies évoquées ci-dessus et qui sont combinées en un ensemble idéologique plus moins homogène. L'on peut par exemple penser à la critique de la position de la femme, aux références à certaines citations du Coran ou à un acte illégal commis par un individu, mais imputé à des musulmans en tant que collectivité. Allen signale à raison que la présence d'idées biaisées n'est pas nécessaire.<sup>92</sup> Pourtant, un certain nombre de représentations biaisées de la réalité revient souvent. Il paraît opportun d'évoquer ici les principales occurrences de ces représentations biaisées.

Les musulmans sont souvent représentés comme *un grand groupe homogène* sans considération de différences existantes, telles que celles entre nationalités, entre vie religieuse pratiquante ou non, entre tendances libérales et fondamentalistes, entre chiites et sunnites. Dans cette vision des choses, l'islam est un bloc monolithique, fermé aux influences extérieures, par exemple aux processus politiques et sociaux. Cette perception est représentative d'une notion fermée et essentialiste de la culture. La « culture islamique » est en outre représentée comme *hiérarchiquement inférieure* à la « culture occidentale ».<sup>93</sup> Implicitement ou explicitement, l'islam est qualifié de sous-développé, arriéré et moyenâgeux. *La différence d'être et le mode de vie différent* de musulmans sont exagérés. Les musulmans sont souvent dépeints comme des « menteurs », une « cinquième colonne » œuvrant à favoriser la création d'une société « parallèle », ou à tout le moins comme des personnes peu dignes de confiance. Un cheval de Troie par excellence, servant les intérêts de dominateurs étrangers qui visent la destruction de la culture et de la civilisation européennes.

Les pratiques affectant la position de la femme dans l'islam constituent un domaine de prédilection du discours islamophobe, dont certains aspects méritent d'être soulignés. Les pratiques d'oppression des femmes, telles que le crime d'honneur ou les mariages arrangés, sont généralisées et considérées comme inhérentes et étroitement liées à l'islam. Par opposition, l'égalité entre les sexes est implicitement ou explicitement considérée comme une propriété de la culture occidentale, ou à tout le moins comme un phénomène généralisé en Occident ou le résultat d'un processus local d'émancipation. Cette considération a pour effet indésirable de négliger certains aspects patriarcaux qui subsistent encore dans la culture et la société occidentales et l'oppression qui en découle. Les pratiques d'oppression

perpétrées par les musulmans sont quant à elles exclusivement portées au compte de la religion, les facteurs sociopolitiques et culturels étant niés. La dimension religieuse qui est attribuée à ces pratiques fait qu'elles sont (potentiellement) généralisées et assimilées à tous les musulmans. Ceux-ci sont alors tenus coresponsables des pratiques de certains musulmans par le simple fait qu'ils partagent la même religion. L'autonomie et la capacité juridique de la femme islamique sont niées dans la mesure où ses propres perceptions et interprétations lui sont refusées. L'image qui se construit ainsi est celle d'une femme exclusivement victime.<sup>94</sup> La définition de sa situation aboutit au paradoxe que la femme islamique est opprimée au nom de sa libération. Ces processus cachent tant du racisme que du sexisme.<sup>95</sup> Il est clair que cette situation est peu favorable à la résistance tant nécessaire aux pratiques d'oppression de la femme dans le monde entier, ne serait-ce que dans le monde islamique.

## 2.7 En conclusion

J'en conclus que l'islamophobie est une notion relativement récente, mais non un phénomène récent. Il s'agit d'un phénomène dont les racines plongent dans l'histoire, mais qui a récemment connu un regain d'intérêt sous l'influence d'événements internationaux et de développements dans la société ethniquement diversifiée. De ce fait, les minorités musulmanes se retrouvent de plus en plus dans une position isolée. L'islamophobie est une forme contemporaine de racisme qui se concrétise par des processus sociaux où les préjugés et les stéréotypes jouent un rôle central. Le discours islamophobe porte alternativement ou simultanément sur la religion, souvent perçue comme idéologie, et la culture. Le point de vue que l'islamophobie est l'expression de sentiments de peur ou de haine est trop limité parce qu'il souligne uniquement la composante émotionnelle, sans considérer les composantes cognitives, comme par exemple le discrédit porté à des groupes dans le but explicite d'attiser des sentiments de peur souvent vaguement présents parmi la population. Une approche aussi limitée ne permet pas une meilleure compréhension du phénomène. J'ai formulé la définition suivante sur la base de ce qui a été exposé ci-dessus et à l'aide de la réflexion théorique sur le racisme en général et de son application à l'islamophobie, telle qu'élaborée par Chris Allen dans son livre *Islamophobia*.<sup>96</sup>

L'islamophobie est une idéologie sociohistoriquement déterminée qui, au moyen d'images, de symboles, de textes, de faits et d'interprétations, prête un sens négatif à l'islam et aux musulmans. La perception, la signification donnée, la compréhension, les attitudes et les comportements qu'ont les gens à l'égard de l'islam et des musulmans vont ainsi dans le sens de l'exclusion sociale des musulmans, relégués au rang de l'« autre », et d'un traitement discriminatoire et inégal dans les domaines culturel, social, économique et politique, incluant souvent des personnes perçues à tort comme musulmanes en vertu de caractéristiques physiques ou de leur origine ethnique. L'islamophobie en tant que forme contemporaine d'exclusion et de discrimination connaît nécessairement des aspects religieux ou liés à la religion, ainsi que des aspects souvent liés à l'origine ethnique et au genre. Ces aspects sont étroitement corrélés.

### 3 Manifestations publiques et politiques

Ce chapitre porte sur les manifestations d'islamophobie dans la sphère politique et publique. Nous traitons tout d'abord les manifestations sur Internet et y abordons les plaintes déposées auprès du Bureau de plaintes pour discrimination sur Internet (*Meldpunt Discriminatie Internet*, MDI). Nous fournissons un relevé de sites islamophobes établi à partir d'une étude sur la discrimination sur Internet, puis effectuons une analyse des thèmes centraux caractérisant les sites islamophobes. Nous abordons ensuite la manière avec laquelle le Parti pour la liberté (*Partij voor de Vrijheid*, PVV) s'exprime au sujet de l'islam et se positionne à l'égard des musulmans. Pour finir, nous nous attardons aux prises de position de l'extrême droite sur l'islam et les musulmans. Nous étudions également le rôle de la poussée de la pensée anti-islamique au sein des organisations d'extrême droite et d'extrémisme de droite. Nous aurions pu procéder de la même manière au niveau des partis politiques parlementaires mais avons choisi, pour la raison exposée ci-après, de ne pas le faire. Tous les partis politiques parlementaires, à l'exception du PVV et du Parti politique réformé (*Staatkundig Gereformeerde Partij*, SGP), tiennent à la liberté religieuse et à l'égalité des droits des musulmans.<sup>97</sup> Le SGP rejette totalement l'égalité des droits entre les religions. Le parti estime ainsi : « Pour des raisons à la fois historiques et fondamentales, l'islam ne mérite pas de bénéficier aux Pays-Bas d'une protection identique à celle dont bénéficie le christianisme. »<sup>98</sup> Le SGP ne fait cependant pas de ce positionnement anti-islam le fer de lance de sa politique et de sa gestion (voir encadré). C'est par contre le cas du PVV, qui n'est cependant pas un parti à problématique unique et qui, sur certains autres sujets, ne se positionne pas toujours tout à droite de l'échiquier politique. Une étude approfondie portant, d'une part, sur le PVV et, de l'autre, sur des groupements et partis classiques d'extrême droite, nous dévoile d'importantes différences. Leur noyau commun est cependant le chauvinisme et une propension à discriminer sur des motifs ethniques. Il est donc intéressant d'analyser dans quelle mesure les prises de positions islamophobes, influencées par le succès électoral rapide et grandissant du PVV, peuvent avoir une emprise plus importante sur des groupements traditionnels d'extrême droite.

#### (encadré)

##### Le SGP et l'islam

Le SGP est très négatif vis-à-vis de l'islam. Le parti considère que deux fronts se dressent face aux Pays-Bas chrétiens : les non-croyants et l'islam. L'islam est considéré comme étant « étranger aux Pays-Bas ». C'est pour cette raison et parce que l'islam se comporte « régulièrement de manière hostile à l'égard des chrétiens et des juifs que la visibilité accrue de l'islam sur la voie publique aux Pays-Bas ne nous laisse pas indifférents », affirme le programme électoral de 2010.<sup>99</sup> Le SGP estime que cette différenciation entre religions n'est pas incompatible avec la tolérance et la liberté de religion. Selon ce parti, ce positionnement n'est pas non plus incompatible avec l'égalité entre les hommes.<sup>100</sup> P. op 't Hof, président de la Fondation nationale pour la promotion des principes du parti réformé (*Landelijke stichting tot bevordering van de staatkundig gereformeerde beginselen*), affirma lors de la réunion annuelle en mai 2010 que « l'amour des mahométans en tant que personnes » doit s'accompagner « d'un rejet absolu du mahométisme » dans la vie publique.<sup>101</sup>

Le SGP plaide en faveur d'une réserve dans la construction de mosquées et de minarets.<sup>102</sup> Kloosterman, directeur démissionnaire du parti, qui souhaite limiter la liberté de religion des musulmans à la sphère privée affirma ainsi : « Je suis tenu à Dieu et sa Parole. Nous devons obéir plus à Dieu qu'aux hommes. Une nouvelle grande mosquée est donc

incompatible parce que dans ce cas, nous rendons possible quelque chose qui n'est pas bon pour l'homme. »<sup>103</sup> Le SGP considère que les « méga mosquées » et les bruyants appels à la prière provenant des minarets comme une sorte d'aliénation et d'expression de non-intégration. Les populations allochtones doivent pourtant pouvoir conserver leur propre identité, affirme le parti dans le mémoire sur l'intégration. Cela est possible dans les écoles islamiques. Le parti défend une réserve concernant les manifestations dans les espaces publics et souhaite l'interdiction du port de la burqa,<sup>104</sup> le voile intégral recouvrant le visage.<sup>105</sup>

**encadré/ fin)**

### **3.1 L'islamophobie sur Internet**

Si la politique contribue dans une large mesure au climat de l'opinion publique actuelle, ces dernières années, cela a également été le cas des manifestations d'opinions plus ou moins organisées et/ou individuelles exprimées sur Internet, sur les sites Web, les blogs et les forums. En général, le public, quelle que soit son affiliation politique, fait une utilisation intensive des pages Web interactives, des forums, de MSN, de Facebook et de Hyves (réseau social néerlandais) pour se faire une opinion. Il en est de même pour les autres formes d'utilisations disponibles sur le Net telles que les programmes *peer-to-peer*, les quotidiens Internet, les blogs et les sites d'hébergement de vidéos en ligne comme YouTube. Tous ces médias sont régulièrement le cadre de manifestations islamophobes. Il faut également noter les programmes de discussion (chat) et les forums qui ne sont pas en accès libre et qui restent invisibles pour le grand public. Utiliser Internet consiste de moins en moins à rechercher passivement des informations mais est de plus en plus un échange actif avec des semblables. Les sites Web et les forums tirent leur épingle du jeu. Les forums se distinguent particulièrement et génèrent une grande attention. Ce paragraphe est consacré à l'islamophobie et les manifestations sur Internet. Après une introduction présentant quelques données d'ordre général et quelques éléments quantitatifs sur la base de plaintes déposées auprès du MDI, nous poursuivons par une étude de l'extrême droite sur Internet sur ordre du service national de police criminelle néerlandais (*Dienst Nationale Recherche*).<sup>106</sup> Nous étudions ensuite comment, sur les sites et les forums, se construisent les représentations négatives concernant l'islam et les musulmans. Quels sont les thèmes centraux qui sont abordés ?

#### *3.1.1 Plaintes enregistrées*

Depuis plusieurs années, le plus grand nombre de plaintes déposées auprès du MDI concerne des manifestations islamophobes et antisémites.<sup>107</sup> Une différence notable est que les manifestations d'antisémitisme s'effectuent presque seulement sur des sites Web extrémistes, aussi bien des sites d'extrême droite que des sites islamistes. L'islamophobie se manifeste, elle, sur toutes sortes de sites. Il peut par exemple s'agir de sites de magazines et de journaux où les lecteurs réagissent à des informations. Le MDI fait remarquer dans les rapports annuels que, dans un grand nombre de manifestations sur Internet, les musulmans sont souvent nommés d'un trait avec les Marocains et souvent aussi les Turcs, qui sont les deux plus grandes communautés musulmanes des Pays-Bas. Ici aussi nous retrouvons l'intersectionnalité de la discrimination traitée au chapitre deux. Cependant, la classification précise par motif révèle l'importance quantitative de la discrimination à l'encontre des musulmans turcs et marocains. Le tableau 3.1 et les graphiques 3.1 et 3.2. nous présentent à la fois des données sur la discrimination sur Internet envers les musulmans ainsi que sur la discrimination sur Internet par ethnicité/origine des Marocains et Turcs et ainsi que les totaux qui correspondent.



	2003	2004	2005		2006	
	Manifestations	Manifestations	Manifestations	Punissables	Manifestations	Punissables
Musulmans	231	409	371	171	473	275
Marocains	59	268	186	85	202	157
Turcs	47	309	56	25	98	74
Total	337	986	613	281	773	506

	2007		2008		2009		2010	
	Manifestations	Punissables	Manifestations	Punissables	Manifestations	Punissables	Manifestations	Punissables
M	365	276	346	204	182	75	276	104
M	208	184	259	229	109	69	210	123
T	36	25	104	91	52	35	22	14
T	609	485	709	524	343	179	508	241

Graphique 3.1 Manifestations par motif de discrimination 2003-2010

Musulmans

Marocains

Turcs

Total

Graphique 3.2 Manifestations punissables par motif de discrimination 2005-2010

Musulmans

Marocains

Turcs

Total

Le tableau et les graphiques montrent que le nombre de plaintes concernant l'islamophobie sur Internet a connu une hausse notable à compter de 2003, une première baisse à compter de 2009, puis une nouvelle hausse notable à partir de 2010. Une évolution semblable, baisse en 2009 et nouvelle hausse à compter de 2010, après une hausse importante depuis 2003, est également observée pour les plaintes concernant la discrimination envers les Marocains.<sup>108</sup> L'année 2009 nous montre une baisse importante dont on peut questionner l'origine. Cette baisse a été expliquée comme résultant des efforts des années précédentes ; il est possible qu'une modération plus sévère soit exercée permettant la suppression des manifestations avant qu'elles ne fassent l'objet d'une plainte.<sup>109</sup> Il est cependant tout à fait possible que ce ne soit pas le nombre de manifestations punissables qui ait baissé mais uniquement le nombre de plaintes déposées. Dans ce cas, on pourrait évoquer une certaine lassitude ou d'un découragement lié au dépôt de plaintes : les gens ne s'attendent pas à ce que leur plainte ait un quelconque effet positif.<sup>110</sup> Nous notons également une sorte d'accoutumance résultant de la hausse importante des manifestations anti-islam dans la vie publique. Un grand nombre des manifestations sur Internet sont punissables et sont, à la demande du MDI, supprimées.<sup>111</sup> Si cela s'avère nécessaire, une plainte officielle est déposée. Dans son rapport annuel 2010, le MDI signale en outre un durcissement du ton des manifestations à caractère discriminatoire ces dernières années avec, dans certains cas, une promotion, voire une incitation à la violence.

En tenant compte de tout ce qui précède, les manifestations islamophobes sur Internet sont encore nombreuses. Parmi les médias Web d'extrême droite, ce sont les sites et forums anti-islamiques qui connaissent la hausse la plus importante.<sup>112</sup> Mais pouvons-nous également nous prononcer sur l'influence exercée par ces médias ? Pour évaluer la portée et la couverture d'un forum, il faut tenir compte du fait qu'un important pourcentage des usagers sont inactifs. C'est souvent un petit noyau dur qui publie le plus grand nombre de messages. Il faut également signaler que tous les messages publiés sur les sites d'extrême droite n'ont pas toujours un caractère extrémiste. Il convient également de souligner l'important taux de rotation de ces sites et forums, qui fait que la situation à un moment donné peut fortement varier par rapport à un autre. Dans l'aperçu ci-dessous, nous avons ajouté les données sur le nombre de membres et de messages publiés sur les forums d'après les données disponibles à l'automne 2011.

### *3.1.2 Sites et forums*

Dans son étude des sites Web d'extrémisme de droite, Branderhorst fait une distinction entre les médias Web nationalistes, anti-islamiques et nazis/antisémites. Trois sites Web présentent en outre un caractère à la fois anti-islamique et nationaliste. Son rapport comporte une description générale des sites/forums, discute des éléments textuels et iconographiques, aborde la pénalité, l'éventail d'activités exercées et les liens vers d'autres sites. Dans la période de son étude, cinquante sites Web d'extrême droite dont douze forums existaient. En août 2011, il ne restait plus que dix sites anti-islamiques sur les quatorze recensés. Voici ci-dessous en résumé un compte rendu des principaux sites anti-islamiques, des sites Web statiques et des forums, basé sur les données du rapport de Branderhorst, parfois complété par des observations personnelles.<sup>113</sup>

Des frontières idéologiques bien définies séparent ces trois types de site Web. Cela ressort du contenu des sites mais aussi des renvois de ces sites vers d'autres. Si l'on note un certain terrain commun avec des sites nationalistes, les sites anti-islamiques ne renvoyaient jamais vers des sites nazis et vice-versa. Les sites anti-islamiques renvoyaient principalement vers d'autres sites néerlandais et parfois vers d'autres sites anti-islamiques aux États-Unis. Les sites nationalistes si contiennent régulièrement des manifestations anti-

islam. Sur trois sites anti-islam, Freespeech, Pim-Fortuyn.nl et Forza!Nederland, Branderhorst a régulièrement rencontré des manifestations qui, selon lui étaient punissables. Celles-ci étaient, en règle générale, supprimées par les modérateurs au bout de quelques heures. Sur les sites Web sans structure reconnaissable et physique derrière eux, on notait une plus grande fréquence de ces manifestations punissables que sur les sites abrités derrière une telle structure. Dans ce cadre, le rapport renvoie à trois sites anti-islamiques : United Dutch Alliance, United European Alliance et !Uitkijk. Seul le dernier site était encore actif en 2011.

#### *Forum-voor-de-vrijheid (Forum pour la liberté)*

Cette plate-forme, créée en 2006, s'avère le forum le plus important et le plus central dans le domaine de l'islamophobie. C'est un forum des partisans de Wilders, qui se consacre principalement à la publication de messages anti-islamiques tout en insultant régulièrement les partis politiques de gauche. Le forum connut une hausse relativement importante du nombre de membres, pendant la période de l'étude, passant de 154 à 185 (20 % en un mois). En moyenne, 55 messages y étaient publiés chaque jour. Une quantité plutôt importante de membres étaient réellement actifs dans la publication de messages (34 % – 54 membres). 1,6 % (22) des messages rencontrés furent considérés comme punissables tandis que 8 % de tous les messages du forum présentaient un caractère d'extrême droite. Les modérateurs supprimaient les messages appelant à la violence tout comme ceux contenant un langage exagérément grossier, tout en jouant eux-mêmes un rôle important dans l'élaboration d'une image négative des musulmans. On trouva régulièrement trace d'une discrimination sur la base de la religion, de la nationalité et de la culture. « Même si certaines discussions ne contenaient véritablement aucune manifestation discriminatoire, l'ensemble, constitué de suspicions, d'offenses, et de manifestations négatives envers les musulmans et l'islam contribuait à créer une atmosphère où la haine règne ».<sup>114</sup> De nombreuses illustrations de Wilders accompagnaient celles visant à discréditer les musulmans, comme des femmes revêtues du niqab, des photos d'attaques et de manifestations violentes de musulmans. Le rapport fait état de 16 640 messages au 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Lors de l'été 2011, le forum comptait 769 membres dont 59 actifs et totalise 116 570 messages, soit une hausse d'environ 100 000 messages et de 584 membres en moins de quatre ans. Si l'on note que le nombre de membres dans la période entre l'enquête de Branderhorst en décembre 2007 et août 2011, sur la base de ces données, a fortement augmenté, cela n'est pas le cas du nombre de membres actifs, qui est lui seulement passé de 55 à 59. Le nombre de membres de forums non-actifs est d'ailleurs une donnée à la portée limitée, sachant que les personnes continuent à être comptabilisées une fois qu'elles se sont inscrites même si ne visitent plus jamais ce site.

#### *Altermedia*

Altermedia est la branche néerlandaise d'un site également présent dans d'autres pays, par exemple le Royaume-Uni. Lors de l'étude de Branderhorst, chaque message d'actualité publié sur ce site statique avait pour but de discréditer d'islam, les allochtones et la société multiculturelle. L'iconographie se devait d'étayer cela. Le rapport évoque l'exemple d'un groupe de musulmans représentés comme un troupeau de moutons. Les bulletins d'information se caractérisaient par un mélange de faits et d'opinions et par l'utilisation de chiffres sortis de leur contexte. La langue utilisée était populiste, tendancieuse et riche en raisonnements fallacieux. En moyenne, une trentaine de messages y étaient postés par mois.

#### *Dutchfaithfreedom*

Il s'agit d'un site Web présentant cinq nouveaux messages par mois et un forum avec cent messages par mois en 2008. Selon ses propres dires, le site s'oppose aux idéologies extrémistes. Dans la pratique, constata Branderhorst, cette opposition n'était dirigée que contre l'islam. Le site a publié des critiques de livres, des articles d'actualités et des commentaires. Il y a beaucoup de références à d'autres sites anti-islamiques nationaux et internationaux. Lors de l'été 2011, le forum comptabilisait 941 membres et 244 433 messages.

#### *Freespeechsite*

Il s'agit d'un site Web présentant des illustrations de Fortuyn et de Wilders à gauche et à droite du logo *Freespeech for everyone* (Liberté d'expression pour tous). Le site comprend également un forum où sont publiés par semaine environ 500 messages n'ayant pas tous un caractère anti-islamique. Bien que modéré avec attention, ce site comptait certains messages avec une tendance raciste ou discriminatoire. Lors de l'automne 2011, le site comptabilisait 234 072 utilisateurs enregistrés et 49 553 messages.

#### *Pim-fortuyn.nl*

Sur ce site Web doté d'un forum, les manifestations anti-islamiques et anti-allochtones dominaient. Environ 150 messages étaient publiés chaque jour sur le forum, bien que pas tous n'étaient de nature anti-islamique ou anti-allochtone.

#### *Uitkijk.net*

Ce site Web statique avec une trentaine de messages par mois est le successeur Democrates.net. Le site est porteur d'un profond caractère anti-islam et anti-gauche. Au niveau du texte, Branderhorst note une méthode de travail similaire à celle d'Altermedia. Lors de l'été 2011, le site fait figurer les coûts de l'immigration et le nombre de migrants qui entreraient dans le pays par jour. Le site comprend un lien vers un fichier PDF contenant le livret islamophobe de Mohamed Rasoel paru en 1990 qui, à l'époque, avait beaucoup fait parler de lui.<sup>115</sup> 14 742 visiteurs mensuels sont mentionnés avec une estimation de 75 visiteurs journaliers (notez l'écart inexplicable !).

En plus des sites Web et forums mentionnés, Branderhorst a rencontré d'autres manifestations d'extrême droite sur le Net : sur des sites Web inactifs, des sites Web non publics, des manifestations d'extrême droite sur des forums de discussion de sites de médias classiques comme les journaux. La modération et la suppression des manifestations punissables représentent pour certains journaux un travail énorme. Il s'agit principalement de manifestations anti-islamiques, xénophobes et nationalistes. Branderhorst signale une nette tendance anti-islam sur les sites Web des journaux *De Telegraaf* et *AD*. Des manifestations d'extrême droite sont également notées sur des blogs populaires comme *GeenStijl* et sur les réseaux sociaux courants comme *Hyves* et *Fok!*. Il est possible de trouver de l'iconographie d'extrême droite sur YouTube et celle-ci est diffusée par des programmes *peer-to-peer*. Branderhorst souligne l'importance d'une plus grande étude de ces manifestations sur Internet qui, en quantité absolue, dépassent largement celle des forums d'extrême droite. « Le flux d'expressions insultantes, discriminatoires et punissables est tellement important et constant qu'il faudrait le prendre en considération ».<sup>116</sup> À ce jour, une telle étude n'a pas encore été effectuée.

### 3.1.3 Thèmes

Dans le second chapitre, l'islamophobie a été définie comme étant une idéologie socio-historique qui, au moyen d'images, de symboles, de textes, de faits et d'interprétations, prête un sens négatif à l'islam et aux musulmans. Nous avons en outre indiqué qu'il ne s'agissait certainement pas toujours d'idées inexactes. La question posée ci-après est de savoir comment de telles interprétations négatives se construisent sur Internet.

Un grand nombre de sites et de forums se sont manifestés dans la période entre 2009 et mi-2010 avec un contenu négatif sur l'islam et les musulmans. Vous trouverez ci-dessous des forums qui se distinguent spécifiquement en abordant des thèmes comme la liberté d'expression, l'islam, la critique de l'islam et le PVV. Dans le cadre de cette étude, nous avons étudié plusieurs d'entre eux en profondeur : [www.hetvrijevolk.com](http://www.hetvrijevolk.com), <http://dutch.faithfreedom.org/>, <http://eurabie.punt.nl>, [www.pim-fortuyn.nl](http://www.pim-fortuyn.nl) et <http://forum-voor-de-vrijheid.nl/>. Nous avons constaté que certains thèmes étaient récurrents. Nous avons ensuite fait une recherche à partir de ces thèmes dans les archives des sites. Les thèmes en question sont islamisation, Eurabie, voile, la gauche élitiste, totalitaire. Les résultats de la recherche nous ont ensuite servi à sélectionner un certain nombre de textes dont le contenu a été étudié plus en profondeur. Le fait de savoir qui était l'auteur de ces textes (s'agissait-il d'une personne, d'un parti ou d'un groupement ?), ne constituait pas un critère de sélection. Seul importait le contenu figurant sur Internet, celui-là même qui permettait à discerner les suivants aspects principaux d'une idéologie islamophobe.

Ces textes dénoncent souvent le supposé *caractère totalitaire de l'islam*, base justifiant la nécessité d'interdire cette religion et les usages qui en découlent comme le port du foulard. Un texte publié sur [www.hetvrijevolk.nl](http://www.hetvrijevolk.nl) défend ainsi l'idée de refuser à l'islam le statut de religion et de dorénavant considérer les mosquées comme des associations : « Il est beaucoup plus simple d'interdire des associations que d'interdire une religion. » La prière quotidienne est qualifiée de « méthode d'endoctrinement » et les mosquées de « lieux de propagande ». <sup>117</sup> L'usage du terme totalitaire dans ce contexte souligne la conception de l'islam en tant qu'idéologie politique.

De nombreuses protestations sont émises contre « l'islamisation ». Cette islamisation, pas seulement celle des Pays-Bas mais aussi celle de l'Europe et du monde occidental est argumentée en faisant appel à l'histoire, ou plutôt à une certaine interprétation de celle-ci. L'histoire de l'islam se distinguerait par l'oppression et la violence. D'après une contribution figurant au site [www.pim-fortuyn.nl](http://www.pim-fortuyn.nl) intitulée « La réislamisation dans la nouvelle époque » « ... l'islam est programmé pour dominer le monde ». On y fait référence à des conquêtes historiques afin d'argumenter qu'il faut parler d'une réislamisation et non d'une islamisation. Ce processus aurait déjà eu lieu par le passé et se répéterait à présent. L'islam souhaite « dépouiller l'Europe de son identité judéo-chrétienne et faire vaciller les bases héritées des Lumières (...) ». Les institutions tels le Conseil de l'Europe et l'ONU seraient déjà mises à mal par l'islam. La contribution s'achève avec un appel formulé en des termes belliqueux : « Je pense cependant avoir pu montrer que l'islam et tous les moyens dont il dispose, lutte (...) afin d'établir sa domination. L'occident sera livré sans défense à l'islam s'il ne dispose pas d'hommes et de femmes déterminés à s'y opposer avec fougue. » <sup>118</sup> Cette supposée aspiration de l'Islam visant la domination de l'Europe s'exprime dans le discours islamophobe international <sup>119</sup> par le terme Eurabie, <sup>120</sup> contraction des mots Europe et Arabie. Ce concept fut utilisé en 2005 comme titre d'un livre publié sous le pseudonyme Bat Ye'or, d'une écrivaine britannique domiciliée en Suisse. Ce terme représente un supposé projet politique islamique de faire de l'Europe, continent décadent et voué à sa perte, une colonie du monde islamique/arabe. <sup>121</sup> Il s'agirait d'un projet secret élaboré par des hommes politiques européens et arabes et élaboré lors de la crise pétrolière des années '70 dans le cadre du dialogue arabo-européen. Les immigrants musulmans envahiraient depuis l'Europe avec l'accord de ces mêmes hommes politiques dans le but d'annihiler la culture et la civilisation occidentales et de remplacer les gouvernements démocratiques par des

régimes autocratiques. L'emploi de ce terme indique également que l'Europe et ses institutions sont déjà « affaiblies par l'islam ». Les universités européennes seraient ainsi, selon Bat Ye'or, déjà passées sous contrôle palestinien et les églises se seraient spontanément soumises à l'islam.<sup>122</sup> Les livres et les théories de cet auteur ont surtout acquis une plus grande notoriété grâce aux références faites par de célèbres partisans américains de l'idéologie anti-islam comme R. Spencer, P. Geller, et D. Pipes qui font partie du réseau international de Wilders. Leurs œuvres se fraient un chemin, en version traduite ou originale, jusqu'aux forums des Pays-Bas, ligne de front supposée du choc des civilisations. La traduction de H. Numan d'un article de Pipes intitulé « Europe ou Eurabie » nous alarme dès le début : « L'avenir de l'Europe est en jeu. Va-t-elle se transformer en Eurabie, partie de du monde musulman ? Pipes cite avec approbation un chroniqueur américain : « Il est difficile d'imaginer un autre scénario pour l'Europe de l'ouest que celui d'une guerre civile ou de l'islamisation » et « Les musulmans peuvent s'estimer heureux s'ils s'en sortent par des déportations en masse au lieu de se faire massacrer ». <sup>123</sup> Sur le site [dutch.faithfreedom.org](http://dutch.faithfreedom.org), une contribution illustre le concept d'Eurabie par une représentation de la tour Eiffel entourée de deux minarets. Nous retrouvons également sur les sites néerlandais la théorie selon laquelle les hommes politiques ont, par le passé, échangé du pétrole et des travailleurs immigrés contre l'acceptation de la soumission à l'autorité de l'islam : « Dirigeants politiques et spirituels des Pays-Bas, vous qui avez marchandé notre pays à l'islam avec du pétrole et des travailleurs immigrés musulmans contre une évolution libre de l'islam, je vous accuse, dans la mesure où vous n'avez pas protesté mais au contraire collaboré à ce processus. » <sup>125</sup> La thèse de l'Eurabie est fortement critiquée mondialement en raison de son irréalisme, de l'absence d'argumentation scientifique et de la théorie du complot qu'elle implique, qui rappelle la perception du mouvement du communisme mondial pendant la guerre froide ou les théories conspiratrices de l'antisémitisme. <sup>126</sup> L'ouvrage de Bat Ye'or est, dans cette optique, appelé par les opposants parmi les spécialistes du domaine et les journalistes « Les protocoles des Sages de la Mecque ». <sup>127</sup> Il est ainsi fait référence au livre *Les Protocoles des Sages de Sion*, qui a joué un si grand rôle dans l'évolution de l'antisémitisme en une idéologie du génocide. <sup>128</sup> Il n'empêche que cette dangereuse conception d'Eurabie est de plus en plus répandue.

Le degré de fiction de la menace de l'islamisation et l'obsession de son ressenti, également sur les sites Web néerlandais, ressortent du dialogue suivant. Un certain « Mahaligum » contribue régulièrement sur le forum de [dutch.faithfreedom.org](http://dutch.faithfreedom.org) où il conclut systématiquement ses textes de la mention « Celui qui, dans l'islam, fait usage de sa tête, sera amené à la perdre. » En octobre 2007 il écrit : « L'islamisation vient d'entrer dans ma maison. Le facteur vient de me livrer un résistant feuillet A4 violet clair en provenance de Het Talenhuis à Drachten (...) ces sept livres constituent un ensemble des lois islamiques avec lesquelles les hommes sont le plus souvent en contact (...) ».

La réponse à ce message d'un certain « Ariel » fait preuve de compassion : « Je n'y crois pas, Mahalingam, c'est un site islamique... Et à Drachten en plus... La Charia n'a rien à faire aux Pays-Bas. Voici un exemple évident de la seconde phase du Jihad. » <sup>129</sup>

L'*immigration de masse* ayant engendré la domination islamique constitue un autre thème récurrent sur les sites et forums étudiés. <sup>130</sup> L'utilisation systématique du complément de « masse » permet de créer une image exagérée et de suggérer l'ampleur du phénomène et, ainsi la menace. Cette immigration de masse aurait pour conséquence l'effondrement de l'Etat-Providence. Le terme immigration de masse a une connotation idéologique forte. Lucassen & Lucassen ont retracé l'usage de ce terme et relativisent son réalisme en ce qui concerne l'ampleur de l'immigration vers les Pays-Bas. <sup>131</sup> Avant que Wilders n'intègre systématiquement ce terme à sa rhétorique politique, il avait déjà été utilisé auparavant par Bolkestein, Commissaire européen et homme politique du parti libéral VVD. Un bilan entre l'immigration et l'émigration des et vers les Pays-Bas pour la période entre 1990 et 2009 montre que le nombre moyen d'immigrants aux Pays-Bas est inférieur à 40 000 par an. Le

débat public, notèrent Lucassen & Lucassen, ne concerne cependant pas vraiment les migrants en général mais les groupes considérés comme problématiques, en particulier les musulmans. Le concept d'immigration de masse est surtout utilisé pour ces groupes : en particulier les Marocains et les Turcs et parfois aussi les Somaliens et les Antillais. Entre 2001 et 2009, ce sont environ 3900 personnes issues de ces groupes qui se sont installées aux Pays-Bas. En 2006 et en 2007, il y a eu plus de retours de Marocains vers leur pays d'origine que d'arrivées de Marocains aux Pays-Bas et en 2008, le solde des arrivants marocains se montait à 52. Les auteurs concluent « que l'utilisation du terme « immigration de masse » n'est pas du tout en rapport avec les faits et que la politique a construit une réalité toute personnelle (...) ». <sup>132</sup>

Les manifestations sur Internet évoquent souvent, en lien avec « l'immigration de masse », la *mauvaise et impossible intégration* des musulmans : « Pourquoi gaspiller tant de temps et d'argent dans des tentatives d'intégration des étrangers qui ne le souhaitent aucunement ? Ils ne sont pas venus ici pour s'adapter à notre style de vie. Le style de vie asiatique ou africain réside dans leur ADN. La névrose obsessionnelle islamique les comble dans le rejet de la décadence qui règne ici. L'intégration est à leurs yeux non pas un progrès mais une dégénération, un déclin mental et moral. Ils se rendent fréquemment à la mosquée pour entretenir leur conviction qu'il ne faut pas se jeter dans ce monde en perdition ». <sup>133</sup>

L'intégration impossible est illustrée à l'aide de diverses problématiques, comme par exemple une *tendance à tomber dans la criminalité* qui serait une partie intégrante de la religion. Pour illustrer cela, des caractéristiques et motifs psychologiques supposés des musulmans sont discutés. Nous « Hollandais idiots » subissons la discrimination et sommes victimes de notre naïveté : « Vous Néerlandais, souhaitez devenir agent de police ? N'y songez même pas. Nous avons uniquement besoin de mahométans, de quelques femmes et de quelques homosexuels... Et dans cet ordre. Et à compétences égales ? Bien sûr que non. Le seul fait qu'un mahométan soit disposé à devenir agent est une compétence suffisante. Nous, idiots de Hollandais, pouvons nous autoflageller ! Ce n'est pas nécessaire car les jeunes marocains s'en chargent pour vous et le font avec plaisir. Ils nous frappent la poitrine, le visage et aussi l'entrejambe. (...) Si Ali Ostram va à l'école muni d'un couteau, la semaine d'après, c'est toute l'école qui fait de même. Par pure nécessité. Le nigaud qui va à l'école sans couteau, revient pieds nus, sans portemonnaie, sans téléphone portable et l'anus dilaté. (...) » <sup>134</sup>

La généralisation est une méthode bien éprouvée. Parmi les thèmes, se trouve bien évidemment la *soumission des femmes musulmanes* par le port du voile et de la burqa. « Cela s'accéléra lorsque l'Arabie Saoudite mit des fonds à disposition afin de soutenir les personnes portant le foulard. Il paraîtrait – même si cela n'a jamais été prouvé – qu'un père dont la fille allait porter le foulard percevait une contribution mensuelle de la mosquée. Il s'agit là d'un bienvenu complément aux allocations familiales, montant noir, payé de la main à la main. (...) Un tsunami de foulards envahit les rues néerlandaises. (...) La première enseignante totalement recouverte et ne dévoilant qu'une paire d'yeux à sa salle de classe ne saurait se faire attendre bien longtemps. (...) » <sup>135</sup>

Pour finir, les contributions soulignent régulièrement les tendances pédophiles du prophète Mahomet, avec ou sans citations du Coran. <sup>136</sup> Il s'agit là d'une tentative de récupération ciblée de l'indignation sociale que soulève la maltraitance d'enfants.

Le positionnement islamophobe s'accompagne souvent d'un positionnement dégageant une haine de la gauche. Les déclarations des hommes politiques, particulièrement les leaders du PVDA relatives aux thèmes évoqués ci-dessus, sont souvent abordées de manière offensante. Le parti PVDA est ainsi qualifié de « nouveau NSB » (mouvement national socialiste, parti fasciste du siècle dernier) et les musulmans sont les « nouveaux nazis ». L'ancien maire d'Amsterdam, Job Cohen, est ainsi qualifié de « lâche juif de gauche » et de « défenseur des nouveaux nazis et encore plus dérangé que Joran van der Sloot ». Il est opposé aux « juifs culotés et couillus, absolument pas lâches et qui ne se laissent pas mener sans opposition à l'abattoir par les nouveaux nazis ». Le PVV est décrit comme étant la solution : « (...) Rendez-vous compte dès maintenant pourquoi vous devez voter pour le

PVV. Si vous ne le faites pas, tous les Néerlandais seront gouvernés par le parti qui protège de gré ou de force les nouveaux nazis. »<sup>137</sup> L'ancienne ministre Elle Vogelaar fut, elle aussi, menacée sur Internet : « (...) C'est avec ce genre de remarques qu'elle contribue à un éventuel futur tsunami de burqas sur les Pays-Bas. Même s'il convient de condamner la justice privée, l'exécution sommaire d'Elle Vogelaar est peut-être la décision la plus sage, mais cela, vous ne m'entendrez pas l'affirmer. Cette remarque est en effet passible de 118 jours de prison. La critique ironique de politiciens ne semble plus possible. Je souhaite cependant qu'on passe la camisole de force à Vogelaar ! Elle pourra ainsi se rendre compte de ce qu'on ressent dans une burqa. »<sup>138</sup> Les raisons sous-jacentes du positionnement hostile à l'égard de « la gauche » et de « l'élite » résident dans le fait que la *responsabilité* de « l'immigration de masse » et des supposées conséquences désastreuses comme l'islamisation, est attribuée aux politiques de gauche et à l'élite. Ceux-ci conduiraient la société à sa perte en la livrant aux forces barbares de l'islam. Une raison plus profonde se situe peut-être dans le besoin de priver la politique classique de légitimité. Le travail des migrants, créé sur une initiative des employeurs, tout comme la politique en matière de minorités et d'intégration établie officiellement pour la première fois en 1983, furent néanmoins principalement élaborés à l'époque par des coalitions de centre-droit où le CDA et le VDD étaient les principaux partis. L'essence de cette politique menée depuis 1983 n'était pas tant la supposée « préservation de la propre culture » soumise à de sévères critiques en 2011, mais la lutte contre les retards socio-économiques.<sup>139</sup>

(encadré)

### Dessins humoristiques

Les illustrations que l'on trouve sur le Net soulignent souvent le caractère violent de l'islam/des musulmans. Comme exemple, nous allons discuter des illustrations se trouvant sur le site Web !Uitkijk. Tous les textes de ce site sont encadrés par des illustrations et des caricatures moquant et insultant les musulmans. Les dessins sont signés avec l'adresse spotprent.be

#### Illustration 1

Un paquet de cigarettes semblable à Marlboro portant en majuscules le bandeau « Petits mahométans » et en dessous « Mahomet nuit gravement à vous et à votre entourage ».

#### Illustration 2

Caricature dessinée : bandeau DIALOGUE !!!

Un homme tend la main à un personnage à la Ali Baba armé jusqu'aux dents, un sabre entre les dents.

#### Illustration 3

Légende « L'islam est une religion pacifique »

Une figure à la Ali Baba, les vêtements ensanglantés, manie son sabre recouvert de sang tout en dansant sur des crânes portant les étiquettes « juifs », « chrétiens » et « païens ».

#### Illustration 4

Légende au-dessus de l'illustration : L'islam est la paix ?

Un bras armé d'un sabre crève le ciel.

Légende en dessous « Avec un fondateur de religion déjà si violent, qu'en est-il de ses disciples ? »



## Illustration 5

Une photo de deux femmes vêtues d'un niqab noir devant un panneau « Accès interdit » avec en dessous la mention « Faites demi-tour ».

(encadre/fin)

Les principaux thèmes qui donnent forme à l'idéologie islamophobe sur divers sites et forums, par exemple le côté totalitaire de l'islam, le concept d'Eurabie, l'islamisation, l'immigration de masse et la responsabilité de la gauche et des élites, n'ont pas été abordé par hasard par Wilders dans sa déclaration lors de la réouverture du procès de février 2011, procès intenté en raison de ses déclarations sur l'islam et les musulmans.

### 3.2 Le PVV et l'islamophobie.

En l'espace de quelques années, le PVV s'est distingué par des déclarations clairement islamophobes. Diverses publications énumèrent les déclarations de Wilders en les annotant parfois de commentaires.<sup>140</sup> Ses déclarations sur l'islam firent l'objet d'un procès en 2010-2011, qui avait pour objet de déterminer juridiquement s'il s'était exprimé volontairement de manière injurieuse à l'égard des musulmans en tant que groupe en raison de leur religion (art. 137c code pénal néerlandais) et s'il était question d'une incitation à la discrimination et à la haine (art 137d code pénal néerlandais /art.90 quater), ou tous les deux, à l'égard des musulmans en raison de leur religion. Même si le tribunal estima que certaines déclarations étaient en elles-mêmes foncièrement discriminatoires ou injurieuses et que quelques déclarations revêtaient un caractère subversif, à la limite de l'acceptable au niveau pénal, Wilders fut acquitté compte tenu du contexte de son argumentation dans son ensemble et du contexte social plus large, de la dureté du débat public sur la société multiculturelle aux Pays-Bas et de la liberté d'expression qui revient à un homme politique. Ce qui a également joué un rôle dans la décision d'acquittement est le fait que de nombreuses déclarations concernaient la religion et non ses fidèles. Le tribunal estima en outre que l'admissibilité en matière de déclarations est d'autant plus grande que le débat public est intense. Le tribunal considère que des déclarations sont inacceptables selon le droit pénal dès qu'elles constituent une menace de l'ordre public.<sup>141</sup> Les parties diffamées, parmi lesquelles des organisations de migrants, ont déposé un pourvoi en cassation auprès de la cour judiciaire suprême des Pays-Bas (*Hoge Raad*), et se sont tournées vers des institutions européennes.

Au niveau international, l'inquiétude règne au sujet de la démonstration infamante du PVV. La réunion parlementaire du Conseil de l'Europe évoqua son inquiétude quant à l'intolérance de plus en plus grande à l'égard de l'islam et des musulmans.<sup>142</sup> Le conseil montra du doigt dans ce contexte les partis à l'extrême droite de plusieurs pays européens avec notamment le Front National en France, le PVV aux Pays-Bas, le Vlaams Belang en Belgique et l'Union démocratique du centre en Suisse, partis qui exploitent la peur des musulmans et contribuent à leur stigmatisation en faisant usage de simplifications et de stéréotypes négatifs. Dans leurs campagnes, ces partis confondent l'islam et l'islamisme et, selon le rapport de la commission, considèrent tous les musulmans comme islamistes. Ce paragraphe présente et discute une sélection de déclarations de Wilders et des points de son programme relatifs à l'islam / aux musulmans.

Wilders ne souhaite effectivement pas faire de distinction entre l'islam et l'islamisme extrémiste qui abuse de la religion avec des objectifs politiques. Selon lui, l'islam est « malade » et « fasciste ». De son point de vue, l'islam n'est pas une religion du monde mais une idéologie politique.<sup>143</sup> « Je trouve que l'idéologie de l'islam est abjecte, fasciste et mauvaise », déclara-t-il le 9 février 2008 dans le quotidien flamand *Nieuwsblad*. À la clôture du premier jour d'audience à la réouverture du procès qui lui était intenté, Wilders évoqua une religion « nocive » et « une idéologie totalitaire ».<sup>144</sup> Il désigna le Coran comme étant le « *Mein Kampf* d'une religion qui a l'intention de détruire les autres », un livre qui

stimulerait l'oppression et le meurtre et qui devrait donc être interdit.<sup>145</sup> Il qualifie le prophète Mahomet successivement de « barbare » et de « assassin de masse ».<sup>146</sup> Son opinion sur le Coran a notamment été illustrée dans son film *Fitna*, sorti en 2008.

(encadré)

### ***Fitna* et les réactions**

Au printemps 2008, Wilders sortit le film *Fitna*. Les Pays-Bas sont soulagés, finalement ils ont eu plus de peur que de mal, voilà quelles furent les premières réactions au film, suivies de la réaction triomphaliste du réalisateur qui insista sur le fait qu'il était parvenu à ne pas dépasser les limites de la loi. De nombreuses réactions publiques soulignèrent que le film n'apportait rien de nouveau et qu'il se composait de vieilles images qui avaient déjà été beaucoup diffusées sur Internet auparavant, justement par le type de terroristes que le réalisateur prétend combattre.

De telles réactions soulèvent l'interrogation quant à l'effet potentiel des images. En premier lieu, la disponibilité préalable de ces images sur Internet ne signifie pas que celles-ci ont déjà été visionnées par le grand public comme cela a été le cas avec le film : des millions de spectateurs de par le monde. En second lieu, le travail de copier-coller d'anciennes images pour en faire une nouvelle composition est moins inoffensif qu'il ne le semblait initialement. Les images d'actions de terroristes islamistes sont alternées avec des textes du Coran sortis de leur contexte et associés à l'appel à la lutte contre l'« islamisation ». Le tout ne consistait pas uniquement en un copier-coller mais il y avait également un travail de colorisation. Le contexte social joue de surcroît un rôle important au niveau de l'effet (potentiel) qu'ont les images. Wilders sortit ce film dans un contexte social de création d'image négative de l'islam et des musulmans. Le dernier point, mais pas le moindre, à signaler est qu'il s'agit d'images et de textes réellement bouleversants, pouvant provoquer des sentiments de colère, d'angoisse, de frustration, d'impuissance et de compassion.

Cependant, les réactions selon lesquelles le caractère d'incitation à la haine du film était essentiel, n'avaient pas la primauté. Elles furent publiées, non pas en couverture, mais dans les pages intérieures des journaux et ne faisaient pas les grands titres mais se contentaient de filets. Certains historiens indiquèrent le caractère haineux des images et des textes parce qu'ils savent, du point de vue de l'histoire, comment fonctionnent les films de propagande et de nombreux citoyens, parmi lesquels des musulmans, l'ont senti intuitivement : il s'agissait de provoquer des sentiments de peur, de haine et d'hostilité. Certains hommes politiques l'ont d'ailleurs bien signalé tout en ne souhaitant pas trop s'y attarder. Leur priorité était de maintenir le calme social et non de procéder à une analyse approfondie du contenu du film. Le calme fut en effet maintenu et heureusement. Qu'en est-il de l'analyse du contenu ?

« Il convient maintenant de vaincre l'islam du point de vue idéologie », affirmait une phrase à la fin du film. Le film aborde l'islam non pas comme une religion mais comme une idéologie comme le fascisme et le communisme, avec toutes les connotations liées : dogmatisme, endoctrinement, manque de liberté et de tolérance, oppression et violence, dictature et domination.

Les religions constituent à vrai dire des phénomènes sociaux complexes. Elles présentent de nombreux aspects ou composantes : historiques (les origines), théologiques (la théorie et la relation à Dieu), sociaux (la relation et l'imbrication de la religion et de la société, ainsi que l'influence sur les idées politiques et sociales) et les croyants (leurs points de vue et comportements). La religion comporte évidemment aussi des composantes idéologiques : elle diffuse des conceptions sur la société et la politique mais ne saurait être confondue avec eux.

La plupart de gens ont de vagues idées sur ce que sont les religions – sauf lorsqu'il s'agit de la leur. Cela est valable également pour l'islam. La confrontation entre le citoyen moyen et

l'islam en Europe occidentale est encore récente, pas beaucoup plus vieille que ne l'est l'histoire des travailleurs immigrés. La mémoire collective se rappelle encore peut-être certaines images négatives qui datent des croisades et qui, depuis, ont survécu dans des histoires et les images. Des images prégnantes comme celles présentées dans *Fitna* sont bien admises, grâce à cette mémoire collective.<sup>147</sup>

(encadré /fin)

Le point culminant de la pensée de Wilders sur l'islam est clairement véhiculé dans l'extrait suivant d'une citation par laquelle il a conclu son premier jour d'audience, lors de la réouverture de son procès :<sup>148</sup> « L'islam est une idéologie qui se distingue surtout par le meurtre et l'homicide et qui crée uniquement des sociétés attardées et appauvries. » C'est également dans cette déclaration de clôture qu'il répète les mots « partout en Europe, les lumières s'éteignent ». En prononçant cette phrase, Wilders joue à la fois sur les mots en évoquant la fin des valeurs des Lumières, et il ébauche, de manière apocalyptique, le déclin de la société occidentale en faisant preuve d'un goût certain pour la dramatisation. Il présente également sa vision sur la responsabilité de cela. Celle-ci reposerait sur « des élites du multiculturalisme qui mènent actuellement un combat total contre leurs populations ». Ces élites seraient des « protecteurs » d'une « idéologie qui, depuis quatorze siècles déjà, a pour but notre destruction ». Dans un discours prononcé à Rome, il indiqua que cela n'étaient pas seulement les Pays-Bas et l'occident qui étaient concernés, mais le monde entier. « L'islam a pour but la domination mondiale », <sup>149</sup> affirma-t-il après avoir tout d'abord évoqué, en guise d'introduction, la chute de la civilisation romaine classique au bénéfice des barbares germaniques. « (...) La vérité du diabolisme de l'islam a toujours été une évidence pour nos ancêtres et c'est pourquoi ils ont combattu. »<sup>150</sup> Dans sa vision, les musulmans des Pays-Bas font, en tant que pions avancés, partie d'un projet islamique ayant pour but la domination du monde. Nous devrions lutter contre cette plaie comme l'ont fait nos ancêtres, indique-t-il implicitement. Nous notons ici comment Wilders utilise les théories de la succession des civilisations et l'histoire des croisades et d'autres conquêtes historiques pour arriver à définir les musulmans comme ennemis de la société. L'immigration issue de pays ayant une population majoritairement musulmane est dépeinte par lui comme une invasion islamique. Il a ainsi déclaré le 6 février 2007 sur [www.GeenStijl.nl](http://www.GeenStijl.nl) : « (...) Les Pays-Bas sont un pays de mission islamique. Si on n'est déjà pas parvenu à contrer un terroriste comme Mohammed B., alors la tactique de pénétration, de propagande, de conversion et de changement démographique sera effectivement couronnée de succès si la lâche élite politique du VVD au PvdA en passant par le SP et le CDA et leurs confrères européens continuent de se taire à ce sujet et continuent de diaboliser ceux qui osent parler et de lancer l'anathème contre eux. Il y a suffisamment d'islam aux Pays-Bas et en Europe. Le PVV luttera de toutes ses forces contre cette troisième tentative d'invasion islamique. »<sup>151</sup> Dans ses déclarations, les musulmans ne se voient pas seulement attribuer des intentions mais aussi un pouvoir dont ils ne bénéficient pas, loin de là, en tant que minorité dans la société.

Selon Wilders, les Pays-Bas seraient victimes d'un « tsunami d'islamisation ».<sup>152</sup> Cette image d'inondation est illustrée pour l'utilisateur dans ces termes « quartier après quartier, rue après rue, école après rue, l'islamisation est en cours. »<sup>153</sup> Le terme d'islamisation suggère fortement qu'il s'agit d'un projet conscient d'imposer l'islam au monde occidental. Parfois, il exprime de manière plus explicite cette suggestion de colonisation : « L'élite donne à ces Marocains qui perturbent la tranquillité ici, l'appellation romantique de « nouveaux Néerlandais ». Je préfère les appeler « colons », colons musulmans. Ils ne sont pas venus pour s'intégrer mais pour conquérir et pour nous assujettir. »<sup>154</sup>

En plus de s'exprimer en catégories islamophobes, Wilders évoque, de manière générale « ce qui arrive aux Pays-Bas et qui s'y reproduit » comme s'il ne s'agissait pas d'êtres humains.<sup>155</sup> À l'aide de métaphores et de figures stylistiques rhétoriques, il parvient à broser une atmosphère de menace et d'urgence : « (...) Les musulmans quitteront les grandes villes pour s'installer à la campagne. Nous devons mettre fin au tsunami

d'islamisation. Cela nous touche dans notre cœur, notre identité et notre culture. Si nous ne nous défendons pas, tous les autres points de mon programme n'auront servi à rien. »<sup>156</sup> Le thème de la reproduction revient régulièrement : « Les autochtones se reproduisent à un rythme moins élevé que les allochtones. Actuellement, les allochtones, surtout des musulmans, habitent principalement dans les grandes villes. Dans vingt ans, ils seront partout, d'Apeldoorn à Emmen et de Weert à Middelburg. Nous vendons notre pays à un diable appelé Mahomet et personne ne réagit. »<sup>157</sup>

(encadré)

### **Le PVV et des incidents islamophobes**

En juillet 2011, S van Rooy, un chargé de mission du PVV à La Haye, publia sur Internet un film réalisé par ses soins (sur YouTube et sur sa page Facebook). Dans ce film, il montre comment il importune plusieurs femmes portant le niqab dans un centre commercial de Scheveningen.<sup>158</sup> Sur Facebook il écrit : « Soudainement, cette racaille passa et je décidai immédiatement de filmer. Ou alors aurais-je dû trouver normal que ma tranquillité à Scheveningen soit troublée par ce genre d'imbécilité importée du désert islamique ? »

À la question sur Facebook de savoir pourquoi il qualifie ces femmes de racaille sans même leur avoir parlé Van Rooy répond : « C'est vraiment idiot de penser que l'on n'a pas le droit d'appeler les gens racailles. Il s'agit de personnes qui refusent les valeurs occidentales au profit d'un système raciste, fasciste et inhumain comme la Charia. Pour moi se sont simplement des racailles tout comme le sont les nazis et les autres fascistes. »

Van Rooy mène, en tant que publiciste et aidé par son père, une campagne active contre l'islam. Ils ont notamment composé le recueil intitulé *De islam : Kritische Essays over een politieke religie* (L'islam : essais critiques sur une religion politique). Le recueil rassemble des contributions d'un grand nombre de critiques de l'islam, aussi bien internationaux que néerlandais. Quelques contributions revêtent un fort caractère islamophobe.<sup>159</sup>

Après que la revue *Elsevier* avait consacré un article au film et aux déclarations, le PVV indiqua qu'il regrettait cet événement et mit Van Rooy en arrêt de travail forcé. Selon une déclaration du PVV à la suite de l'incident : « Il est regrettable que ces femmes portent la burqa et nous souhaiterions une interdiction de la burqa, mais ces femmes ne sont cependant pas des racailles. »<sup>160</sup>

(encadré/fin)

Nous allons revenir sur les quatre caractéristiques de la stigmatisation pour démontrer que l'argumentation d'islamisation de Wilders et des siens présente un fort caractère stigmatisant. Tout d'abord, les musulmans sont dépeints comme étant des profiteurs qui ne participent pas à la société. La citation suivante illustre cela : « Je suis favorable à la fermeture des frontières pour les regroupements familiaux de populations allochtones islamiques non-occidentales. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent de ces personnes ne nous apportent rien que des problèmes. »<sup>161</sup>

Les musulmans sont ensuite dépeints comme n'étant pas fiables, une cinquième colonne. Cela ressort de la citation suivante, qui formule un doute quant à l'acceptation par la communauté musulmane de l'ordre juridique néerlandais. « Tant qu'il n'est pas clair que la communauté musulmane néerlandaise doit accepter de tout cœur l'ordre et les règles de l'état de droit néerlandais, le fondement de confiance manquera. Celui-ci est nécessaire à l'attribution de droits et libertés fondamentaux similairement aux autres groupes qui, aux Pays-Bas, les ont portés et leur ont donné forme. »<sup>162</sup>

Ils ne partagent pas nos valeurs, voici la troisième manière avec laquelle Wilders donne forme à sa stigmatisation. Cet aspect se retrouve dans la citation suivante. « (...) Leur

comportement découle de leur religion et leur culture. Il est impossible de les dissocier. L'autre jour, le pape avait tout à fait raison : l'islam est une religion violente. L'islam est synonyme de soumission et de conversion des non-musulmans. Voici l'interprétation qui est en vigueur dans les foyers et les mosquées des jeunes qui posent problèmes. C'est dans la communauté même. »<sup>163</sup> Le non-partage de valeurs fondamentales est souvent symbolisé par le foulard. Il est intéressant de constater que le fait que ces foulards soient portés par des personnes est absolument absent de la discussion. Le foulard est souvent la cible de virulentes attaques verbales du PVV, qui impliquent souvent l'utilisation de métaphores de guerre. Le foulard polluerait l'espace public et la rue devrait être « reconquise ». Wilders a ainsi défendu la mise en place d'un impôt sur le port du foulard appelé par ses soins *kopvoddentaks* (la taxe sur les chiffons de tête). « Il suffirait de retirer chaque année un permis et d'en tirer simplement 10 000 euros. »<sup>164</sup>

De toutes les façons, le groupe stigmatisé ne contribuerait pas au bien-être de la société dans son ensemble comme cela ressort de la déclaration ci-après : « (...) Ils méprisent les intérêts des citoyens néerlandais et contribuent à transformer les Pays-Bas en Pays-Bas d'Arabie, province du super état Eurabie. »<sup>165</sup>

Lors de l'étude de la stigmatisation, nous avons déjà évoqué qu'il s'agissait d'un processus facilitant le traitement inégal et l'exclusion. Au cours du temps, Wilders a fait des propositions dans divers interviews et discours visant le traitement inégal et l'exclusion des musulmans. Il a notamment plaidé pour une interdiction de la vente et de l'utilisation du Coran, à la maison et mais aussi en public,<sup>166</sup> pour la fermeture des frontières aux allochtones non-occidentaux,<sup>167</sup> pour l'assimilation ou l'expulsion des musulmans : « Tout le monde s'adapte et accepte notre culture comme culture principale. Celui qui ne le fait pas n'est plus ici dans vingt ans. Il sera exclu du pays. »<sup>168</sup>

Le programme électoral de 2010 du PVV comprenait les points suivants qui avaient directement pour cible l'exclusion ou le traitement inégal des citoyens et des objets musulmans :<sup>169</sup> pas de nouvelles mosquées, la fermeture des mosquées faisant l'apologie de la violence, l'arrêt de l'immigration en provenance des pays islamiques, l'interdiction du port du foulard dans les fonctions publiques, la mise en place d'une taxe sur le port du voile et une interdiction du port de la burqa, l'interdiction du Coran et des leçons coraniques dans les établissements scolaires, la fermeture des écoles islamiques, le gel des subventions pour les médias islamiques, y compris les médias considérés comme tels (par exemple maroc.nl) et l'interdiction de l'abattage rituel. Le PVV affirme ensuite qu'il faut mettre fin à « l'islamisation du domaine de la santé ». Les musulmans en tant que migrants sont ensuite indirectement touchés par les points du programme PVV qui ont trait aux structures antidiscriminatoires, à la politique relatives aux étrangers et à l'immigration et aux droits des allochtones et des citoyens ayant la double nationalité. Il s'agit certes de dispositifs et de mesures qui ne touchent pas uniquement les musulmans mais qui les concerne également. Les musulmans sont également touchés par des propositions du PVV visant les allochtones non-occidentaux en général. Cela concerne des projets pour l'enregistrement ethnique,<sup>170</sup> l'expulsion en cas de chômage,<sup>171</sup> et la possibilité de pouvoir tirer dans les jambes des jeunes migrants en cas d'émeutes.<sup>172</sup> Le PVV souhaite également enregistrer comme allochtones les petits-enfants d'immigrants.<sup>173</sup>

La lutte contre l'islam joue un rôle dominant dans la pensée du PVV. Cela se ressent non seulement dans des déclarations politiques mais aussi dans plusieurs petites activités comme le tweet de nouvelle année : « joyeuses fêtes et moins d'islam en 2011 ». <sup>174</sup> Le langage guerrier qu'il utilise pour inciter les citoyens au combat est moins innocent. Le tribunal d'Amsterdam estime que l'incitation à la défense dans l'extrait suivant revêt un caractère subversif mais qui n'est pas punissable étant donné le lien avec le reste de l'entretien : « Mes intentions sont bonnes. Nous laissons quelque chose se passer qui va impliquer un profond changement de notre société. Je sais bien qu'il n'y aura pas encore de majorité islamique dans les prochaines décennies. Mais on note une hausse avec des

éléments agressifs, de l'impérialisme. Il suffit de marcher dans la rue pour le voir. On se rend compte qu'on ne vit plus dans son pays. Il y a actuellement une lutte qui se joue et nous devons nous défendre. Il y aura bientôt plus de mosquées que d'églises ! »<sup>175</sup>

### 3.3 L'extrême droite et l'islamophobie

Une étude de Dekker et autres portant sur l'islamophobie chez les jeunes a mis en évidence que plus de la moitié des jeunes néerlandais scolarisés qui ne sont pas musulmans eux-mêmes, ont une image négative, voire très négative, des musulmans et de l'islam.<sup>176</sup> Cette donnée s'accompagnait de scores élevés pour la « supériorité nationale » et le « nationalisme ». Van Donselaar évoque, dans ce contexte, une « contre-culture islamophobe ».<sup>177</sup> Une culture jeune xénophobe constitue, comme cela fut le cas lors de la décennie qui vient de s'écouler, une base potentielle de recrutement pour les groupes et organisations d'extrême droite et extrémistes de droite.<sup>178</sup> C'est notamment pour cela qu'il est très important de s'intéresser à la position de ces formations vis-à-vis de l'islam et des musulmans. Cette section est consacrée aux points de vue de diverses formations d'extrême droite et extrémistes de droite sur l'islam et les musulmans. Nous aborderons également l'éventuelle influence exercée par le PVV sur ces points de vue et, si celle-ci est avérée, nous verrons comment elle s'exerce. Le succès électoral du PVV a-t-il également insufflé un nouvel élan à la discussion sur l'islam et les musulmans au sein de l'extrême droite traditionnelle ? Ces partis considèrent-ils qu'un positionnement (renforcé) contre l'islam et les musulmans peut contribuer à générer de plus nombreux partisans ? Ou alors ces partis sont-ils pour ainsi dire vidés en raison du magnétisme exercé par le PVV ? Le rapport en anglais consacré à l'extrême droite aux Pays-Bas diffusé par le Service de renseignements et de sécurité (*Algemene Inlichtingen- en Veiligheidsdienst*, AIVD), juste après la tuerie d'Oslo, évoque une diminution de moitié des adeptes d'organisations d'extrême droite et extrémistes de droite traditionnelles.<sup>179</sup> Pour répondre à la question de la caractérisation renforcée des points de vue islamophobes de l'extrême droite traditionnelle, nous avons étudié des publications et déclarations d'organisations d'extrême droite et extrémistes de droite qui sont périodiquement discutées dans les publications du *Monitor Racisme & Extremisme*. Pour la période 2009-2010, il s'agissait des organisations suivantes : Nationaal-Socialistische Aktie, Racial Volunteer Force (NSA-RVF), Blood & Honour-Combat I8, Nationale Jeugd Nederland (NJN), Nederlands Volks Unie (NVU) et le groupe d'action Voorpost. Nous nous sommes également intéressés à la revue *De Nationale Amsterdammer* (DNA) lié au Nationalistische Volks Beweging (NVB) Amsterdam, une organisation depuis inactive ou presque.<sup>180</sup>

Avant d'aborder les points de vue à l'égard de l'islam et des musulmans au sein de l'extrême droite, il importe tout d'abord de s'intéresser au concept d'extrême droite. Qu'est-ce qui distingue l'extrême droite ?

#### 3.3.1 L'extrême droite

Pour répondre à cette question, une étude portant sur la littérature internationale a été menée. Celle-ci porte sur la littérature internationale où sont traitées les définitions et les théories de l'extrémisme de droite.<sup>181</sup> Cela nous a permis d'avancer l'explication qui suit. L'extrémisme de droite est une notion complexe rassemblant les opinions politiques situées le plus à droite de l'échiquier politique horizontal et les formations – partis politiques, mouvements (sociaux) et autres formes d'organisation comme les forums Internet, les maisons d'édition, les médias, les sociétés spécialisées – qui soutiennent et diffusent ces opinions. Le terme n'était pas utilisé avant la seconde guerre mondiale, en tous les cas pas aux Pays-Bas, mais il fit ensuite fureur. Parmi les spécialistes qui se consacrent à l'étude de l'extrême droite et aux opinions politiques propagées par ce courant, nous notons un accord global disant que, à part des différences de gradations et d'accents, ces opinions partagent les caractéristiques idéologiques suivantes :

- Une réticence, directe ou indirecte, vis-à-vis de la reconnaissance du principe fondamental d'égalité des citoyens tel qu'il a été fixé dans les traités sur droits de l'homme. Cela s'exprime principalement en accordant la valeur suprême à l'appartenance à une « race », une « communauté nationale », une nation, culture ou religion. Les droits de l'homme et du citoyen jouent un rôle subalterne, en raison de l'aspiration d'homogénéité ethnique des peuples qui en découle. Le positionnement positif vis-à-vis de ce qui est « propre » s'accompagne d'un positionnement négatif sur ce qui est perçu comme « étranger » ou « différent » : le nationalisme, l'ethnocentrisme et le racisme sont très développés. L'extrême droite actuelle d'Europe se considère comme un mouvement qui prend la défense de l'identité propre, nationale ou occidentale dans un monde qu'elle considère comme étant ennemi des valeurs et cultures occidentales.
- Une résistance directe ou indirecte face au système politique dominant de démocratie parlementaire et d'état de droit constitutionnel. De plus en plus souvent, ce qui occupe les formations actuelles ne sont pas les institutions en tant que telles mais leur fonctionnement réel par le biais d'un gouvernement en place, des partis politiques classiques et les autres institutions comme le pouvoir judiciaire. Cette résistance s'exprime d'ordinaire en rejetant la légitimité de l'action politique traditionnelle. Cela s'associe souvent à la revendication populiste de représenter les « vrais gens ».
- La tendance à utiliser une forme d'organisation très hiérarchisée dominée par un leader fort et autoritaire.

Aux Pays-Bas, c'est surtout Van Donselaar qui a mis en lumière les aspects non idéologiques qui importent dans la catégorisation des groupes et des organisations dans l'extrême droite.<sup>182</sup> Il évoque ici des indicateurs de généalogie sociale : les groupes d'extrême droite ne voient pas le jour comme cela mais découlent souvent d'initiatives préalables. Il attire en outre l'attention sur la fonction d'attraction : le magnétisme exercé par un groupe sur des personnes déjà connues pour leurs sympathies d'extrême droite. Il estime par ailleurs qu'il est très important de signaler que les groupements d'extrême droite sont, pour la plupart, confrontés à des dilemmes d'ajustement qui engendrent des différences entre le fonctionnement sur le devant de la scène et en coulisses, avec un visage social souvent différent du visage interne.

Pour la période d'après-guerre, en ce qui concerne des organisations, une distinction est faite entre les partis et groupements classiques, souvent néo-nazis, et les formations postindustrielles dont l'essor a débuté au début des années '80 du siècle dernier. Ces dernières s'expriment, en règle générale, de manière plus modérée que les premiers et ne s'opposent pas, par principe, à l'ordre juridique démocratique. Ils font souvent eux-mêmes partie du système mais tentent cependant en même temps de dépouiller celui-ci de sa légitimité aux yeux de la population. Il existe par ailleurs des groupes de rue actifs et composés principalement de jeunes.

Pour ce qui est de l'extrême droite, on ne peut pas parler d'une vision unifiée, clairement définie, théoriquement fondée et délimitée mais nous notons des variations, des accents et des degrés différents. Il s'agit d'un phénomène dynamique dont l'interprétation concrète varie selon la conjoncture temporelle et sociale. En plus d'une orientation de parti politique, il peut également s'agir d'une mentalité diffuse, comme nous la rencontrons chez nos jeunes non organisés, et de constructions de sens provenant des expériences quotidiennes de citoyens lambda.

Aux Pays-Bas aussi, il y a eu de nombreuses discussions chez les chercheurs et les spécialistes afin de savoir comment définir et délimiter l'extrême droite et de déterminer quelles formations doivent y être catégorisées. Pour différencier les différents groupes, une distinction a été faite, dans la présente discussion, entre le radicalisme de droite et l'extrémisme de droite.<sup>183</sup> Le Service de renseignements et de sécurité fait une distinction entre l'extrême droite et l'extrémisme de droite. Les critères déterminants sont de

savoir s'il est question d'objectifs antidémocratiques ou de moyens non démocratiques.<sup>184</sup> Les organisations d'extrême droite fonctionnent en bordure de l'état de droit démocratique mais ne dépassent pas les frontières de la loi. Les organisations extrémistes de droite transgressent la loi, par exemple, en recourant à la violence ou à l'intimidation ou en utilisant la diffusion de la haine. Le Service de renseignements et de sécurité nomme comme exemple d'objectifs antidémocratiques l'établissement d'un régime autoritaire qui ne respecte pas la liberté d'expression et de religion ou d'un ordre politique au sein duquel les droits de certains citoyens ou groupes de citoyens est garanti tandis que ceux d'autres ne le sont pas. Nous appliquons cette même distinction dans la présente étude.

### 3.3.2 Points de vue sur l'islam / les musulmans

La relation entre l'extrême droite et l'islam constitue, depuis un certain temps, une question compliquée, non dénuée de contradictions. Sous l'influence du mouvement nazi allemand, la question que se pose depuis quelques temps le mouvement d'extrême droite est de savoir s'il ne faut pas considérer les musulmans radicaux comme des alliés au lieu de les voir comme des ennemis. Plusieurs extrémistes de droite ont rendu visite au leader libyen Kadhafi dans les années '90 et certaines formations soutenaient Saddam Hussein.<sup>185</sup> Cela n'empêcha cependant pas les partis d'extrême droite et extrémistes de droite de l'époque de réagir en utilisant des termes islamophobes au meurtre de Van Gogh en 2004.<sup>186</sup> Cela fut notamment le cas de l'Union populaire néerlandaise (*Nederlandse Volks-Unie*, NVU), du Nouveau parti national (*Nieuwe Nationale Partij*, NPP), de l'Alliance nationale (*Nationale Alliantie*, NA) et la Nouvelle droite (*Nieuw Rechts*). Les forums d'extrême droite en ligne, Polinco et Holland Hardcore, furent également le cadre de manifestations islamophobes extrêmes. Sur Polinco, un modérateur utilisa les termes « chefs de brigands des clubs des musulmans unis ». <sup>187</sup> L'islam pacifique fut qualifié de « contradictio in terminis » et des appels ayant pour but des actes de violence contre les mosquées furent lancés : « Une mosquée est en feu ? Aspergez-là d'essence ! » Un certain « Antifahater » demanda à la jeunesse de tenter de « poursuivre les efforts visant la destruction des mosquées et des institutions musulmanes. Cela ne peut pas marcher à chaque et même les tentatives qui échouent comptent. Il faut générer un état d'alerte et obliger les musulmans à dévoiler leur vrai visage aux Néerlandais. (...). » Sur Holland Hardcore, un appel à la croisade fut lancé : « Nous devons organiser une croisade à travers les Pays-Bas et devons mettre la tête au carré à tous les musulmans, ainsi qu'à toutes les saletés qui les soutiennent. » Les fortuynistes (comme sont appelés les partisans de Pim Fortuyn) ont également contribué au climat islamophobe, en utilisant généralement des termes moins violents. L'islam a pour but les conquêtes et est dangereux, les occidentaux sont supérieurs, les musulmans doivent être expulsés et les mosquées doivent être fermées, selon plusieurs contributions de forums fortuynistes.

De nos jours, nous remarquons toujours deux positionnements différents au sein de l'extrême droite. Chez les groupements néonazis, nous ne pouvons déterminer une quelconque influence d'une pensée d'anti-islam. Cela est le cas de *Blood & Honour* (sang et honneur), une organisation internationale de skinheads aux conceptions *white power* (nationalisme blanc), active depuis la fin des années '80 mais qui se languit actuellement. Il en est de même pour l'Action national-socialiste (*Nationaal-Socialistische Aktie*, NSA), un groupe de rue néonazi radical et violent. L'antisémitisme et, par conséquent, un positionnement anti-Israël, constituent souvent les facteurs qui empêchent les groupements néonazis d'adhérer à un positionnement anti-islam similaire à celui du PVV.<sup>188</sup> Dans le cas de quelques formations, nous notons cependant un certain glissement comme nous le montrerons ci-dessous. Nous évoquerons les cas de l'Union populaire néerlandaise, de la Jeunesse nationale des Pays-Bas (*Nationale Jeugd Nederland*, NJN), nouveau venu sur la scène d'extrême droite, du groupe d'action d'extrême droite Voorpost et celui de la revue *DNA*, qui était il y a peu encore apparentée au Mouvement populaire nationaliste (*Nationalistische Volks Beweging*, NVB). Lors de cette discussion, nous traitons le contenu



des points de vue sur l'islam et les éventuelles actions anti-islam et non la question de savoir si ce contenu permet aux parties en question de toucher beaucoup de personnes. Autrement dit, il s'agit présentement d'une analyse discursive et non quantitative. La discussion des points de vue sur l'islam / les musulmans des différentes formations est introduite par une brève esquisse du contexte.<sup>189</sup>

### *Union populaire néerlandaise*

L'Union populaire néerlandaise, fondée en 1971 par Joop Glimmerveen, se nomme nationaliste populaire mais, selon le Service de renseignements et de sécurité, cette organisation est surtout de caractère néonazi et son objectif est l'établissement d'un état unipartiste suivant l'exemple du Parti ouvrier allemand national-socialiste (*Nationaalsocialistische Duitse Arbeiderspartij*, NSDAP).<sup>190</sup> Le parti a mené une campagne couronnée de succès afin de pouvoir continuer à défilé ce qui fut longtemps interdit. Depuis que cela est de nouveau possible, l'organisation se manifeste principalement lors de manifestations où d'autres groupes se joignent à elle. L'Union populaire néerlandaise publie la revue *Wij Europa* (Nous Europe) à laquelle contribue principalement l'actuel chef du parti, Constant Kusters. Pour notre étude, nous avons analysé des articles et des passages de cette revue traitant de l'islam et des musulmans pour la période 2003-2011.

Nous retrouvons un positionnement ambivalent dans un passage intitulé « Coopération avec les musulmans ».<sup>191</sup> Voilà ce que Kusters déclare au sujet de ses camarades qui souhaitent manifester aux côtés de nationalistes arabes : « Au niveau de la propagande, ce n'est pas bon pour l'Union populaire néerlandaise, mais tactiquement, on peut voir cela d'un point de vue idéologique. » Il fait référence aux divisions de la Waffen SS qui accueillirent des musulmans dans leurs rangs et se demande ce que ferait Hitler aujourd'hui. Il souligne la différence entre l'époque hitlérienne et l'époque actuelle et affirme : « (...) je pense qu'il les aurait tous renvoyés dans leur pays d'origine. » Kusters poursuit cette discussion après l'assassinat de Van Gogh. Il explicite son rejet concernant surtout l'islam à l'aide d'arguments relatifs à l'oppression de la femme, la circoncision et la disposition des extrémistes musulmans à se faire exploser.<sup>192</sup> Il n'y différencie pas toujours clairement l'islam et l'islam radical. Cependant, la déclaration suivante ne laisse rien à l'imagination : « Nous les Européens, nous n'aimons absolument pas l'islam. »<sup>193</sup> L'islam d'accord, mais alors dans son propre pays et pas ici, voilà comment on peut résumer la position de Kusters. Il dénonce ensuite les abus de la religion par les extrémistes. Il montre une nouvelle fois que le Parti ouvrier allemand national-socialiste ne s'est jamais exprimé à l'écrit sur la coopération avec des musulmans. L'article de discussion s'achève par l'observation suivante, inscrite en caractères gras : « La seule chose qui nous relie à l'extrémisme radical est la lutte commune contre le sionisme et la politique américaine d'agression et la suppression des « intérêts ». Ces thèmes doivent être débattus dans leurs pays d'origine et non sur le sol européen. »<sup>194</sup>

Au printemps 2010, l'Union populaire néerlandaise annonça un changement de cap. À l'origine de ce changement, la constatation qu'elle n'a jamais remporté de succès électoral. Cette absence d'électeurs contraste fortement avec les succès électoraux de Wilders et cela n'a bien évidemment pas échappé aux dirigeants de l'Union populaire néerlandaise. « Dans cette période où le PVV de Wilders est presque le plus grand parti des Pays-Bas dans les sondages, notamment grâce à ses prises de position sur l'islam et les étrangers, il est très inquiétant de noter que nous sommes incapable de rassembler des voix », déclare le président du parti dans *Wij Europa*.<sup>195</sup> Il qualifie Wilders et le PVV de « brise-glace en train d'ouvrir la glace politique ». <sup>196</sup> Un reporter de la magazine *Nieuwe Revu* l'entendit prononcer la remarque suivante : « Wilders est la seule personne de la Chambre des députés qui appelle un chat un chat. » Kusters continue par ailleurs à nommer Wilders *islam basher*, détracteur d'islam, un choix linguistique qui montre clairement qu'il se distancie des attaques téméraires sur l'islam.<sup>197</sup> Au sein de l'Union populaire néerlandaise, l'ambiguïté évoquée ci-dessus est encore longtemps visible : d'un côté le parti est clairement contre les musulmans en tant que migrants, d'un autre côté l'aile radicale de l'Union qui considère

les musulmans (radicaux) comme des alliés, doit être ménagée. Tandis que la mouvance radicale de l'islam était, en mars 2008, encore caractérisée comme, un « allié temporaire »,<sup>198</sup> l'Union populaire néerlandaise se retourne radicalement contre l'islam radical par la voix de Kusters.<sup>199</sup> Pour l'Union populaire néerlandaise, il ne s'agit pas de porter atteinte à la liberté de religion des musulmans. Elle souhaite rejeter tous les migrants, musulmans ou non, adoptant là une position plus prononcée que Wilders, qui lui se limite aux musulmans. Le PVV ne souhaite pas de nouvelles mosquées. L'opposition de l'Union populaire néerlandaise concerne les lieux de prière des minorités ethniques en général, musulmanes ou pas et les synagogues.<sup>200</sup> « L'Union populaire néerlandaise a porté la problématique des étrangers à l'ordre du jour mais c'est le PVV de Wilders qui va bientôt gouverner », selon Kusters.<sup>201</sup> Cela n'empêcha pas le président de la l'Union populaire néerlandaise de donner la consigne, lors des élections législatives de 2010, de voter pour le PVV de Wilders. Voilà ce que Kusters avait à déclarer à ce sujet : « Une voix pour Wilders et son PVV est, pour le partisan de l'Union populaire néerlandaise moyen, en ce qui concerne la politique en matière d'immigration, le choix le plus logique, mais cela signifie également une voix pour une association de soutien d'Israël aidée financièrement par le David Horowitz Freedom Center de Los Angeles. »<sup>202</sup> Une telle déclaration montre que Kusters réfléchit aux facteurs qui ont contribué au succès de Wilders. Ce qui empêche surtout l'Union populaire néerlandaise de suivre le PVV est la position très pro-juifs et pro-Israël de Wilders qui est en contradiction avec l'antisémitisme de l'Union populaire néerlandaise. Wilders est appelé « ami d'Israël, sioniste et philosémite ». <sup>203</sup> Confronté à un manque de soutien électoral qui contraste fortement avec le succès du PVV, l'Union populaire néerlandaise cherche à s'adapter au niveau des rapports en se distanciant d'une part d'une image néonazie trop prononcée tout en accentuant d'autre part beaucoup plus les prises de position anti-islam.<sup>204</sup> Les plaidoyers pour une coopération avec les musulmans en la justifiant par le fait qu'Hitler le faisait également, sont de plus en plus vus comme un problème dans *Wij Europa*. Une attitude de rejet vis-à-vis de l'islam radical est de plus en plus visible et, dans la pratique, le parti adopte de plus en plus un positionnement anti-islam. En septembre 2010, le parti prit part à une manifestation contre une mosquée à Aix-La-Chapelle. En 2011, l'Union populaire néerlandaise défila à Nimègue avec les slogans « Arrêtez la terreur du multiculturalisme ! Arrêtez l'immigration maintenant ! » Les sympathisants allemands portaient une banderole avec le texte « Pas d'islam en Europe ». Dans *Wij Europa*, n°37, 2011, une lettre ouverte fut publiée sous le titre « Islamisation de Campina et Suikerunie ». Ce courrier adressée à la direction de l'entreprise Suikerunie exprimait le point de vue sur l'islam/les musulmans suivant : « En tant que Union populaire néerlandaise, nous n'avons rien contre l'islam en tant que tel, étant donné que nous ne pouvons pas décider des choix religieux de quelques personnes. Nous avons par contre des points de vue bien définis sur l'expansion, sur le sol européen, de peuples adeptes de cette religion. Ils sont originaires d'une autre partie du monde et nous croyons fortement que chaque peuple doit vivre sa religion sur son propre territoire (...). » Le changement de cap instauré par l'Union populaire néerlandaise semble dépasser l'offensive de charme avec un changement de style vestimentaire, l'abolition de l'utilisation de certains symboles et une moins grande importance accordée aux manifestations. L'Union populaire néerlandaise semble avoir trouvé son positionnement anti-islam.

### *Jeunesse nationale des Pays-Bas*

Le mouvement Jeunesse nationale des Pays-Bas est un nouveau venu sur la scène d'extrémisme de droite et existe depuis début 2010. Il s'agit d'un groupe d'orientation national-socialiste où les partisans souhaitent préserver l'unicité et l'identité au profit d'une communauté néerlandaise forte. La Jeunesse nationale des Pays-Bas souhaite préserver la « blancheur » des Pays-Bas et expulser toutes les personnes qui ne remplissent pas ce critère par une migration forcée.<sup>205</sup> Le groupe s'est, jusqu'à présent, manifesté lors d'actions contre la pédophilie et contre la construction d'une mosquée. Les membres s'associent

régulièrement à des manifestations d'extrême droite organisées par d'autres groupes aux Pays-Bas mais aussi à l'étranger.

Dans la présentation sur son site Internet, l'organisation met surtout l'accent sur ses prises de position anti-islam. Sur le site <http://www.weerstand.org>, dans le menu éducation est traitée la « collaboration de l'islam » et sur « point de vue à l'égard de l'islam ». La Jeunesse nationale des Pays-Bas s'oppose, d'après ses propres dires, moins contre l'islam en tant que tel (« les musulmans ont tout à fait le droit d'exercer leur foi dans leur propre culture et dans leur propre pays ») que contre « l'influence de l'islam hors de sa région d'origine » et contre les musulmans des Pays-Bas qui sont nommés occupants : « Alors que nos ancêtres se sont efforcés, pendant des siècles, de défendre le sol européen contre l'islam, nous ouvrons aujourd'hui la porte tout grand aux occupants islamiques. Les écoles islamiques et les mosquées poussent comme des champignons, des quartiers entiers passent sous le joug de l'islam (...). » Les musulmans des Pays-Bas sont considérés comme une « cinquième colonne » dont le but est la domination et qui est soutenue dans ce but par le « multiculturalisme » et le « marxisme ». La Jeunesse nationale des Pays-Bas n'apprécie pas Wilders qui est qualifié « d'ami sioniste ». Il semblerait que ce mouvement souffre lui aussi de la présence de points de vue contradictoires parmi ses propres membres.

Le Fédération jeunesse pour l'étude de la nature (*Nederlandse Jeugdbond voor Natuurstudie*, NJN) demanda en référé en 2011 que l'association d'extrême droite Jeunesse nationale des Pays-Bas, qui porte également les sigles NJN, change de nom. Même si le juge ne leur donna pas raison, la Jeunesse nationale des Pays-Bas a depuis poursuivi ses activités sous un autre nom, à savoir le Réseau de nationaux-socialistes (*Netwerk Nationale Socialisten*), qui se qualifie de réseau informel de nationaux-socialistes indépendants.

#### *Voorpost*

L'organisation d'extrême droite Voorpost (Avant poste) a été fondée dans les Flandres et souhaite réunifier les Pays-Bas et les Flandres. Dans les années '70, la branche néerlandaise était active et fonctionnait principalement comme un groupe d'action. Voorpost essaie de d'apparaître dans les actualités par des actions et fait également un travail d'éducation de sa base. La branche néerlandaise de Voorpost est très active depuis 2004. Des membres individuels ont parfois été impliqués dans des actes de violence, mais l'organisation rejette formellement la violence. D'un point de vue idéologique, Voorpost est en premier lieu nationaliste. L'organisation prône l'unité des Pays-Bas et de la Flandre et se réclame du solidarisme flamand. Le solidarisme est un courant politique antidémocratique qui met l'accent sur la pensée corporative. Ce courant a vu le jour dans les années '30 et s'orienta sur le fascisme de Mussolini en essayant d'organiser les jeunes sympathisants fascistes. Les thèmes choisis sont d'extrême droite classique ou sont liés aux sujets actuels du débat social. Les partisans s'opposent à l'islam, à l'utilisation des drogues et à la pédophilie. Les organisations et partis de gauche en prennent souvent pour leur grade. Une série d'actions pour la défense des droits des animaux marqua particulièrement les esprits. Les membres protestaient contre l'utilisation des bêtes de cirque, contre la viande halal et contre la chasse. Un groupe d'action spécial fut mis en place pour ce type d'actions : *Met de Dieren Tegen de Beesten* (MDTB), Avec les Animaux Contre les Bêtes. Des informations complémentaires sur cette organisation sont disponibles dans les Rapports de monitoring de la Maison Anne Frank (*Anne Frank Stichting*) et de l'Université de Leiden.

Même si Voorpost avait déjà visé les musulmans par des actions de poses d'autocollants, ce groupe d'action a renforcé, ces dernières années, sa thématique anti-islam. Voorpost a par exemple accordé une plus grande attention à ce thème dans ses publications *Revolte* et *Laagland* et dans ses campagnes nationales. Pour cette étude, nous avons consulté les années 2004-2010 de *Laagland* et les années 2003-2010 de *Revolte*. Une série d'articles de *Revolte* entre 2007 et 2008 traite de l'islam et de sujets afférents. Dans *Laagland*, la revue où sont publiés les messages de Voorpost Pays-Bas, le sujet est surtout traité dans les

commentaires rédactionnels de différents numéros et en annonces d'action où un lien facile et direct est établi entre l'islam, le terrorisme islamique et les groupes de jeunes : « Des milliers d'affiches et des dizaines de milliers d'autocollants sont distribués dans tout le pays. La campagne vise l'extrémisme islamique et la terreur quotidienne de la rue, notamment celle exercée par les Marocains. (...) Pas de djihad dans nos rues ! »<sup>206</sup>

L'islam n'est explicitement pas considéré comme une religion mais décrite comme une « idéologie intolérante du désert ».<sup>207</sup> Voorpost utilise des termes belliqueux et attribue à ses membres des rôles de résistants héroïques tandis que la police se voit attribué celui des collaborateurs. « La résistance contre l'essor de l'islam est une obligation pour tout nationaliste populaire (...). L'Occident doit lutter s'il veut survivre. »<sup>208</sup> Et « (...) avec Schengen, on s'est tous retrouvé dans le même bain avec l'Europe, ou peut-être vaudrait-il mieux parler de terrain miné, pris en otage par une élite de gauche qui souhaite sacrifier son propre peuple pour maintenir l'ordre. Là où un sabre brillant presse contre la gorge de l'Occident, il est plus que nécessaire de résister. C'est pourquoi Voorpost a choisi l'offensive ! »<sup>209</sup> L'agitation contre l'entrée de la Turquie dans l'UE entre dans ce même cadre. Dans l'article « les Turcs arrivent », il est question de « haute trahison » des hommes politiques favorables à cette entrée dans l'UE et l'immigration est comparée à une conquête : « Il y a déjà une invasion qu'on ne peut stopper, il ne s'agit pas des « armées » turques mais de l'écoulement constant des poussettes et landaus ... »<sup>210</sup> Début 2005, le groupe d'action entreprit sa campagne nationale de pose d'autocollants « pas de djihad dans nos rues ». <sup>211</sup> Le 23 septembre 2007, les membres de Voorpost manifestèrent à Anvers contre « l'islamisation de nos villes et municipalités ». <sup>212</sup> À compter de mars 2008, une campagne de pose d'autocollants et d'affiches « contre l'islamisation » suivit. Le matériau d'action imprimé dans les revues de l'organisation montre une mosquée avec un minaret particulièrement haut et, barré par un panneau de signalisation portant le texte « stop à l'islamisation ». <sup>213</sup> Dans plusieurs municipalités, des actions eurent lieu pour s'opposer à la construction de mosquées et dans la région de Twente, en novembre 2009, une après-midi de formation fut consacrée à l'islamisation des Pays-Bas. Les membres de Voorpost perturbèrent une réunion à la salle de conférence De Balie, à Amsterdam, portant sur la juridiction de la charia. Les membres participèrent à un piquet de soutien à Wilders au début de son procès en février 2010. <sup>214</sup> Depuis 2006, le groupe d'action *Met de Dieren Tegen de Beesten* (MDTB) est soutenu activement depuis Voorpost. Ce groupe d'action d'extrême droite de défense des droits des animaux a été fondé en 2003 par Tim Mudde, un ancien du mouvement d'extrême droite. De nombreuses protestations ont régulièrement lieu contre l'abattage rituel. Sous le slogan « Stop Halal », plusieurs actions ont été menées ces dernières années dans les supermarchés et les entreprises qui vendent de la viande halal. C'est lors de l'une de ces actions qu'une pièce de théâtre fut présentée. Celle-ci mettait en scène un manifestant, habillé de manière caricaturale en musulman, avec une longue tunique blanche, un turban et une barbe postiche, <sup>215</sup> qui abattait un animal avec un sabre. Tandis que les prises de position et les actions contre l'islam jouent un rôle beaucoup plus central qu'avant dans l'histoire de Voorpost, le groupe balise clairement son terrain par rapport au PVV : « Voorpost par contre sera toujours gêné par ces organisations [à savoir le Centre d'information et de documentation sur Israël (CIDI) et la Maison Anne Frank, note de l'auteur], parce que Voorpost est différent du PVV. Voorpost a des origines foncièrement différentes et d'autres problématiques. Voorpost est plus que la lutte contre l'islam. (...) Voorpost lutte contre le multiculturalisme dans son ensemble. »<sup>216</sup>

### *De Nieuwe Amsterdammer*

Wim Beaux est un vétéran de l'extrême droite. Il se lia, au cours des ans, à plusieurs formations, parmi lesquelles le Mouvement populaire nationaliste Amsterdam, qui a manifesté contre le déménagement du monument aux morts pour les besoins de la construction d'une mosquée. On n'entend presque plus parler de cette organisation depuis quelques années. On ne peut pas en dire de même au sujet de Beaux en dépit de son âge

avancé. Depuis des années, il diffuse la revue *De Nieuwe Amsterdammer (DNA)* (Le Nouvel Amstellodamois) jusqu'à ce jour pour le compte du Mouvement populaire nationaliste. C'est une publication peu lue. Lors du procès contre Beaux en 2005 en raison de plusieurs manifestations injurieuses dans *DNA*, le nombre d'une centaine d'abonnés fut avancé. Ce nombre a probablement baissé depuis, en raison du recul du mouvement duquel il faisait partie. On estime qu'il y a encore quelques dizaines d'abonnés. Nous traitons ici dans quelle mesure la revue s'est développée du point de vue des prises de position islamophobes.

Pour cette étude, nous avons consulté plusieurs exemplaires de *DNA* à partir de 2002, et aussi plusieurs numéros d'années précédentes. Déjà en 2002, *DNA* démontre une évolution claire vers l'anti-islam. Van der Valk et van der Schans effectuent, dans un rapport portant sur l'extrême droite à Amsterdam, une analyse de *DNA* traitant notamment de la vision de la revue diffusée sur l'islam et les musulmans.<sup>217</sup> Avec l'accord de la Maison Anne Frank, nous reprenons cette analyse. En étudiant la revue pour la période précédant les attaques sur Fortuyn et Van Gogh, nous remarquons une différence notable. Avant 2002, *DNA* visait les « étrangers » et traitait de sujets comme la drogue, la sécurité et la qualité de la vie, tout cela d'un point de vue xénophobe. Les mosquées étaient qualifiées de « centres de commerce de haschisch » et étaient considérées comme des lieux où la concurrence ethnique avec les Néerlandais autochtones voyait le jour : les magasins rattachés aux mosquées étaient souvent moins chers. À partir de 2002 pourtant le sentiment anti-étranger n'est pratiquement toujours exprimé qu'avec les termes de présumé danger islamique. Les autres thèmes sont eux relégués à l'arrière-plan. Les musulmans et l'islam sont ridiculisés et insultés directement ou indirectement, parfois sous la forme de jeux de mots. Dans le regard de Beaux et de *DNA*, il est actuellement question d'une situation de guerre. La lutte porte sur l'islamisation des Pays-Bas. Cette guerre est placée sur la même ligne que les guerres successivement menées par les Pays-Bas dans l'histoire de la patrie néerlandaise contre la domination espagnole, française puis nazie.<sup>218</sup> Ils se voient comme défenseurs de la liberté. Le programme politique présenté dans la revue est le suivant : 1. Tous les musulmans expulsés du pays, 2. Les amis de l'ennemi, les traîtres du peuple et de la nation, les fous de l'intégration au placard ». <sup>219</sup> Les musulmans « auraient pour but la conquête », seraient par définition radicaux et leurs mosquées seraient des « bunkers de haine ». Beaux considère Wilders comme allié manifeste. En étant présent au piquet devant le tribunal au début du procès contre Wilders en février 2010, il montra son soutien au PVV.

### 3.4 Pour conclure

Le nombre de plaintes portant sur l'islamophobie sur Internet déposées auprès du Bureau de plaintes pour discrimination sur Internet est élevé depuis plusieurs années. Les manifestations islamophobes n'adviennent pas uniquement sur les sites islamophobes mais sur toutes sortes de sites et de forums. Ces sites comprennent souvent des manifestations punissables qui sont souvent supprimées à la demande du Bureau de plaintes pour discrimination sur Internet. Un certain nombre de sites et de forums se distinguent par la diffusion de textes et d'illustrations avec des insinuations, des diffamations et des manifestations négatives sur les musulmans et sur l'islam. Le ton des manifestations discriminatoires s'est de plus en plus endurci et le nombre de cas où il s'agit d'une incitation à la violence s'est également accru. Certains forums comprennent un nombre accru de membres et également de messages. C'est par exemple le cas du Forum voor de Vrijheid, un forum de sympathisants de Wilders. Les principaux thèmes qui donnent forme à l'idéologie islamophobe sur les différents sites Internet et les forums y furent abordés : le caractère totalitaire de l'islam en tant qu'idéologie politique, le concept d'Eurabie, l'islamisation, l'immigration de masse, la responsabilité de la gauche et des élites et l'oppression des femmes. La pensée du PVV se distingue par la place centrale qu'occupent les prises de position islamophobes. L'islam est caractérisé comme étant une idéologie et non une religion. Aucune distinction n'est faite entre l'islam et l'islamisme extrémiste. Cet islam violent aurait pour but l'autorité mondiale et la domination de l'Occident. Cette pensée

prend notamment forme dans des points de programme qui visent à contrer « l'islamisation » et à attaquer les droits des musulmans. Parmi les formations d'extrême droite et extrémistes, la tentation de suivre le PVV dans cette direction n'est pas très grande. En règle générale, on peut parler d'une partition en deux du mouvement classique d'extrême droite. Une partie est également mue par l'islamophobie, se qualifie comme étant nationale et populaire et soutient Wilders jusqu'à un certain point, tandis que l'autre partie est principalement antisémite et a des sympathies pour le national-socialisme, même si cela n'est pas toujours reconnu publiquement.<sup>220</sup> Ce courant ne s'intéresse pas ou alors peu à l'islam et s'oppose expressément au PVV. Cette ligne de démarcation semble actuellement stable et intéresse principalement la partie qui s'appelle nationaliste (populaire), certes avec des doutes, qui se rapproche du PVV en se caractérisant contre l'islam. Cela est le cas du Voorpost et du Mouvement populaire nationaliste/*DNA*. Le nouveau venu de l'extrémisme de droite, la Jeunesse nationale des Pays-Bas, apparaît également sur le devant de la scène avec des prises de position clairement anti-islam. Du côté de l'Union populaire néerlandaise, nous notons également un changement de positionnement et d'une caractérisation renforcée. Dans cette formation, nous notons un affaiblissement des prises de position qui, en faisant référence aux choix militaires de Hitler, plaident une coopération avec les musulmans. Il est également question d'un positionnement de rejet vis-à-vis de l'extrémisme islamique. Ces changements annoncent un renforcement des points de vue contre l'islam / les musulmans qui est de plus en plus visible : d'accord pour une liberté de religion, également pour les musulmans, mais cela dans leur propre pays, estime l'Union populaire néerlandaise.

## 4 Les actes de violence contre les mosquées

Ce chapitre aborde les actes de violence contre les mosquées. Pour montrer que la situation aux Pays-Bas s'inscrit dans une évolution plus générale, je présente d'abord en bref la situation dans d'autres pays occidentaux, avant d'analyser les actes de violence perpétrés aux Pays-Bas, en particulier au cours de la période 2005-2010.

### 4.1 Dans le monde occidental

Les préjugés et les violences anti-islamiques sont une réalité dans tout le monde occidental.<sup>221</sup> Je me limite ici aux incidents et aux campagnes visant des lieux de prière. Une résistance – parfois croissante – aux lieux de prière islamiques ou à leur construction peut être constatée dans nombre de pays et de villes. Les conflits autour de mosquées, les symboles visibles de l'islam, se manifestent de différentes façons, par exemple par des campagnes d'organisations d'extrême droite, des initiatives d'organisations locales et des actes de violence.<sup>222</sup> En Europe occidentale, les partis d'extrême droite et populistes étaient et sont à l'origine d'un grand nombre de ces campagnes.<sup>223</sup> À la fin des années '90, des motions ont ainsi été présentées au Danemark et en Norvège demandant l'interdiction de l'utilisation de haut-parleurs pour les appels à la prière. En Autriche, l'homme politique d'extrême droite Haider, à l'époque gouverneur de Carinthie, a été le premier à plaider, en 2007, contre la construction de mosquées. En Suisse, l'Union démocratique du centre (UDC) et l'Union démocratique fédérale (UDF) a lancé en 2007 une initiative populaire au sujet de la construction de minarets. La votation sur la construction de minarets s'est tenue en 2009. Une majorité de la population, 57,5 % des électeurs, a voté pour l'interdiction. Depuis, la construction de nouveaux minarets est interdite. En Italie, la Ligue du Nord a mené des campagnes dans plusieurs villes contre la construction de mosquées.<sup>224</sup> En France, le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) a compté 28 cas de vandalisme (dégradations, inscription de messages haineux et tentatives d'incendie de mosquées) au cours de la période octobre 2003 à août 2004.<sup>225</sup> En 2008, le collectif a signalé 21 actes islamophobes contre des mosquées et des cimetières.<sup>226</sup> Des développements comparables se retrouvent de l'autre côté de l'Atlantique. Aux États-Unis, au cours de l'été 2010, le projet de construction d'un centre islamique à proximité de Ground Zero, l'endroit où ont eu lieu les attentats terroristes de 2001, s'est heurté à une levée de boucliers. Pendant cette même période, des manifestations contre l'islam se sont multipliées dans le reste du pays, atteignant des proportions sans précédent.<sup>227</sup> Islam Watch a signalé un nombre exceptionnellement élevé d'actes de violence contre des musulmans et des objets islamiques aux États-Unis au cours de la deuxième moitié de 2010.<sup>228</sup> Le 20 mars 2011, le pasteur Terry Jones, de Gainesville en Floride, a brûlé en public un exemplaire du Coran. Il avait précédé son acte d'un « procès » au cours duquel il avait déclaré le livre coupable de diffusion d'un message haineux.<sup>229</sup> Sur la base d'articles dans les médias, l'American Civil Liberties Union (ACLU) a répertorié 42 cas de violences contre des mosquées entre 2005 et septembre 2010. La moitié de ces faits a eu lieu au cours des neuf premiers mois de 2010.<sup>230</sup>

### 4.2 Pays-Bas 2005-2010

Les actes de violence contre des mosquées sont également une réalité aux Pays-Bas. Les données présentées ci-dessous sont basées sur des inventaires systématiques du rapport de monitoring sur le racisme et l'extrémisme (*Monitor Racisme & Extremisme*), des articles de la presse, de données provenant de la justice, des données réunies par le centre national de coordination (*Nationaal Coördinatie Centrum*) du Ministère de l'Intérieur et des bulletins annuels du groupe de recherche Kafka. Ce corpus d'information est probablement incomplet et constitue davantage « la partie émergée de l'iceberg ». Selon le rapport Poldis 2010, qui établit une cartographie des données de la police nationale sur la discrimination, « mosquée » apparaît 32 fois en 2008 pour indiquer le lieu d'incidents, alors que mes données ne font état que de 23 occurrences.<sup>231</sup> Souvent, des actes de violence concernant

des mosquées ne sont pas signalés aux organismes compétents ou à la presse, parfois sur le conseil de la police, parfois à l'initiative des autorités de la mosquée, qui espèrent ainsi éviter la multiplication de ces actes par « mimétisme ». <sup>232</sup> L'affaire est alors tenue à l'abri des projecteurs, mais peut néanmoins être classée par la police. Ce phénomène peut expliquer en partie la différence entre les statistiques de Poldis sur 2008 et nos données. <sup>233</sup>

Les Pays-Bas comptent environ 475 mosquées, dont 242 sont administrées par des organisations turques, 179 par des organisations marocaines et 52 par des organisations surinamiennes et pakistanaises. <sup>234</sup> La première mosquée a été construite à La Haye dans les années '50 et était surtout destinée au personnel d'ambassades et de consulats de pays islamiques. Dès le début des années '70, de plus en plus de lieux de prière sont aménagés dans les municipalités où vivent des travailleurs immigrés, généralement dans des immeubles existants.

La violence contre des mosquées était encore rare dans les années '70 et '80. À partir des années '90, la fréquence d'actes à l'encontre de mosquées a augmenté. À trois occasions, l'actualité a entraîné une augmentation de leur nombre et de leur intensité : le déclenchement de la crise du Golfe au début des années '90, les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis et le meurtre de Van Gogh en 2004. Au début des années '90, au moment où éclate la crise du Golfe, plusieurs actes de violence ont été perpétrés contre des lieux de prière islamiques. <sup>235</sup> Le même scénario s'est produit après les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Dans tout le pays, des mosquées ont été cinquante fois la cible de diverses formes de violences au cours de l'automne de 2001, dont onze cas (de tentatives) d'incendies criminels. <sup>236</sup> La période suivant le meurtre de Van Gogh en novembre 2004 a également vu une résurgence du nombre de violences contre des mosquées. En deux mois, 45 actes de violence à l'encontre de mosquées ont été répertoriés, dont 18 incendies ou tentatives d'incendies criminels. Depuis, des mosquées font régulièrement l'objet d'inscription de messages haineux, d'incendies criminels et de dépôt d'objets provocants. Indépendamment des événements exceptionnels évoqués ci-dessus, le nombre d'actes de violence contre des mosquées fluctue depuis 2002 entre 7 et 25 cas par an. Suite à plusieurs incidents intervenus en 2010, des organisations marocaines ont sonné l'alarme et ont annoncé leur intention de former des rondes de nuit. <sup>237</sup> Le parlement a débattu du problème et posé des questions au gouvernement. <sup>238</sup> Celui-ci s'est engagé à mener une enquête.

Les données suivantes sur les violences contre les mosquées au cours de la période 2005-2010 permettent de mieux comprendre le phénomène. Entre 2005 et 2010, 117 actes de violence contre des mosquées ont été enregistrés aux Pays-Bas, comme le montre le tableau 4.1. Les tableaux 4.2-4.5 donnent un aperçu général des différents types d'actes, des motifs et des auteurs.

2005	25
2006	16
2007	23
2008	23
2009	19
2010	11



<b>Total</b>	<b>117</b>
--------------	------------

<b>Tableau 4.2 Les actes de violence contre les mosquées : types d'actes</b>				
	inscription de messages haineux	incendie criminel	Dégradations	Autre
2005	7	7	8	5
2006	6	4	6	1
2007	5	10	7	1
2008	12	3	6	7
2009	8	2	10	2
2010	5	3	0	4
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>20</b>

	jeunes	acte individuel	Inconnu	extrême droite
2005	4	2	18	1
2006	1	0	15	0
2007	3	3	17	0
2008	1	0	21	1
2009	2	0	17	0
2010	0	0	11	0
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>99</b>	<b>2</b>

	construction (projet)	événements	idéologique	Inconnu	Autre
2005	1	1	5	19	0
2006	0	0	0	16	0
2007	2	1	4	15	1
2008	1	0	5	17	0
2009	3	0	4	12	0
2010	1	0	0	10	0
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>89</b>	<b>1</b>

Le tableau 4.2 montre que l'inscription de messages haineux est l'acte le plus fréquent (43), suivi de dégradations (37) et d'incendies criminels (27). Une enveloppe contenant de la poudre a été envoyée une fois, des menaces téléphoniques ont été proférées quatre fois et un calicot portant un message haineux a été déployé une fois. Parfois, plusieurs actes ont été commis simultanément. Un incendie criminel a par exemple été commis en même temps que l'inscription de croix gammées. La nature de l'acte a alors été enregistrée deux fois. Parfois, plusieurs actes se sont succédés au cours d'une période déterminée. Lorsqu'aucune information n'est disponible sur la nature ou la date des incidents, ceux-ci sont alors considérés comme un acte unique. Le cas s'est produit six fois. Une succession d'incidents n'implique pas toujours des actes exclusivement commis contre des objets islamiques. La localité de Zuid-Scharwoude a par exemple été le théâtre, depuis un certain temps, de tensions entre jeunes immigrés et jeunes skinheads. Ces tensions se sont traduites en septembre 2005 par une bagarre à la foire. Le 6 novembre 2005, les vitres de la mosquée de Zuid-Scharwoude ont volé en éclats et la situation a dégénéré. Dans un cas, une confrontation entre des jeunes et des visiteurs d'un lieu de prière islamique ont formé le motif

de violences contre une mosquée. Parfois, une série d'actes a été perpétrée dans plusieurs municipalités. Chacun de ces actes a été compté séparément, à l'exception d'une campagne de dépliants, qui n'a pas été comptée séparément pour chaque municipalité.

Un point culminant a été atteint en 2005, un an après le meurtre de Van Gogh en novembre 2004. La vague de violences qui a suivi cet assassinat s'est propagée sur toute l'année suivante. En 2005, vingt-cinq actes de violence contre des mosquées ont été commis. Ces actes, des incendies criminels pour la plupart, s'inscrivent dans la vague de violences qui a suivi le meurtre de Van Gogh. En 2007 et 2008, les statistiques sont également restées élevées. Vingt-trois faits de violence ont été commis à l'encontre de mosquées, en 2007 comme en 2008. L'année 2007 a été marquée par une forte augmentation de violences racistes contre des cibles islamiques. Une tendance qui s'est poursuivie dans une moindre mesure au cours de l'année 2008, mais qui est retombée en 2009.<sup>239</sup> Sur toute la période 2005-2010, le nombre de faits de violences – ou de séries de faits – a varié entre onze et vingt-cinq cas par an. Les incendies ou tentatives d'incendies criminels sont souvent commis au moyen d'engins incendiaires et de cocktails Molotov. En 2010, la mosquée turque Turkyen à Arnhem a été deux fois la cible d'un incendie criminel, le 4 janvier et dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août. Le deuxième incendie a été allumé au moyen d'une matière inflammable lancée dans un bâtiment annexe.

Dans le cas de dégradations, il s'agit généralement de vitres cassées au moyen de projectiles. À Axel, huit fenêtres de la mosquée ont été brisées dans la nuit de samedi au dimanche 17 décembre 2006. Les messages haineux inscrits sur des murs visent généralement l'islam. Dans certains cas, ces messages sont accompagnés de symboles d'extrême droite, comme des croix gammées.

Un moyen d'action utilisé spécifiquement contre les lieux de prière musulmans est le dépôt de parties de corps d'animaux : un mouton à la façade, une tête de porc, des pattes de porc ou des intestins abandonnés sur le terrain d'une mosquée, et des bâtiments maculés de sang. Les années '80 ont déjà connu quelques exemples de ce genre. Un certain Vierling, membre de l'ancien parti néerlandais d'extrême droite CP, avait accroché des têtes de porc aux fenêtres d'une mosquée du quartier Kinkerbuurt, à Amsterdam.<sup>240</sup> Ce genre d'actions trahit une intention résolument offensante ou provocatrice à l'égard des musulmans, étant donné leur rapport à ces animaux : un porc est jugé impur et donc inapte à la consommation, alors que le mouton est un animal de sacrifice, que l'on peut manger. Des blogueurs du site d'extrême droite Stormfront suggèrent la profanation au moyen d'urine de porc, « un moyen efficace de chasser des musulmans pieux ».<sup>241</sup> Un moyen d'action semblable a été préconisé sur le forum d'un autre site d'extrême droite, Nieuw Rechts, au cours de la période 2003/2004 : « (...) il suffit de profaner le sol avec des déchets de l'abattoir... du sang de porc, des têtes de porc, des excréments, de l'urine, etc. ...ça ralentit le chantier... à la recherche d'un nouveau lieu... et hop, on recommence... voilà ce que nous devons faire au lieu de nous plaindre et de rouspéter... de l'action !! »<sup>242</sup> Allievi signale que l'utilisation de porcs en tant que moyen d'action contre des mosquées est une réalité dans toute l'Europe. Selon son analyse, il s'agit de manifestations de mépris visant à la profanation. Il établit un parallèle avec l'instinct de certains animaux qui délimitent leur territoire par l'odeur.<sup>243</sup> Ce type de provocations a été commis cinq fois : deux fois en 2008, une fois en 2009 et deux fois en 2010. Une mosquée du quartier Selwerd, dans la ville de Groningue, a ainsi été la victime de ces actes en mars 2010. Un projet de nouvelle construction avait suscité une levée de boucliers. Les murs du bâtiment existant ont été maculés de sang et une tête de sanglier et des intestins ont été retrouvés. Des slogans avaient également été écrits sur les murs, tels que « Pas de mosquée ici » (*Moskee, weg ermee!*).

Dans dix-huit cas, les motifs se sont révélés d'inspiration idéologique (voir tableau 4.4). Les actes idéologiques sont des actes accompagnés de manifestations clairement islamophobes ou racistes. Le caractère idéologique ressort généralement des slogans utilisés. Une mosquée de Haarlem était par exemple régulièrement la cible d'inscriptions offensantes,

telles que des signes nazis, des croix gammées, des logos du néonazisme et des slogans racistes tels que « sales Turcs » (*kankerturk*). D'autres actions « contre l'islamisation », telles que *Stop Islamisation of Europe* (SIOE), ont également été qualifiées d'idéologiques. Ces motivations explicitement idéologiques ont parfois joué un rôle dans certaines situations concrètes, comme par exemple la construction d'une mosquée. Cela ne signifie pas que ces motivations ne jouent pas de rôle dans d'autres types d'actions. Dans de nombreux cas de violences (89), aucune information n'existe quant au motif et/ou à la motivation (voir tableau 4.4), ce qui est notamment lié au fait que les auteurs de la majorité de ces actes sont inconnus, ou sont restés inconnus jusqu'à présent (99 sur 117), malgré les efforts consacrés pour les retrouver. Le rôle d'un motif islamophobe est le plus probable dans ce type de violences. Là où les auteurs d'actes violents ont été retrouvés, il s'agissait presque toujours de petits groupes de jeunes (11). Dans cinq cas, l'action était le fait d'un individu, par exemple d'un malade mental ou d'un SDF (voir tableau 4.3).

À noter que l'implication d'organisations d'extrême droite dans des violences contre des mosquées n'a pas été confirmée. Cela ne signifie pas pour autant que ces organisations n'y ont pas été impliquées. Beaucoup d'actes n'ont en effet pas pu être résolus. L'extrême droite a-t-elle été impliquée dans des actions non violentes contre des mosquées ? Le chapitre suivant aborde cette question. L'extrême droite réagit parfois à des actes de violence. À la suite d'un acte – un mouton mort accroché à la façade, avec le texte « No mosk » sur sa fourrure – commis en mai 2010 contre le chantier d'une mosquée à Roosendaal, le porte-parole de l'organisation Nationale Jeugd Nederland a par exemple placé un article de journal à ce sujet sur le forum du site d'extrême droite Stormfront. Ce site a également lancé une action de protection contre la mosquée. Une tentative d'incendie criminel d'une mosquée à Huizen en mars 2007 a suscité des réactions favorables sur les sites de Stormfront et de Holland Hardcore.

Les actes de violence répertoriés ont eu lieu dans tout le pays. Le cadre donne un aperçu général des municipalités où des actes de violence se sont produits. Lorsque des actes de violence ont été commis plus d'une fois, le nombre est mentionné.

(encadré)

### **Municipalités et régions policières où des actes de violence ont été commis contre des mosquées**

*< 40 000 : petites municipalités*

Axel, Delfzijl, Edam-Volendam, Halderberge (2), Heemskerk, Langedijk (3), Nijkerk, Oude IJsselstreek, Oldenzaal, Rijssen-Holten, Veendam (2), Venray (2), IJsselstein, Zevenaar.

*40 000-100 000 : municipalités de moyenne importance*

Alkmaar, Hengelo (2), Harderwijk, Heerenveen, Heerhugowaard, Den Helder, Huizen (2), Kampen, Leeuwarden, Noordoostpolder, Oosterhout, Peel en Maas (2), Ridderkerk, Roosendaal, Smallingerland, Soest, Terneuzen, Uden, Veenendaal, Vlaardingen, Vlissingen, Weert, Westland, Zeist (3).

*> 100 000 : grandes municipalités*

Arnhem (2), Dordrecht, Ede (3), Eindhoven (2), Enschede, Groningue (2), Haarlem (2), Hilversum, Maastricht (2), Zaanstad, Zoetermeer (3), Zwolle (4).

*Grandes villes*

Amsterdam (2), Rotterdam (4), La Haye (2), Utrecht (3).

*Régions policières*

Drenthe (2), Flevoland (6), Gelderland-Midden (2), Gooi en Vechtstreek (3), Hollands-Midden, Limburg-Noord, Midden- en West-Brabant (2), Noord-Holland-Noord (6), Rotterdam-Rijnmond, Twente (3), IJsselland, Zaanstreek-Waterland (2), Zeeland. Le nom des municipalités concernées n'est pas connu.

<b>Tableau 4.5 Les actes de violence contre les mosquées : municipalités</b>					
	petite municipalité <40 000	municipalité de moyenne importance 40 000 - 100 000	grande municipalité > 100 000	grande ville	région policière
2005	7	4	2	5	7
2006	2	5	5	1	3
2007	3	10	3	5	2
2008	6	4	2	0	11
2009	3	3	5	1	7
2010	0	4	6	1	0
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>30</b>

Le tableau 4.5 montre que le nombre relatif d'actes de violence est nettement plus élevé dans les petites municipalités (21) et les municipalités de moyenne importance que dans les grandes municipalités (23) et les grandes villes (7). Ces données sont d'autant plus remarquables que le nombre de mosquées varie fortement d'une municipalité à l'autre. Les petites municipalités ne comptent généralement qu'une ou deux mosquées. Ce nombre est nettement plus élevé dans les grandes municipalités et les quatre grandes villes : 10 à La Haye, 20 à Utrecht, 23 à Rotterdam et 25 à Amsterdam. En fonction du nombre de mosquées par municipalité, le nombre relatif d'actes de vandalisme est donc beaucoup plus élevé dans les petites municipalités. Dans les villes, où il existe déjà une certaine tradition quant à la présence de lieux de prière musulmans, l'opposition d'office contre l'établissement de mosquées semble céder la place, lentement mais sûrement, à l'acceptation. Cette constatation rejoint les résultats d'études menées dans d'autres pays occidentaux, dont il ressort que ce type d'opposition est beaucoup moins fréquent dans les pays ayant une longue tradition d'immigration, comme la France, que dans les pays d'immigration plus récents, comme l'Italie et l'Espagne. Les mosquées s'adaptent de plus en plus au contexte occidental.<sup>244</sup>

Bien qu'incomplètes, les données disponibles à ce sujet révèlent que les mosquées turques sont relativement plus souvent la cible d'actes de violence que les mosquées marocaines. Ces actes visent rarement une mosquée surinamienne. Un examen plus précis à l'aide de Google-Earth montre que les mosquées établies dans des bâtiments à l'architecture singulière, directement reconnaissables en tant que lieu de prière musulman par la présence d'un minaret ou d'une coupole, sont plus souvent visées que les mosquées plus discrètes. Dans ce cadre, Erkocu & Bugdaci distinguent trois types de mosquées : la « mosquée nostalgique », la « mosquée cachée » – non reconnaissable en tant que telle – et la « mosquée polder », à l'architecture moderne et adaptée à son environnement.<sup>245</sup> De ces trois variantes, la mosquée cachée semble la moins exposée à des actes de vandalisme. La raison pour laquelle les mosquées turques sont plus souvent la cible d'actes de violence n'est pas claire, mais réside peut-être dans leur plus grande « visibilité ».

Enfin, le pourcentage important d'actes de violence non élucidés à l'encontre de mosquées nous amène à étudier le rôle de la police et de la justice, et leurs efforts pour poursuivre et faire juger les auteurs. Le taux de résolution de violences racistes est historiquement bas (12 % en 2007) en comparaison des délits en général (22 % en 2007), et surtout en comparaison des discriminations relevant du droit pénal (43 % en 2007).<sup>246</sup> Ce pourcentage peu favorable s'explique notamment par le fait que les auteurs d'actes racistes sont rarement pris en flagrant délit. De plus, les autorités compétentes accordent une priorité limitée en raison de l'investissement important que demande l'identification des auteurs.

#### **4.3 En conclusion**

Les actes de violence contre des lieux de prière islamiques montrent que la situation aux Pays-Bas s'inscrit dans une évolution plus générale, qui se caractérise par une augmentation de l'islamophobie dans de nombreux pays occidentaux au cours de ces dix dernières années. Sur la base des données qui ont pu être enregistrées, le nombre d'actes de violence aux Pays-Bas a largement dépassé la centaine au cours des cinq années écoulées. Des taux élevés ont particulièrement été notés en 2005, 2007 et 2008. À partir de 2009, la tendance est de nouveau à la baisse. Les actes de violence portent généralement sur des inscriptions de messages haineux, des dégradations et des incendies criminels. Certains actes présentaient un caractère très offensant pour les musulmans. Dans un nombre limité de cas, les auteurs et les motifs de leurs actes ont pu être identifiés. Dans la mesure où des affaires ont pu être élucidées, il s'agissait de groupes de jeunes animés par des motifs idéologiques. Les faits de violence étaient relativement plus fréquents dans les petites villes et municipalités que dans les grandes villes.





## 5 Actions légales de protestation contre des mosquées

Ce chapitre aborde les actions de protestation non violentes contre des mosquées. Ce sujet n'est pas évoqué parce que ces actes auraient par définition un caractère islamophobe, mais parce que l'islamophobie peut y jouer un rôle. L'analyse de formes légales d'actions menées parallèlement à des protestations violentes au cours de ces cinq dernières années est importante pour deux raisons. Les motifs sous-jacents peuvent être inspirés par une attitude islamophobe, bien que cela ne soit certainement pas toujours le cas, et cette attitude peut être encouragée par des interventions extérieures ciblées, visant non pas à résoudre le conflit mais à l'aggraver. Les protestations non violentes dans d'autres pays occidentaux sont d'abord évoquées sur la base d'une analyse documentaire. La situation aux Pays-Bas est ensuite abordée, suivie d'un aperçu général d'initiatives politiques du PVV contre la construction de mosquées.

### 5.1 Dans le monde occidental

Dans divers pays occidentaux, l'opposition à la construction de mosquées se traduit tant par des actes de violence que par des initiatives légales. Ces initiatives sont souvent le fait d'habitants des quartiers concernés, qui avancent divers arguments.<sup>247</sup> Tout d'abord, des arguments liés aux conséquences sociales attendues : affluence, bruits, difficultés de stationnement et même baisse attendue de la valeur de l'immobilier. La deuxième catégorie d'arguments est de nature plus culturelle et porte sur la perception de l'islam, jugé « différent » et incompatible avec les valeurs occidentales. Des motifs discriminants peuvent également jouer un rôle. Parfois, des « entrepreneurs islamophobes »<sup>248</sup> (selon l'expression d'Allievi), organisés ou non, profitent de conflits d'intérêts existants pour attiser des attitudes islamophobes parmi la population. Les campagnes des partis populistes attirent en outre l'attention sur des directives et réglementations municipales relatives au bâtiment qui permettent d'empêcher ou de retarder la construction de mosquées.<sup>249</sup> Plusieurs études internationales ont constaté que, derrière les arguments infrastructurels apparemment neutres avancés contre la construction de mosquées, se cachent en réalité des motifs islamophobes.<sup>250</sup>

Selon Cesari, les arguments servant à justifier une interdiction sont les mêmes dans toute l'Europe : bruits et encombrements, incompatibilité avec des plans d'aménagement existants et la non-conformité aux normes de sécurité. (« But beyond these technical obstacles, the resistance to new mosques is always linked to a meta-narrative about Islam. ») Le même phénomène est pointé du doigt par l'ACLU aux États-Unis. L'opposition a priori à la construction de mosquées est néanmoins nettement moins forte dans les pays caractérisés par une présence musulmane de longue date, comme en France et en Angleterre, que dans les nouveaux pays d'immigration, comme l'Italie, ou dans les pays qui n'ont reconnu que récemment leur statut de pays d'immigration, comme l'Allemagne.<sup>251</sup>

### 5.2 Pays-Bas 2005-2010

Des actions légales contre la présence ou l'établissement prévu de mosquées sont également organisées aux Pays-Bas. Ces actions peuvent prendre la forme de rassemblements de protestation ou de manifestations. Le phénomène n'est pas nouveau, puisque dès les années '80, des habitants de quartiers ont protesté contre l'établissement de lieux de prière islamiques dans des immeubles existants.<sup>252</sup> Dans le cadre de la présente étude, seules les actions qui ont fait l'objet d'une couverture dans la presse nationale ont été répertoriées. Les actions dont on n'a pas parlé dans la presse, parce qu'elles étaient organisées à trop petite échelle ou parce qu'elles étaient le fait d'un individu, ne tombent donc pas sous le coup de cette étude. Les recours présentés sont rarement relayés par la presse et n'ont donc pas non plus été comptés.

Ces cinq dernières années, 29 actions non violentes ont été relatées au total par la presse. L'inventaire dressé dans le cadre de la présente étude porte sur les formes d'actions choisies, les motifs, les organisateurs et les lieux où ces actions ont été organisées.<sup>253</sup>

Dans douze cas au total, des organisations d'extrême droite traditionnelles se sont manifestées en tant qu'instigatrices de protestations contre des lieux de prière. Dans tous les cas, il s'agissait d'actions légales, telles que des manifestations et des campagnes de dépliants dans lesquelles des motifs islamophobes jouaient clairement un rôle. L'initiative venait principalement des organisations Voorpost et NVB. Voorpost s'est principalement occupée de campagnes de dépliants, avec par exemple le texte « Pas de jihad dans notre rue ». La NVB a fait parler d'elle avec une manifestation à Amsterdam contre la construction d'une mosquée. Seize actions de protestation ont été organisées par des habitants de quartiers et quatre par des groupes d'action locaux. Ses actions se sont surtout déroulées sous la forme de rassemblements de protestation, qui ont été organisés quatorze fois. Cinq manifestations ont eu lieu, d'autres formes d'actions – organisation d'une pétition, distribution de tracts – ayant été menées onze fois. Dans tous les cas, leur motif était la construction d'une nouvelle mosquée. À noter que la gêne d'une mosquée existante, due par exemple aux encombrements ou au bruit, n'a jamais formé le motif d'une action. *La crainte* de ces formes de gêne a, par contre, été avancée lors de protestations contre la construction *prévue* d'une nouvelle mosquée. Ces formes de gêne semblent donc moins problématiques dans la pratique, une fois la mosquée en place.

Kik et Spoelstra analysent une étude de cas sur le déroulement de protestations contre un bâtiment associatif et lieu de prière à Hillegom.<sup>254</sup> Ils montrent comment, aux Pays-Bas, préjugés et certaines objections légitimes s'entremêlent, comment ces objections légitimes peuvent parfois cacher des préjugés et comment l'implantation de ce type de centre finit par donner lieu à une procédure longue et fastidieuse. Le déroulement des actions à Hillegom montre également comment un parti islamophobe profite du malaise ambiant pour attiser des préjugés. Au cours de l'été de 2011, la fraction du PVV aux États provinciaux de la Hollande méridionale s'est immiscée dans le débat, vieux de dix ans, sur la construction d'un nouveau centre islamique. Alors que la construction avait déjà commencé, le PVV a plaidé pour une relocalisation de la mosquée et pour l'interdiction d'un minaret. Le PVV a ainsi fait resurgir un malaise latent depuis quelques années et l'a amplifié à un moment où l'affaire avait, en fait, déjà été conclue. Dans son recours, le membre du PVV pour les États provinciaux, Van Assendelft, a avancé un argument étonnant lorsqu'il a déclaré craindre que la nouvelle construction aille augmenter les tensions entre différents groupes de la population. Cependant, la situation à Hillegom n'est pas un cas unique.

### 5.3 Le PVV et les mosquées

Le tract électoral du parti Partij voor de Vrijheid (PVV, anciennement Groep Wilders) distribué lors des élections du 22 novembre 2006 rappelle les points du programme sur le thème des mosquées : moratoire de cinq ans sur la construction de nouvelles mosquées et écoles islamiques, extradition d'imams radicaux, interdiction de financement étranger ou d'influence étrangère sur les mosquées, interdiction de prêcher pour les imams étrangers et obligation de parler le néerlandais dans les lieux de prière.<sup>255</sup> Dans son programme électoral de 2010, le PVV va encore plus loin et supprime le moratoire : « pas de nouvelles mosquées », « fermer les mosquées prônant la violence », « l'islam est surtout une idéologie politique et ne peut donc en aucun cas se prévaloir des privilèges d'une religion ».<sup>256</sup> Le PVV s'oppose de plus en plus et à différents niveaux à la présence et à la construction de mosquées. Le parti agit au niveau du Parlement européen, au niveau national et au niveau des provinces et des municipalités, notamment par le biais de questions et de motions. Le cadre ci-dessous donne une liste des interventions politiques faites par le PVV depuis 2007 dans ce domaine.<sup>257</sup>

## (encadre)

### Le PVV et les mosquées

2007

Un député PVV, Brinkman, demande au Ministre de l'Intérieur d'annuler un arrêté municipal du maire de Vlaardingen prévoyant l'autorisation de haut-parleurs pour les appels à la prière : « Je ne comprends pas ces bêlements dans mon pays. »<sup>258</sup>

Questions de députés PVV au gouvernement concernant la « mauvaise gestion » de la ville d'Ede en rapport avec l'autorisation de construction d'une mosquée. Le PVV voulait interrompre le chantier dans l'attente d'une enquête à mener.<sup>259</sup>

2008

Le PVV exige la fermeture d'une dizaine de mosquées liées à l'organisation turque Milli Görüş.<sup>260</sup>

Questions au ministre de l'Intérieur concernant le projet de construction d'une mosquée à Klarendal, Arnhem. Les habitants n'auraient pas été consultés et la mosquée leur serait imposée.<sup>261</sup>

2009

La fraction du PVV au parlement demande des explications concernant des subventions accordées à un certain nombre de mosquées à Amsterdam dans le cadre de la lutte contre la polarisation et la radicalisation. Les députés du PVV parlent d'« impôts pour la propagande islamique ».<sup>262</sup>

2010

À La Haye, le conseiller municipal Ter Linden du PVV a demandé à la ville de Leiden d'annuler ses permis de construire et sa collaboration pour la réalisation de deux mosquées. Il appelle une des mosquées une « mosquée monstrueuse » et s'attend à ce que la mosquée enseignera la haine et la répression.<sup>263</sup>

Bien que la construction de mosquées soit une affaire municipale et non provinciale, des campagnes anti-mosquée sont menées en 2010 dans le cadre des élections des États provinciaux : « Il faut arrêter l'islamisation de nos belles provinces et la construction d'encore plus de mosquées. »<sup>264</sup> Dans la province du Limbourg, Wilders utilise le slogan « Pas pour des mosquées, mais pour le carnaval » dans le cadre de sa campagne électorale.<sup>265</sup> Dans la province de l'Overijssel, la tête de liste provinciale est présentée par la formule « plus de voyages d'agrément, plus de centres d'accueil de réfugiés, plus de minarets : nous voulons libérer l'Overijssel ». Le parti plaide également pour l'arrêt des préparatifs d'un projet de mosquée dans la ville de Kampen.<sup>266</sup> Dans son programme électoral pour la province de Drenthe, le PVV déclare ne plus vouloir de nouvelles mosquées ou d'écoles islamiques. Le port du foulard serait en outre interdit aux fonctionnaires, aux membres des États provinciaux et aux députés dans le siège des états provinciaux.<sup>267</sup> Dans la province de Hollande méridionale, le PVV plaide également son opposition à la construction de grandes mosquées, telles que la mosquée Essalam de Rotterdam.<sup>268</sup>

2011

En février 2011, le PVV présente une motion contre la construction de nouvelles mosquées à La Haye. La motion est une réaction à une lettre du conseil municipal proposant l'élargissement du nombre de lieux de prière islamiques à La Haye.<sup>269</sup>

Dans une interview avec la presse, le membre des États provinciaux Stassen qualifie de « palais de la haine » une future mosquée à Roermond.<sup>270</sup>

Le PVV à Almere craint que la mosquée soit financée par des musulmans extrémistes : « (...) Là-bas, dans le quartier de Buiten, ça va devenir un énorme repaire de musulmans (...). »<sup>271</sup>

La fraction du PVV au Parlement européen demande à la Commission européenne d'exiger la restitution d'une subvention accordée pour le bâtiment d'une mosquée dans l'arrondissement d'Amsterdam-Oost. La subvention aurait été utilisée de façon abusive. Elle était destinée à une structure multifonctionnelle avec des activités favorisant l'accès au marché de l'emploi, et non à une mosquée avec une école coranique.<sup>272</sup>

Au cours de l'été de 2001, la fraction du PVV aux États provinciaux de la Hollande méridionale s'est immiscée dans un débat existant depuis un certain temps sur la construction d'une nouvelle mosquée (voir paragraphe 5.2).<sup>273</sup>

Dans une réaction au quotidien *De Telegraaf* au sujet du débat public qui s'est ouvert dans le prolongement du massacre terroriste à Oslo et Utoya sur la responsabilité du PVV dans l'apparition d'un climat négatif à l'encontre de l'islam et des musulmans, Wilders qualifie les mosquées de « palais de la haine ».<sup>274</sup>

**(encadré /fin)**

## **5.4 En conclusion**

Près d'un tiers des actions non violentes à l'encontre de mosquées était l'initiative de formations traditionnelles d'extrême droite agissant par islamophobie. Les données collectées ne donnent pas suffisamment d'informations sur le rôle éventuel qu'a joué l'islamophobie (entre autres) dans les actions non violentes organisées par des habitants de quartiers et des groupes d'actions locaux. Cette motivation paraît par contre avoir joué un rôle dans une étude de cas qui a été examinée de plus près. Les actions menées par des habitants de quartiers semblent pourtant davantage inspirées par une certaine peur de l'étranger et de l'inconnu, que par une attitude manifestement islamophobe. Une étude plus détaillée et approfondie sur le déroulement de ces actions permettrait peut-être d'aboutir à une meilleure compréhension.



## 6 Montée de la discrimination ?

La discrimination est interdite aux Pays-Bas. Cette interdiction est ancrée dans la Constitution et dans les législations nationales, européennes et internationales. Ce chapitre analyse la notion de discrimination et la législation visant à lutter contre la discrimination. Les changements annoncés dans l'accord de gouvernement et de soutien de l'actuel gouvernement néerlandais, dans le document d'orientation politique de 2011 et dans d'autres initiatives politiques dans les domaines de l'immigration, de l'asile et de l'intégration sont ensuite passés en revue. Peut-on établir un rapport entre les (effets des) mesures annoncées et la montée constatée de l'islamophobie ? Une affirmation de Groenendijk & Spijkerboer dans ce cadre peut être reformulée comme suit : si de plus en plus de citoyens, sur Internet et dans la politique, pensent pouvoir se permettre d'exclure des immigrants, cette tendance se manifeste-t-elle également par une montée de formes plus structurelles et institutionnalisées de discrimination ?<sup>275</sup> Quel est l'état actuel de la situation dans les domaines de la vie sociale, sur le marché de l'emploi, dans l'enseignement, dans le domaine du logement ? Le chapitre se termine par une analyse de ces divers domaines.

### 6.1 La notion de discrimination

Le chapitre 2 portait sur le racisme et l'islamophobie en tant qu'idéologies avant tout imprégnées d'inégalité et d'exclusion. Dans le cas de la discrimination, l'accent est mis sur les manifestations visibles et tangibles, sur les pratiques et sur les aspects comportementaux. Ces dernières décennies, la discrimination, comme le racisme, est devenue une notion de plus en plus difficile à aborder pour les Pays-Bas. Au lieu et en conséquence de cela, on préfère de plus en plus parler de « traitement inéquitable » (*ongelijke behandeling*) ou de « distinction » (*onderscheid*), un terme neutre. La Constitution utilise le terme de « traitement équitable » (*gelijke behandeling*), la Loi générale sur l'égalité de traitement (*Algemene wet gelijke behandeling*, AWGB, 1994) préférant le terme de « distinction » (*onderscheid*). La Commission pour l'égalité de traitement (*Commissie Gelijke Behandeling*, CGB) évite le terme de « discrimination » pour la même raison. L'utilisation de ce terme aurait des répercussions négatives sur l'adhésion à la Loi générale sur l'égalité de traitement. Telle était l'opinion communément admise au moment de la promulgation de cette nouvelle loi. Néanmoins, à la suite d'un avis du Conseil d'État, le gouvernement a décidé en 2009 de réinstaurer le terme de « discrimination », notamment pour une meilleure conformité à la législation européenne.<sup>276</sup>

La discrimination comprend trois éléments centraux qui doivent survenir simultanément. Il doit être question de traitement inéquitable, celui-ci doit se fonder sur un ou plusieurs critères identitaires différents, comme le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge ou la « race » et, enfin, le traitement inéquitable doit avoir un effet préjudiciable.<sup>277</sup>

Dans sa définition de la discrimination, le code pénal retient toute forme de distinction, d'exclusion, de limitation ou de préférence ayant ou pouvant avoir pour but ou conséquence que la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice sur pied d'égalité des droits de l'homme et des libertés fondamentales soient annihilés ou qu'il y soit porté atteinte. La notion de discrimination peut être scindée en deux catégories : la discrimination individuelle, d'une personne à l'égard de l'autre, et la discrimination structurelle ou institutionnelle. Cette deuxième catégorie englobe toutes les formes liées à un ensemble d'institutions, lois, politiques, normes, procédures et routines, et aux pratiques de ceux qui incarnent ces institutions.<sup>278</sup> Cette forme de discrimination est souvent indirecte, dans la mesure où elle concerne l'exécution de règles et de procédures, indépendamment d'intentions. On entend également par la notion de discrimination indirecte la « distinction en vertu d'une disposition, d'une mesure ou d'une conduite apparemment neutre frappant particulièrement des personnes en rapport avec un ou plusieurs motifs évoqués dans la loi ». <sup>279</sup>

## 6.2 Traités et législations

En réaction aux affres de la Seconde Guerre mondiale, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée en 1948. Cette Déclaration a souvent servi de fil directeur à l'élaboration de traités et de lois énonçant le droit à un traitement équitable. Dans le prolongement des efforts internationaux entrepris à l'issue de la guerre afin de mettre fin à toutes formes de discrimination raciale, l'État néerlandais s'est attaché, au cours de ces quarante dernières années, à mettre en place un système élaboré de lois et d'infrastructures adéquates dans ce domaine, en étroite collaboration avec des organisations de la vie sociale et des spécialistes.<sup>280</sup> Tant le droit pénal que le droit administratif fournissent des moyens légaux pour lutter contre la discrimination. Des mécanismes d'autorégulation, comme les chartes contre la discrimination appliquées au niveau de secteurs d'activités ou de branches professionnelles, ont également été élaborés.

Parallèlement à ces instruments, les Pays-Bas ont signé des déclarations et traités internationaux visant à lutter contre la discrimination raciale et à garantir le traitement équitable. De façon générale, les conventions internationales sur les droits de l'homme jouent un rôle important dans la promotion du traitement équitable.<sup>281</sup> Parmi ces déclarations et traités, émanant d'organisations comme les Nations Unies, l'OIT, l'Unesco, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, figurent la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH, 1950), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, art. 3 et art. 26 (PIDCP, New York, décembre 1966) et la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale (CIEDR, New York, 1966). Cette dernière convention a été ratifiée par les Pays-Bas en 1971. Elle a servi de base à l'instauration du droit pénal néerlandais contre la discrimination raciale.

### *Le droit pénal*

Le droit pénal punit toute injure discriminatoire, l'incitation à la haine ou à la discrimination et tout soutien financier et matériel à des activités visant à la discrimination de groupes de personnes en vertu de leur race, de leur religion ou conviction, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap. La diffusion de propos et de publications discriminatoires tombe également sous le coup du droit pénal. Dans les délits de droit commun, la discrimination est une circonstance aggravante. Le droit pénal convient moins à la lutte contre des formes plus subtiles de discrimination et la charge de la preuve est élevée. Les procédures sont longues et les victimes et leurs avoués n'ont pratiquement aucun rôle à jouer. C'est ce qui ressortait notamment du procès intenté contre Wilders en 2010 et 2011. Les parties lésées ne pouvaient se joindre à l'affaire pénale et étaient seulement invitées à expliquer pourquoi elles estimaient avoir subi un dommage. La préférence est donc parfois donnée à une procédure civile pour lutter contre la discrimination, par exemple par le dépôt d'une plainte auprès de la Commission pour l'égalité de traitement.

### *La Constitution*

Les premières années suivant l'instauration de la législation pénale, pratiquement aucun jugement n'a été prononcé. Toutefois, vers la fin des années '70 et le début des années '80, les Pays-Bas ont été confrontés à une augmentation progressive de la discrimination et à la montée de partis d'extrême droite et de violences racistes.<sup>282</sup> Le racisme était de plus en plus considéré comme un problème social difficile à enrayer. En 1983, le principe de l'égalité et l'interdiction de la discrimination ont été ancrés dans l'article 1 de la Constitution. Cet article stipule que tous les citoyens des Pays-Bas sont traités de la même façon dans les mêmes cas. La discrimination fondée sur la religion, la conviction, l'appartenance politique, la race, le sexe ou d'autres critères est interdite. La nationalité, l'orientation sexuelle, l'âge et le handicap/la maladie chronique ne sont pas explicitement mentionnés dans la Constitution.

À partir des années '80, une infrastructure d'organisations et de bureaux de plaintes a été mise en place. À tous les niveaux de l'État et des institutions, des organisations du travail, de l'enseignement et des médias, des politiques ont été développées afin de lutter activement contre la discrimination. Des initiatives et des campagnes ont été organisées et des organisations ont été formées au niveau de la société civile (*civil society*).

### *La Loi générale sur l'égalité de traitement*

Une date phare a été la promulgation de la Loi générale sur l'égalité de traitement (*Algemene wet gelijke behandeling, AWGB*) en 1994. Le but de cette loi était de mettre à exécution l'article 1 de la Constitution tant verticalement, entre l'État et les citoyens, qu'horizontalement, entre les citoyens. Lors de son instauration, la Loi générale sur l'égalité de traitement interdisait la discrimination et le traitement inéquitable fondés sur la race, la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil et la conviction politique et religieuse. Les fondements protégés par la loi ont ensuite été étendus à la durée de travail ou au contrat de travail, au handicap et à l'âge. La Commission pour l'égalité de traitement a été instituée en 1995 afin d'appliquer la Loi générale sur l'égalité de traitement aux domaines de l'emploi, de l'enseignement et de la distribution de biens et de services. La Commission est une organisation accessible où les victimes et organisations intermédiaires peuvent déposer une plainte gratuitement sans l'aide d'un avocat. La Commission examine les plaintes, prend une décision non contraignante mais faisant autorité, mène des recherches et conseille l'État et les institutions. L'interprétation qu'elle donne de la Loi générale sur l'égalité de traitement doit être conforme aux traités internationaux. Au cours de la période 2008-2010, 437 demandes en moyenne par an ont ainsi été soumises à la Commission. En moyenne, 122 (28 %) de ces demandes portaient sur la race, la nationalité et la religion.<sup>283</sup> Début 2012, la Commission pour l'égalité de traitement était intégrée au Collège pour les droits de l'homme (*College voor de Rechten van de Mens*) récemment formé.

Les Pays-Bas disposent donc d'un instrumentaire relativement important de protection juridique contre la discrimination. Mais la mise en œuvre de la législation se heurte également à des vices formels et à diverses complications. Terlouw désigne une série de facteurs qui rendent la mise en œuvre de la législation plus difficile.<sup>284</sup> De façon générale, les droits fondamentaux comme le droit à un traitement équitable sont limités par les droits et les libertés d'autres. L'interdiction de discrimination peut s'opposer à d'autres droits fondamentaux, comme la liberté d'expression ou la liberté de religion. Des obstacles procéduraux peuvent également retenir des personnes de défendre leurs droits. Enfin, la loi est générale et tous les cas de figure ne peuvent pas être régis par elle. Cela vaut en particulier pour les normes en matière de comportement et pour tout ce qui est considéré comme relevant de la sphère privée, selon Terlouw. De plus, la législation, les structures et les politiques en matière de lutte contre la discrimination sont de plus en plus remises en causes par les récents développements de la vie sociale et par un discours politique en mutation.

### **6.3 Politique et législation en mutation**

Au cours de la période de formation d'un gouvernement qui a suivi les élections nationales de 2010, le VVD, le CDA et le PVV ont fait une déclaration surprenante.<sup>285</sup> Pour la première fois, ces trois partis ont déclaré qu'ils avaient une opinion divergente quant à la nature et au caractère de l'islam, mais qu'ils acceptaient la divergence de points de vue réciproque et que, dans ce domaine, ils agiraient selon leurs points de vue respectifs. La divergence de point de vue en question portait sur la question de savoir si l'islam doit être considéré comme une religion ou comme une idéologie (politique). Le parti populiste du PVV défend le second point de vue. Les partis ont ensuite déclaré que le PVV apporterait son soutien à des parties de l'accord de gouvernement, auquel le VVD et le CDA devaient encore parvenir, et que le VVD et le CDA honorerait les souhaits du PVV dans un « accord de soutien » (qui permet au cabinet minoritaire d'obtenir la majorité parlementaire dans des domaines « soutenus »



par le PVV). Ces souhaits portaient notamment sur des « accords concrets en matière d'immigration, d'intégration et d'asile ». Qui plus est, le PVV conditionnait son soutien à des mesures d'austérité estimées nécessaires au « contenu des accords à conclure en matière d'immigration, d'intégration et d'asile, de sécurité et de soins aux personnes âgées ». Le PVV a donc eu une influence notable sur les intentions politiques formulées dans les domaines en question, comme il en ressort ci-dessous et comme il a été revendiqué par Wilders lui-même à l'occasion d'un discours le 3 septembre 2011 à Berlin.<sup>286</sup> Le train de mesures que le gouvernement va prendre en matière d'immigration, d'intégration et d'asile au cours de son mandat (2010-2015) est vaste et substantiel. De nombreux éléments figuraient déjà dans les « solutions » du PVV aux problèmes esquissés par le parti dans le paragraphe intitulé « Faire le choix de la lutte contre l'islam et l'immigration de masse » (*Kiezen voor islambestrijding en tegen massa-immigratie*) du programme électoral 2010-2015 du PVV.<sup>287</sup> Dans l'accord de gouvernement, les objectifs de transformation, de maîtrise et de diminution de l'immigration ont été présentés conformément à la devise « sévère mais juste ». Dans les accords, l'accent est surtout mis sur (la réduction de) l'immigration et l'asile, et beaucoup moins sur la politique d'intégration, alors que cet objectif politique revêt une importance beaucoup plus grande pour les groupes minoritaires qui habitent et travaillent depuis longtemps aux Pays-Bas. Les mesures à prendre en matière de politique d'intégration se révèlent beaucoup plus négatives que positives. L'accord de gouvernement et de soutien ne consacre pas une seule ligne à la question de la discrimination. Mais un autre facteur négatif est également en jeu. L'ensemble des mesures visées requiert en effet l'amendement de cinq directives européennes et de quatre traités internationaux qui sont contraires aux mesures envisagées. Au cours de l'année 2011, en particulier à l'issue des élections du Sénat, le gouvernement a soumis plusieurs orientations au Parlement. Au cours de l'été 2011, le ministre Donner a présenté le document d'orientation politique en matière d'intégration, qui expose en détail les intentions de l'accord de gouvernement et de soutien en matière d'intégration.<sup>288</sup> Une sélection des grandes lignes de ces projets en matière d'immigration, d'asile et d'intégration du gouvernement du CDA et du VVD, avec le soutien du PVV, est présentée ci-dessous.

### 6.3.1 Droits de séjour

Les projets les plus drastiques concernent l'immigration familiale. Ceux-ci nécessitent l'amendement de cinq directives européennes. Le gouvernement veut élever l'âge minimal des deux partenaires à 24 ans. Les droits d'expédition doivent couvrir les dépenses, érigeant ainsi un obstacle financier de taille. Un candidat souhaitant faire une demande de regroupement familial doit résider aux Pays-Bas depuis au moins un an. Dorénavant, seuls les époux ou les partenaires unis par un partenariat enregistré et leurs enfants mineurs entrent en ligne de compte pour le regroupement familial. Les candidats à l'immigration familiale doivent satisfaire à des exigences en matière de formation. Le délai dans lequel un candidat à l'immigration familiale peut recevoir un permis de séjour autonome est porté de trois à cinq ans.<sup>289</sup> Les exigences de l'examen en vertu de la Loi sur l'intégration sociale d'étrangers (*Wet inburgering buitenland*, 2006) sont revues à la hausse. Un examen devant servir à déterminer si le lien avec les Pays-Bas est plus fort que le lien avec d'autres pays est en cours d'introduction.<sup>290</sup> Le gouvernement veut également renforcer la directive « libre circulation de personnes ».

Une qualification de base est posée comme condition à l'obtention d'un permis de séjour permanent, nécessitant l'amendement de la directive européenne « résidents de longue durée » (2003/109). Les possibilités d'annuler des permis de séjour provisoires et permanents, par exemple en raison de revenus insuffisants, d'un séjour à l'étranger ou d'un échec à l'examen d'intégration civique, sont assouplies. La politique de retour et d'extradition est intensifiée.

Le gouvernement a déposé une proposition de loi visant à punir tout séjour illégal d'une amende maximale de 3 800 euros ou d'une peine de prison de maximum quatre

mois. Toute personne ayant été un jour ou l'autre illégale perd toute possibilité ultérieure d'opter pour un séjour légal aux Pays-Bas. Les étrangers ayant fait l'objet d'une condamnation pénale seront extradés plus rapidement et plus souvent. Des mesures strictes ont été annoncées contre le trafic illicite des êtres humains.

Des conditions plus strictes sont imposées aux demandes de naturalisation. La nationalité néerlandaise ne peut être obtenue définitivement que lorsque le candidat a renoncé à l'autre nationalité, dans la mesure où il peut être renoncé à cette nationalité. Lorsque, dans les cinq ans suivant l'obtention de la nationalité néerlandaise, une personne est condamnée pour un crime passible d'une peine d'emprisonnement de douze ans ou plus, la nationalité néerlandaise lui est retirée.

La difficulté croissante à accéder à la nationalité néerlandaise est un processus déjà largement engagé. Les critères de naturalisation avaient déjà été renforcés et sont aujourd'hui parmi les plus stricts d'Europe. En conséquence, le nombre de candidats à la naturalisation a largement baissé.<sup>291</sup> La question de la double nationalité fait également l'objet d'un débat depuis un certain temps. En 2007, le PVV critiquait le fait que deux secrétaires d'État d'origine marocaine et turque, membres du cabinet Balkenende IV, ont la double nationalité. Ce débat fait souvent l'amalgame de la nationalité et de la loyauté. Les détenteurs d'une double nationalité se voient reprochés un manque de loyauté vis-à-vis du pays de résidence.<sup>292</sup> Le Conseil scientifique de la politique gouvernementale (*Wetenschappelijke Raad voor het Regeringsbeleid*, WRR) dénonce le paradoxe de la situation : les opposants à la double nationalité nient la valeur émotionnelle de l'origine, de l'histoire et des racines des immigrés, mais accordent une place centrale à cette valeur émotionnelle quand il s'agit de Néerlandais.<sup>293</sup>

### 6.3.2 Intégration et manifestations culturelles

Dans le nouveau document d'orientation politique en matière d'intégration, le multiculturalisme ne fait plus partie des objectifs de la politique gouvernementale : « (...) le multiculturalisme est un échec parce que, contrairement à ce qui a été dit et prévu, les différents groupes ethniques et culturels (...) ne se sont pas rapprochés pour former une nouvelle unité. »<sup>294</sup> De plus, le gouvernement se distancie du « relativisme inhérent au modèle de la société multiculturelle ». <sup>295</sup> Le cabinet met fin à la politique de préférence fondée sur le sexe et l'origine ethnique. La politique d'émancipation du gouvernement actuel ne prend plus en compte l'émancipation des groupes ethniques minoritaires. Le document d'orientation politique en matière d'intégration met en avant la responsabilité individuelle de l'immigré, qui est de s'intégrer dans la société néerlandaise et de satisfaire à l'obligation de suivre un cours d'intégration civique. Contrairement à l'ancienne situation, le candidat doit payer lui-même tous les frais de l'intégration civique. Il peut éventuellement demander un prêt à l'État pour financer les frais d'inscription. Les groupes concernés par l'obligation d'intégration sociale ne sont pas encore clairement définis. Le Conseil central de recours administratif (*Centrale Raad van Beroep*) a statué le 16 août 2011 que les Pays-Bas, en tant que pays membre de l'UE, ne peuvent opérer de distinction entre Turcs et citoyens européens. L'obligation d'intégration civique à l'égard des Turcs est contraire à l'Accord d'association de l'UE avec la Turquie.<sup>296</sup> Confronté à cet arrêté, le cabinet cherche de nouvelles manières d'imposer l'obligation d'intégration civique aux immigrés de Turquie.

Le cabinet a aussi décidé d'instaurer une interdiction de la burqa, sanctionnée par une amende de 380 euros.<sup>297</sup> Cette interdiction s'inscrit dans une disposition plus générale interdisant le port de tout vêtement cachant intégralement le visage. La police et les magistrats ne peuvent plus porter de foulard. Un code spécifique va être instauré afin de signaler la violence domestique « de nature culturelle »<sup>298</sup> et la maltraitance d'enfant. Si le comportement ou les vêtements d'une personne compromettent ses chances sur le marché de l'emploi, son allocation peut être refusée, réduite ou annulée en vertu de la Loi sur le travail et le revenu minimum d'insertion (*Wet werk en bijstand*, WWB). Le droit au revenu

minimum d'insertion des personnes ne maîtrisant pas le néerlandais est conditionné par la fréquentation immédiate et avec succès d'un cours de néerlandais. Le cabinet veut mettre fin à l'octroi d'allocations familiales à des enfants séjournant en dehors de l'UE et limiter le budget lié aux enfants, accordé en fonction des revenus, aux familles de maximum deux enfants. Les subventions pour des activités sociales visant des groupes cibles spécifiques et généralement liées à une nationalité sont supprimées. S'ajoute la réduction du subventionnement accordé aux activités d'intégration. Beaucoup d'organisations d'immigrés indépendants qui ont joué ces dernières décennies un rôle important dans l'intégration de leurs membres ne reçoivent donc plus les moyens nécessaires pour continuer à remplir ce rôle. En raison de la suppression des subventions aux nombreuses organisations d'immigrés, le public verra moins de représentations culturelles dans la tradition et la langue des pays d'origine. La diversité culturelle n'est désormais plus un critère positif pour le financement de projets artistiques ou culturels par l'État.

Plusieurs des mesures et des intentions énumérées ici affectent les aspects culturels de la vie. La culture n'est pas un fondement protégé par la loi, contrairement à la race, à la nationalité et à la religion. On considère généralement que la religion fait partie de la culture. La liberté de religion est un des droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a toujours été précieusement défendue dans un pays dont l'histoire est marquée par différentes obédiences aux rapports de force fluctuants, et par la « pilarisation » qui en découlait et qui permettait d'aplanir les contradictions réciproques. L'arrivée de groupes d'immigrés pratiquant souvent une autre religion y a donné une nouvelle signification. La liberté de culte et de croyance est protégée par l'article 1 de la Constitution, par l'article 6 relatif à la liberté de religion et par l'article 23 relative à la liberté de l'enseignement. Plusieurs traités internationaux garantissent explicitement cette liberté, dont la CEDH et le PIDCP. Les droits qui, selon la législation néerlandaise, font partie de la liberté de religion sont notamment la liberté de créer des lieux de prière et, jusqu'il y a peu, la possibilité de l'abattage rituel. La loi néerlandaise protège le droit de pratiquer une religion, mais également le droit d'exprimer cette religion. Ce dernier point est de plus en plus souvent remis en cause.

En 2011, l'abattage rituel sans étourdissement préalable, habituel dans les traditions juive et islamique, a suscité une vive polémique à la suite d'une proposition de loi du Parti néerlandais pour les animaux (*Partij voor de Dieren*, PvdD). Le 28 juin 2011, une majorité parlementaire a voté pour l'interdiction de l'abattage rituel sans étourdissement préalable. Si la preuve était apportée que cette méthode d'abattage n'entraînait pas de souffrance supplémentaire pour l'animal, une dérogation pouvait néanmoins être obtenue. Cette exception, négociée par des partis de l'opposition, est étonnante dans la mesure où les abatteurs ont la charge de la preuve. Le gouvernement a également mis en doute le caractère constitutionnel de cette proposition. Dans le débat préalable à l'acceptation de la proposition, l'ancien leader libéral Bolkestein s'est posé en défenseur de la tradition juive. Il a souligné que les périodes de résurgence de l'antisémitisme ont toujours commencé par des critiques à l'égard de la méthode juive d'abattage. L'abattage rituel musulman, halal, suit alors l'abattage casher de la tradition juive, selon son raisonnement.<sup>299</sup> Le PVV, qui voulait d'abord défendre ce droit de la minorité juive, s'est finalement, à un vote près, porté en faveur de la proposition de loi. Les partis chrétiens – CDA, CU et SGP – ont voté contre la proposition. La proposition de loi a été rejetée au Sénat fin 2012.

Dans le contexte du débat sur l'intégration, un rôle de plus en plus important a été dévolu à l'« identité nationale » au cours de ces dernières années, cette notion étant appelée à retrouver ou à promouvoir la cohésion sociale. Le Conseil scientifique de la politique gouvernementale a opposé qu'il est plus important de considérer des processus d'identification multiples et dynamiques.<sup>300</sup> Selon le Conseil, l'identité nationale est une notion trop statique, qui n'offre pas de stratégie suffisante pour élaborer une politique en la matière.

Dans l'article « Régulation de l'immigration et de l'intégration à la manière de Wilders : permis, possible et utile ? » (*Regulering van migratie en integratie à la Wilders: mag het, kan het en helpt het?*), Groenendijk et Spijkerboer, spécialistes du droit de l'immigration, analysent le programme du cabinet et montrent clairement quelles sont les conséquences des projets inclus dans l'accord de gouvernement et de soutien : intégration de plus en plus difficile, exclusion et légitimation de l'exclusion structurelles, et stimulation de l'exclusion quotidienne de citoyens issus de l'immigration, dont beaucoup de musulmans.<sup>301</sup> Ils soulignent en particulier que les projets aboutiront à quatre catégories différentes de Néerlandais, chaque catégorie ayant des droits différents en matière de (perte de) nationalité et/ou de séjour aux Pays-Bas : 1. les Néerlandais nés aux Pays-Bas ; 2. les Néerlandais antillais qui peuvent être contraints de retourner aux Antilles ; 3. les « Néerlandais conditionnels » dont la nationalité néerlandaise peut être retirée en cas de condamnation pour délit grave dans les cinq ans ; 4. les Néerlandais qui ont été naturalisés il y a plus de cinq ans et qui, tant que l'État n'en décide pas autrement, ont les mêmes droits que les Néerlandais nés aux Pays-Bas. Dans la troisième catégorie, les personnes ayant la double nationalité de pays qui ne permettent pas le renoncement à la nationalité courent un risque accru de perdre leur citoyenneté néerlandaise, selon Groenendijk et Spijkerboer. Ce risque concerne les personnes immigrées et originaires de certains pays musulmans : Maroc, Tunisie, Algérie, Iran, Pakistan, ainsi que quelques pays d'Amérique latine. Groenendijk et Spijkerboer expliquent que de nombreuses mesures proposées, ou des variations, ont déjà été envisagées et qu'elles se sont heurtées à des obstacles juridiques ou pratiques. Leur analyse de l'accord de gouvernement et de soutien sur les points de l'immigration, de l'asile et de l'intégration se termine par la constatation suivante : « L'accord entre le VVD, le PVV et le CDA montre que trois partis (et pas seulement un des trois) se sont donnés pour objectif d'exclure des groupes ciblés de ressortissants néerlandais. Ce seul fait renforce déjà l'exclusion de ces groupes de concitoyens. »<sup>302</sup>

Mais qu'en est-il, en 2011, de l'exclusion de groupes minoritaires dans un certain nombre de domaines importants ? Y a-t-il plus de discrimination ? L'état actuel de la situation dans les domaines de l'emploi, de l'enseignement et du logement est présenté ci-dessous sur la base d'une étude des données tirées de la littérature.

#### **6.4 Emploi**

Malgré des améliorations progressives, la position de citoyens issus de l'immigration non occidentale sur le marché de l'emploi reste nettement moins favorable que celle des Néerlandais d'origine. L'amélioration concerne surtout la position de la seconde génération, dont le niveau de formation est généralement supérieur à celui des parents. On constate une hausse progressive de la mobilité sociale. De plus en plus de citoyens issus de l'immigration ont un emploi de niveau secondaire et le nombre d'entre eux ayant créé leur propre entreprise a fortement augmenté. Pourtant, diverses études constatent à chaque fois un retard systématique des groupes minoritaires en matière d'accès et de participation au marché du travail. Le chômage au sein de ces groupes est relativement élevé en comparaison des Néerlandais de souche, particulièrement en période de conjoncture économique défavorable. La crise a chaque fois un impact plus important sur ces groupes. Quand l'économie retrouve la voie de la croissance, le chômage baisse rapidement, mais reste plus élevé parmi les minorités ethniques. En 2010, 23 % des jeunes d'origine étrangère étaient sans travail, contre 10 % des jeunes autochtones. Un chiffre qui atteint 25 % parmi les jeunes d'origine marocaine et surinamienne.<sup>303</sup> Une fois qu'ils ont du travail, des problèmes liés à leurs possibilités de carrière limitées et au risque d'un départ prématuré continuent à se poser. Les causes sont en partie objectives : les minorités travaillent dans des secteurs fragiles. Les contrats sont généralement temporaires et les conditions de travail sont difficiles. D'autres facteurs, non objectifs, jouent également un rôle, comme la discrimination.

Dans une étude des années '90, Bovenkerk et al. a démontré que la discrimination est une réalité sur le marché néerlandais du travail.<sup>304</sup> Depuis, diverses tentatives ont été faites pour changer cette situation. En 2005, des accords ont été conclus entre l'État et les partenaires sociaux afin de favoriser la participation des immigrés au marché du travail et de lutter contre la discrimination, notamment par la réalisation d'études. Depuis, la position de ces groupes sur le marché de l'emploi fait l'objet d'un suivi systématique. Le premier rapport de monitoring sur les migrants non occidentaux (*Discriminatiemonitor niet-westerse migranten*) a été publié en 2007, le second en 2010.<sup>305</sup> Ces études révèlent que la discrimination est encore bien réelle. C'est ce qui ressortait également d'une série d'enquêtes pratiques menées dans le cadre d'une étude expérimentale, qui consistaient à faire postuler deux candidats équivalents mais d'origine ethnique différente.<sup>306</sup> Les résultats de ces enquêtes et les données du rapport de monitoring sur la discrimination raciale (*Monitor Rassendiscriminatie*)<sup>307</sup> sur la discrimination ressentie et les cas signalés de discrimination donnent une bonne idée générale de la situation actuelle sur le marché du travail en matière de discrimination.

### *Discrimination ressentie et plaintes*

Le rapport de monitoring sur la discrimination raciale (*Monitor Rassendiscriminatie*) étudie la discrimination ressentie par divers groupes minoritaires. Selon le *Monitor* de 2009, la discrimination ressentie par les Turcs, les Marocains, les Surinamiens et les Antillais sur le marché de l'emploi est passée de 83 % en 2005 à 71 % en 2009. Cette baisse représente également le nombre de personnes suspectant des procédures d'embauche discriminatoires. Le pourcentage reste élevé parmi les Marocains. Selon plus de la moitié des demandeurs d'emploi marocains non retenus, la discrimination a joué un rôle dans la procédure d'embauche. Au cours de la période 2004-2008, les différentes structures de lutte contre la discrimination ont enregistré 470 plaintes en moyenne par an pour discrimination à l'embauche fondée sur la race (80 %), la religion (16 %) ou la nationalité (5 %).<sup>308</sup> La plupart des plaintes concernent des insultes ou un traitement inéquitable au travail (39 %). La discrimination au cours de procédures de recrutement et de sélection est dénoncée dans 27 % des plaintes. La discrimination fondée sur le port d'un foulard par des femmes musulmanes est relativement fréquente sur le marché du travail. Au cours de la période 2005-2008, la Commission pour l'égalité de traitement s'est prononcée sur la discrimination au travail fondée sur la race, la religion et la nationalité à la suite de 167 demandes.

### *Résultats du rapport de monitoring sur le marché du travail*<sup>309</sup>

La discrimination joue surtout au moment de l'entrée sur le marché du travail. Selon des enquêtes pratiques menées dans le cadre d'une étude, la probabilité d'être invité à un entretien d'embauche n'est pas la même entre un Néerlandais de souche et un demandeur d'emploi issu de l'immigration. Cette différence est plus prononcée chez les hommes que chez les femmes. La discrimination se manifeste davantage dans les fonctions de niveau inférieur et intermédiaire. Dans les fonctions supérieures, les candidats non occidentaux ont pratiquement autant de chance d'être invités que les candidats autochtones. La discrimination a été étudiée dans cinq secteurs du marché de l'emploi. Les secteurs de la restauration et du commerce de détail se sont révélés les plus hostiles aux candidats immigrés. Les secteurs des services financiers et des soins font également preuve de discrimination, celle-ci étant absente dans les services publics municipaux. Les comportements à l'égard des candidats diffèrent également d'un secteur à l'autre. Ils sont jugés corrects, mais les différences sont toujours au détriment du candidat immigré. Cette étude n'a pas constaté de formes explicites et grossières de discrimination.

### *Différences entre groupes*

La mesure dans laquelle différents groupes sont confrontés à de la discrimination diffère largement. Les immigrés plus qualifiés subissent moins de discrimination que les candidats

moins qualifiés. La même différence peut être constatée entre les immigrés de la deuxième et de la première génération. La position de la deuxième génération sur le marché de l'emploi ne diffère pas de celle des autochtones lorsque leurs caractéristiques, comme par exemple leur degré de qualification, sont équivalentes. Des différences existent cependant entre hommes et femmes. L'écart entre origine étrangère et population de souche est plus prononcé chez les hommes que chez les femmes

Les différents groupes ethniques ne sont pas confrontés dans la même mesure à la discrimination. De tous les groupes ethniques minoritaires aux Pays-Bas, les Marocains sont les plus touchés par la discrimination. Les représentations les plus négatives des employeurs concernent ce groupe, en particulier les jeunes Marocains. Selon l'étude évoquée ci-dessus, aucune différence notable n'a néanmoins été constatée entre diverses origines ethniques. L'enquête en question, menée dans le cadre du monitoring, a révélé que les Marocains n'étaient pas les personnes les plus discriminées, contrairement à ce qu'il ressort de nombreuses autres études. Des formes de discrimination indirecte jouent également un rôle. Les tests psychologiques ne sont pas neutres du point de vue de la culture et les entretiens d'embauche sont influencés par des différences culturelles. La discrimination en termes de rémunération est (pratiquement) inexistante. Une fois embauchés, les membres de groupes ethniques atteignent le même niveau professionnel que les Néerlandais autochtones à caractéristiques équivalentes. Ils sont par contre confrontés à des remarques discriminatoires de la part de collègues et à des cas de harcèlement fondés sur l'origine ou la religion.

Les résultats de l'étude montrent que les employeurs ne discriminent pas parce qu'ils sont hostiles aux groupes minoritaires, mais parce qu'ils pensent que leurs clients le sont. L'image négative de certains groupes joue également un rôle important, celle des Turcs et des Surinamiens étant majoritairement positive. Par contre, les employeurs ont une représentation surtout négative des Marocains et des Antillais, qu'ils jugent criminels et peu dignes de confiance. Ces représentations stéréotypées sont nourries d'expériences passées négatives, auxquelles s'ajoute le rôle important des médias. Elles ne sont pas sans conséquence lors de la recherche d'un emploi. Les employeurs ont une idée plutôt défavorable des performances de travail d'immigrés en tant que groupe, et jugent le risque d'échec plus élevé. Un candidat individuel d'origine immigrée a donc moins de chance d'être invité à un entretien. Il doit davantage faire ses preuves que les candidats autochtones. Cette forme de discrimination est également appelée la discrimination statistique.

Certains employeurs accordent au contraire une valeur positive à la diversité. Ils favorisent un effectif diversifié et donnent, pour cette raison, la préférence à un candidat d'origine étrangère.

En 2010, le comité d'experts qui veille à l'observation de la CIEDR a de nouveau enjoint les Pays-Bas à prendre des mesures contre la discrimination qui sévit dans des domaines importants de la société et qui affectent de façon disproportionnée des groupes spécifiques. Le comité s'inquiète notamment du chômage disproportionnellement élevé de la population immigrée.<sup>310</sup>

Outre la discrimination par les employeurs, d'autres facteurs jouent également un rôle dans l'accès problématique au marché de l'emploi. Au cours de la phase d'entrée sur le marché du travail, les chances des candidats immigrés de trouver un emploi sont limitées par une médiation insuffisante de la part des organismes concernés, par un manque de cohésion entre les canaux de recherche du demandeur d'emploi et les canaux de recrutement de l'employeur et par le flux de travailleurs venant de l'étranger.<sup>311</sup> Ces facteurs ont surtout un effet négatif pour les candidats peu qualifiés. En période de conjoncture défavorable et de chômage élevé, les employeurs peuvent appliquer des critères plus stricts. Ils tiennent davantage compte du niveau de formation, de l'expérience professionnelle, de la maîtrise du

néerlandais et d'autres qualités comme la présentation, et de certaines caractéristiques à connotation religieuse (foulard, barbe).

## 6.5 Enseignement

Comme sur le marché de l'emploi, la participation à l'enseignement d'enfants issus de l'immigration non occidentale s'est peu à peu améliorée au cours de ces dernières années. Leurs résultats ne sont pourtant pas encore à la hauteur de ceux des élèves autochtones. Un nombre relativement élevé d'étudiants d'origine étrangère suit une formation de niveau professionnel préparatoire (VMBO). Comparée à celle des parents, chaque génération suivante affiche des résultats à la hausse. La part d'étudiants immigrés d'origine non occidentale dans l'enseignement professionnel supérieur (HBO) a connu une augmentation relativement importante ces dix dernières années. La participation à l'enseignement universitaire a également augmenté. En 2007, 9 % des Turcs et Marocains avaient un niveau de formation supérieur.<sup>312</sup> Les principales causes des retards que l'on constate encore aujourd'hui dans l'enseignement primaire résident dans la maîtrise insuffisante du néerlandais, en particulier en ce qui concerne le vocabulaire, et l'environnement socioéconomique défavorable des parents. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) déclare cependant que ces causes n'expliquent pas entièrement les raisons du retard. La discrimination pourrait jouer un rôle.<sup>313</sup> Les écoles ont l'obligation d'offrir un environnement scolaire sans aucune forme de discrimination. Cette obligation s'inscrit dans la responsabilité des écoles de garantir la sécurité sociale générale des enfants. Le rapport de monitoring sur la discrimination raciale (*Monitor Rassendiscriminatie*) révèle que la discrimination est une réalité dans l'enseignement.

Le monitoring *Monitor Rassendiscriminatie*, effectué en 2005 et en 2009 à la demande du ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (VROM), direction de l'intégration sociale et civique, a également étudié la discrimination dans le secteur de l'enseignement. Sauf indication contraire, les données suivantes proviennent de ces études.<sup>314</sup> La discrimination ressentie en tant que telle donne une bonne représentation de la discrimination effective. Une enquête menée en 2009 parmi des personnes d'au moins 16 ans sur leur expérience de la discrimination a révélé une baisse significative de la discrimination dans l'enseignement par rapport aux chiffres de 2005. En 2005, 10 % des étudiants se disaient encore victimes de discriminations au cours de l'année écoulée. En 2010, ce pourcentage était passé à 6 %. Les cas de discrimination étaient plus fréquents parmi les étudiants marocains et turcs que parmi les étudiants surinamiens et antillais, et concernaient principalement des remarques discriminatoires et le sentiment de ne pas être traités sur un pied d'égalité. Dans près de la moitié des cas, la discrimination était le fait du personnel enseignant.

Les données du Service d'inspection (*Onderwijsinspectie*) au cours de la période 2005-2008 font état d'une légère baisse du nombre de cas de discrimination dans les écoles. Ces incidents surviennent majoritairement dans l'enseignement professionnel, soit dans la moitié des écoles. Ce type d'incidents est beaucoup moins fréquent dans les établissements de niveau secondaire général (HAVO) et supérieur (VWO).

Au cours de la période 2005-2008, les structures antidiscriminatoires ont traité plus de deux cent plaintes par an liées à des cas de discrimination fondée sur la race, la nationalité, la religion ou l'antisémitisme dans l'enseignement. Les plaintes concernent l'admission, certaines mesures réglementaires portant par exemple sur les tenues vestimentaires et les rapports entre différentes parties concernées : étudiants, enseignants et parents. Le Service d'inspection a également reçu plusieurs dizaines de plaintes par an. Au cours de la même période, la Commission pour l'égalité de traitement s'est prononcée sept fois sur des cas de discrimination fondée sur l'origine, la nationalité et la religion.

Deux situations spécifiques liées à la discrimination se révèlent difficiles à résoudre : la difficulté de trouver des places de stage dans l'enseignement secondaire et la ségrégation dans l'enseignement tant primaire que secondaire.

### Stages

L'enseignement professionnel éprouve des difficultés à trouver des places de stage. La discrimination par les employeurs joue un rôle dans ces difficultés. En 2008, le parti des verts *Groen Links* a publié une étude sur la discrimination et l'obtention de places de stage dans les secteurs du BTP, du commerce et de la restauration. 336 entreprises de la région d'Utrecht ont été contactées. Selon cette étude, la discrimination provient surtout d'entreprises qui offrent officiellement des formations en alternance et qui discriminent principalement les étudiants marocains. Ceux-ci avaient 38 % moins de chance que les étudiants autochtones d'être invités à un entretien d'embauche. L'obligation des écoles d'assurer à leurs étudiants la protection nécessaire contre la discrimination s'étend à l'entreprise et à l'organisation offrant la place de stage.<sup>315</sup> Les écoles font preuve de négligence – parfois délibérée – en la matière. Le rapport de monitoring sur le racisme (*Monitor Rassendiscriminatie*) signale que cette situation fragilise surtout les étudiantes portant un foulard. Certaines écoles ne sont pas suffisamment au courant de cette obligation. D'autres craignent de perdre une entreprise offrant des formations en alternance si elles s'opposent à des critères de sélection discriminatoires. C'est ce qui est ressorti d'une enquête préliminaire de 2006 du bureau de plaintes d'Amsterdam contre la discrimination (*Meldpunt Discriminatie Amsterdam, MDA*).<sup>316</sup>

### Ségrégation

Un autre problème qui influence la position dans l'enseignement et qui se rapporte à la discrimination est celui de la ségrégation. Un tiers des écoles primaires des 38 plus grandes communes du pays ne reflète pas la population du quartier où ces écoles se trouvent.<sup>317</sup> Les enfants d'origine néerlandaise et les enfants issus de l'immigration ne sont pas répartis uniformément sur les différentes écoles. Cette disparité tient notamment à la ségrégation dans les logements et à ce que l'on appelle parfois la « fuite blanche ». Les parents font parfois le choix d'envoyer leurs enfants dans une école n'ayant qu'une faible proportion ou même pas d'élèves étrangers. D'autres raisons poussent également les parents à choisir une école dans un autre quartier. Ils préfèrent par exemple un enseignement de type confessionnel ou suivant un courant pédagogique particulier, par exemple celui de Montessori. Les parents issus de l'immigration n'ont pas toujours une bonne vue d'ensemble des différences pédagogiques entre les écoles. Les opinions des spécialistes divergent quant à la question de savoir si la ségrégation dans l'enseignement a des conséquences négatives pour les enfants. Une étude récente du Bureau du plan social et culturel révèle que la diversité ethnique n'a qu'un effet négatif marginal sur les résultats scolaires dans l'enseignement primaire et n'a aucun effet négatif dans l'enseignement secondaire.<sup>318</sup> Mais les résultats scolaires ne sont pas les seuls critères. D'un point de vue social, la fréquentation d'un établissement scolaire mixte est positive pour l'enfant. À la suite des rapports périodiques des Pays-Bas sur l'implémentation de la CIEDR, le *Committee on the Elimination of Racial Discrimination* (CERD) a, pour la troisième fois, enjoint le pays à prendre des mesures contre la discrimination qui sévit dans des domaines importants de la société et qui affectent de manière disproportionnée des groupes spécifiques. En plus du chômage disproportionnellement élevé de la population immigrée, le comité s'inquiète de la ségrégation dans l'enseignement.<sup>319</sup> Selon le CERD, les Pays-Bas doivent prendre des mesures pour enrayer cette situation. Après une première injonction en 2006, la Loi sur l'enseignement primaire a été revue en conséquence et stipule que les écoles doivent suivre une politique ciblée visant à une répartition plus équilibrée des élèves présentant des retards scolaires. Pour le gouvernement de coalition actuel du CDA et VVD, soutenue par le PVV, la lutte contre la ségrégation n'est plus un domaine prioritaire de la politique de l'éducation.



## 6.6 Logement

Aucun élément ne fait état de discrimination dans l'attribution de logements aux Pays-Bas.<sup>320</sup> En matière de logement et de minorités, les études et les actualités s'intéressent beaucoup plus aux tensions réciproques qui existent dans les quartiers. Le fait que le secteur du logement connaisse aussi peu de discrimination par rapport à un secteur comme celui de l'emploi réside probablement dans la spécificité du système d'attribution néerlandais des logements sociaux. Néanmoins, la position des citoyens issus de l'immigration en matière de logement est souvent relativement défavorable. Moins souvent propriétaires de leur logement, ils sont surreprésentés dans le secteur des logements à loyers modérés. Cette surreprésentation est surtout due à leur environnement socioéconomique défavorable. Certains organismes de financement d'achat immobilier refusent des demandes de crédit émanant de certains codes postaux. Cette exclusion affecte davantage les citoyens issus de l'immigration, qui habitent plus souvent dans ces quartiers.

### *Ségrégation*

Les plus grands groupes de minorités ethniques vivent dans les quatre grandes villes : Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Utrecht. C'est par exemple le cas de la moitié des Marocains. Dans ces villes, ceux-ci se concentrent généralement dans certaines zones, principalement les quartiers populaires autrefois habités par les ouvriers néerlandais et des personnes aux revenus modestes. Une répartition qui n'est pas la même pour tous les groupes ethniques, puisque les Marocains et les Turcs sont surreprésentés dans ces quartiers, souvent marqués par la pauvreté, l'insécurité ou un sentiment d'insécurité et d'une qualité de vie insuffisante. Les anciens habitants ont fréquemment opté pour ce que l'on a appelé la « fuite blanche », et ont déménagé, de préférence, dans un autre quartier.

La politique des pouvoirs publics nationaux et locaux est de lutter contre cette ségrégation ethnique et est appliquée de différentes manières. Les pouvoirs publics essayent de rendre les quartiers plus attractifs pour les catégories à revenus plus élevés, par exemple par la construction de logements plus coûteux. La ségrégation ethnique tend effectivement à diminuer sous l'effet de cette politique axée sur la mixité. Selon une enquête menée parmi des musulmans, ceux-ci se révèlent également peu satisfaits de la ségrégation de leur environnement.<sup>321</sup> Ils préfèrent habiter dans des quartiers mixtes.<sup>322</sup>

En 2005, à l'initiative du parti populiste *Leefbaar Rotterdam*, un autre type de mesure a été pris à Rotterdam pour lutter contre la ségrégation ethnique. Cette mesure spéciale sur la problématique des grandes villes (*Bijzondere maatregel grootstedelijke problematiek*, généralement désignée par *Rotterdam Wet*, la Loi Rotterdam) permet à l'administration de grandes villes d'empêcher l'installation de personnes à faibles revenus dans certains quartiers. Comme les groupes issus de l'immigration appartiennent généralement aux catégories à faibles revenus, les immigrés sont plus particulièrement touchés par cette mesure. Divers observateurs ont émis la critique qu'il s'agit d'une exclusion (négative), et non d'une mesure positive offrant des opportunités aux habitants. L'effet stigmatisant sur les quartiers en question a également été mis en avant.

En comparaison d'autres pays européens comme l'Angleterre et la France, les Pays-Bas ont connu relativement peu d'explosions de violences dues à des tensions entre différents groupes de la population. Par contre, les membres de groupes minoritaires sont régulièrement confrontés à de la discrimination dans l'espace public. Selon les résultats de l'enquête sur les expériences de la discrimination (*Discriminatie-ervaringen*), une personne concernée sur cinq a été victime en 2009 de ce type de discrimination.<sup>323</sup> Celle-ci touche nettement plus souvent les Marocains. Il s'agit généralement de remarques discriminatoires, tant de personnes proches que d'inconnus. De la même façon, des cas de discrimination par des membres de groupes minoritaires existent également.

Au cours de la période 2005-2008, les structures antidiscriminatoires ont enregistré 90 plaintes en moyenne par an pour discrimination fondée sur la race, la nationalité, l'antisémitisme et la religion dans le domaine du logement. Au cours de la même période, la Commission pour l'égalité de traitement s'est prononcée dans huit affaires impliquant des cas de discrimination en matière de logement, fondés sur la race, la nationalité ou la religion. Ces affaires portaient sur l'accès au logement et sur l'inégalité de traitement.

## 6.7 En conclusion

Ces cinquante dernières années, l'anti-discrimination s'est progressivement ancrée dans la législation et la réglementation néerlandaises. Des institutions et des organisations ont été créées afin de concrétiser et implémenter la politique contre la discrimination. Pourtant, cet instrumentaire institutionnel subit la pression d'une idéologie islamophobe montante. Cette idéologie a pénétré l'arène du pouvoir politique par l'accord de soutien que la coalition gouvernementale a conclu avec le PVV. Annoncées dans l'accord de gouvernement et de soutien, les mesures en matière d'immigration, d'asile et d'intégration sont introduites progressivement depuis mi-2010. Elles visent d'une part à exclure ceux qui ne vivent pas encore aux Pays-Bas et, d'autre part, à inciter ceux qui y sont autorisés à s'assimiler. Contraires à des traités et des directives de l'Union européenne, ces mesures rendent plus difficiles le regroupement familial et l'accès au droit de séjour et à la nationalité néerlandaise. Elles risquent d'entraver l'intégration durable de citoyens issus de l'immigration, dont beaucoup de musulmans, de justifier leur exclusion structurelle et de légitimer et favoriser leur exclusion quotidienne. Ces développements se traduisent-ils également par une montée de la discrimination dans les secteurs du logement, de l'enseignement et de l'emploi ? Pour autant que nous sachions, la discrimination dans ces domaines a toujours été présente dès les débuts de l'immigration après la guerre, même si l'on observe une évolution favorisant davantage l'égalité des citoyens issus de l'immigration en comparaison des Néerlandais de souche. Néanmoins, la discrimination est encore une réalité dans l'enseignement et sur le marché du travail. Les structures antidiscriminatoires enregistrent beaucoup de plaintes pour discrimination sur le marché de l'emploi. La discrimination est fréquente au cours de la phase d'entrée sur le marché de l'emploi. Les candidats issus de l'immigration ont moins de chance d'être invités à un entretien d'embauche. Le chômage au sein de ces groupes est relativement élevé, surtout en période de conjoncture défavorable. La discrimination sur le marché de l'emploi n'est pas la même pour tous les groupes minoritaires, mais varie en fonction de l'origine, du sexe et du secteur d'activités. Les Marocains sont les plus touchés. Le fait que les employeurs attribuent à leurs clients une attitude discriminatoire joue un rôle, tout comme la représentation négative de certains groupes. Dans l'enseignement, la discrimination est liée aux stages et à la ségrégation. Les plaintes enregistrées par les organisations compétentes dans le domaine de l'enseignement portent sur l'accès, les mesures réglementaires et les rapports internes. La discrimination est nettement moins présente dans le secteur du logement, même si des problèmes se présentent parfois. L'état actuel de la situation dans ces domaines a été décrit dans ce chapitre, dans la mesure des données disponibles. Il est encore trop tôt pour savoir si et dans quelle mesure l'évolution évoquée – une influence croissante de l'idéologie islamophobe – est significative de la mesure dans laquelle ces secteurs sont discriminatoires. On observe néanmoins une tendance croissante à l'inégalité sociale. Dans ce contexte, l'intention d'une école primaire publique d'Ede de refuser l'accès à l'école à une grande partie des enfants de familles d'origine non occidentale à l'issue d'une rénovation du bâtiment, se passe de commentaire. Tant la ministre de l'Éducation que le conseil municipal ont condamné cette mesure, qu'ils qualifient d'illégale et discriminante.<sup>324</sup>

Si le gouvernement actuel a annoncé qu'il allait accorder plus d'attention à la question de la discrimination, il est néanmoins improbable que cet effort sera suffisant, d'autant plus que la discrimination structurelle ne figure pas (ou très peu) parmi les priorités de la coalition gouvernementale.

## 7 Conclusion générale : résumé, réflexions et recommandations

Ce livre porte sur le phénomène de l'islamophobie et ses différentes manifestations. La notion d'islamophobie renvoie à une idéologie socio-historiquement déterminée qui, au moyen d'images, de symboles, de textes, de faits et d'interprétations, prête un sens négatif à l'islam et aux musulmans. La perception, la signification donnée, la compréhension, les attitudes et les comportements qu'ont les gens à l'égard de l'islam et des musulmans vont ainsi dans le sens de l'exclusion sociale des musulmans, relégués au rang de l'« autre », et d'un traitement discriminatoire et inégal dans les domaines culturel, social, économique et politique, incluant souvent des personnes perçues à tort comme musulmanes en vertu de caractéristiques physiques ou de leur origine ethnique. En tant que forme de racisme, l'islamophobie présente avant tout un caractère idéologique. L'idéologie se rapporte à cette acception négative, aux mécanismes de construction et de transfert de signification et aux pratiques d'exclusion basées sur ces mécanismes. Les dimensions islamophobes de la discrimination sont souvent étroitement liées à d'autres dimensions qui ont trait à l'origine/ethnicité et au sexe. L'islamophobie en tant que forme de racisme est comparable à d'autres formes de racisme touchant d'autres groupes, dont l'antisémitisme et l'antitziganisme envers les Roms.

Les musulmans représentent aux Pays-Bas un groupe minoritaire. Une minorité encourt toujours le risque de l'exclusion sociale et des processus de stigmatisation qui accompagnent, ou le plus souvent précèdent, l'exclusion. La peur et l'aversion peuvent découler de l'observation de différences, de la constatation d'attitudes et de comportements divergents et d'un sentiment de menace. La tendance à la stigmatisation et aux préjugés est universelle et ancrée dans les mécanismes de l'évolution.

Cette forme de racisme s'est développée dans le contexte d'une opinion publique négative à l'égard de l'islam et des musulmans, avec en toile de fond les tensions internationales sous l'influence du terrorisme islamiste et de la « guerre contre la terreur » (*war on terror*). Ces dernières années, le climat ambiant aux Pays-Bas n'a fait que se dégrader, au lieu de s'améliorer. Les musulmans sont de plus en plus isolés, montrés du doigt et considérés comme des ennemis de la société. Ce livre illustre cette tendance au moyen de propos glanés sur Internet et de déclarations du parti populiste PVV sur l'islam et les musulmans, et en se concentrant sur une attitude de plus en plus anti-islamiste au sein de la mouvance d'extrême droite.

Internet joue aujourd'hui un rôle important dans la formation de l'opinion publique et dans le développement des idées. Le Net comporte un important contenu islamophobe, non seulement sur des sites extrémistes, mais sur toutes sortes de sites. Depuis des années, le nombre de plaintes déposées auprès des instances compétentes est élevé. Des propos punissables sont souvent constatés. Certains forums se caractérisent par un nombre croissant de membres et par une augmentation importante des messages. Dans les articles de fond postés sur des sites et des forums islamophobes, les thèmes suivants occupent une place centrale. Ils forment en quelque sorte le noyau idéologique du discours islamophobe :

- Le caractère totalitaire et violent de l'islam. Ce thème est utilisé pour argumenter que l'islam doit être considéré comme une idéologie et pour en appeler à son interdiction.
- L'islamisation de l'Europe. Ce processus est souvent englobé dans la notion d'Eurabia. Sous l'influence d'une politique volontaire des musulmans, l'Europe perdrait de plus en plus son caractère chrétien et européen et se verrait imposer une identité islamique. Les musulmans entendraient conquérir et dominer l'Europe par la force et la violence. Le concept d'Eurabia veut montrer que ce processus est actuellement en cours. L'histoire est invoquée

en guise de preuve. Cette menace fictive d'islamisation fait souvent l'objet d'une véritable obsession.

- L'« immigration de masse ». Le complément « de masse » a pour but de souligner l'ampleur incontrôlable du phénomène. L'intégration imparfaite des musulmans, le sentiment de ne pouvoir leur faire confiance et leur tendance supposée à la délinquance sont d'autres aspects souvent cités.

- L'« élite de gauche ». Cette élite, et en particulier ses politiciens (sociaux-démocrates), seraient responsables de l'« immigration de masse » et de ses conséquences, dont surtout l'« islamisation ».

- L'oppression de la femme, principalement symbolisée par le foulard.

Le PVV se caractérise par un discours fortement islamophobe. Ce discours se retrouve dans les positions du parti à l'égard de l'islam et des musulmans et dans les déclarations et les propositions de son programme, où figurent les thèmes évoqués ci-dessus. Pour le PVV, l'islam n'est pas une religion mais une idéologie de la violence. Aucune distinction n'est faite entre l'islam et l'extrémisme islamiste. Cet islam violent prétendrait accéder à la maîtrise du monde et à la domination de l'Occident. Cette pensée se concrétise notamment dans certains points du programme, qui concernent la lutte contre la prétendue « islamisation » et l'atteinte aux droits des musulmans. Le PVV stigmatise les musulmans en vue de leur exclusion et de leur discrimination. Le 23 juin 2011, le leader du parti, Wilders, poursuivi pour outrage à un groupe de personnes et incitation à la haine et à la discrimination raciale et religieuse, a été acquitté par le tribunal d'Amsterdam. Faisant référence à différentes déclarations, le juge a déclaré qu'il les estimait respectivement calomnieuses, grossières, dénigrantes, choquantes et même subversives, mais qu'elles n'étaient pas punissables au sens du code pénal. La Commissaire européenne Cecilia Malmström s'est exprimée en ces termes au sujet des partis populistes qui tendent de dominer les agendas politiques européens : « (...) Nous devons reconnaître qu'ils fournissent de l'oxygène et apportent dans l'opinion publique une acceptation croissante aux points de vue extrémistes. »<sup>325</sup> Force est de constater que cela vaut notamment pour Wilders et son PVV.

Une partie limitée des formations traditionnelles d'extrême droite et d'extrémisme de droite tente, sous l'influence du PVV, de surfer sur la vague de la tendance islamophobe, bien que cette évolution soit parfois engagée depuis un certain temps. Celle-ci ne concerne en aucun cas les courants néonazis d'orientation antisémite, qui estiment impossible d'être à la fois contre les juifs et contre les musulmans. Leur antisémitisme les empêche d'adopter des points de vue islamophobes. Il n'est pas exclu que des variantes plus extrémistes d'une idéologie islamophobe se développent dans les mouvances traditionnelles d'extrême droite et d'extrémisme de droite sous l'influence de l'islamophobie croissante.

L'islamophobie se manifeste également sous la forme de violences. En comparaison d'autres cibles, les actes de violence islamophobes occupent une place préminente. Les mosquées sont régulièrement la cible de vandalisme, bien que la fréquence de ces actes ait baissé ces deux dernières années. L'évolution de ces violences au cours de la période 2005-2010 a fait l'objet de cette étude qui a porté sur la nature des actes, leur motif, la répartition géographique et les auteurs. Selon les informations ainsi collectées, 11 à 25 actes ont été constatés chaque année, soit un total de 117 faits. Les faits les plus fréquents sont l'inscription de messages haineux, suivis de dégradations et d'incendies criminels. Une forme d'action particulièrement provocante était le dépôt de membres et d'organes de moutons et de porcs morts. Ces actes ont été perpétrés cinq fois entre 2007 et 2010. Plusieurs faits ont parfois été commis simultanément dans plusieurs villes. D'autres fois, une mosquée a été la cible de plusieurs actes sur une période prolongée. Dans la majorité des cas, la raison et les motifs des actes sont restés inconnus, tout comme les auteurs. Pratiquement tous les auteurs identifiés sont des jeunes. Dans un certain nombre de cas

attestés, des motifs idéologiques ont joué un rôle. Il est difficile de tirer des conclusions claires dans la mesure où les auteurs et les motifs sont le plus souvent restés inconnus.

Les actes à l'encontre de mosquées se répartissaient sur tout le pays, aussi bien dans les petites localités et les localités de moyenne et grande importance que dans les grandes villes. Le nombre relatif d'actes de vandalisme, en fonction du nombre de mosquées, était beaucoup plus élevé dans les petites localités. Les grandes villes ont connu relativement peu d'actes contre les mosquées, ce qui s'explique probablement par le fait que celles-ci sont habituées depuis un certain temps à la présence de ces lieux de prière. Bien que les données disponibles à ce sujet ne soient pas exhaustives, les mosquées turques semblent être relativement plus souvent la cible d'actes de vandalisme que les mosquées marocaines. La raison de cette différence n'est pas claire, mais est peut être liée à l'aspect suivant : les actes de vandalisme ciblent davantage les mosquées qui, vues de l'extérieur, peuvent être reconnues comme telles, par exemple par une architecture typique, contrairement à celles qui ne se distinguent pas par leur aspect extérieur. Plus une mosquée est visible, plus elle s'expose à des risques de manifestations de violence. Les mosquées turques sont peut-être plus visibles que d'autres.

Au cours de la période 2005-2010, des actions non violentes ont également été menées contre l'établissement de mosquées. Ces actions ne sont évoquées dans la présente étude que dans la mesure où elles ont été relayées par la presse écrite. Dans pratiquement tous les cas, les protestations portaient sur la construction d'une mosquée. La plupart émanaient d'initiatives d'habitants des quartiers concernés, mais dans un tiers des cas, l'initiative provenait de groupes d'extrême droite, qui exprimaient ainsi leur attitude islamophobe. Fait remarquable : les considérations ne portaient pas sur la gêne ou les nuisances dues au stationnement ou au bruit, mais sur la *crainte* de telles nuisances en cas d'*intention d'établissement* d'une mosquée. En pratique, une fois la mosquée en activité, ces formes de nuisance semblent donc moins problématiques qu'elles ne paraissaient au début. Les protestations d'habitants de quartiers se nourrissent davantage de la crainte de l'étranger et de l'inconnu que d'une attitude islamophobe. Cette attitude peut néanmoins être ravivée par les interventions islamophobes d'organisations comme le PVV. Ces dernières années, le PVV a pris de plus en plus de mesures politiques afin d'empêcher l'extension du nombre de mosquées.

« Plus jamais ça » est la devise qui, des années après la Seconde Guerre mondiale, a toujours motivé les citoyens d'Europe, de droite comme de gauche, pour continuer à résister aux dangers du fascisme, du racisme et de la discrimination. La politique antidiscriminatoire des Pays-Bas s'inscrit dans ce prolongement et s'est progressivement ancrée dans la législation et la réglementation néerlandaises au cours de ces cinquante dernières années. Pourtant, cette politique subit aujourd'hui la pression d'une idéologie islamophobe croissante. Cette idéologie a pénétré l'arène du pouvoir politique par une alliance de la coalition gouvernementale avec le PVV. Cette situation menace d'entraver l'intégration de citoyens issus de l'immigration, dont beaucoup de musulmans, de justifier leur exclusion structurelle et de légitimer et favoriser leur exclusion quotidienne. Les mesures en matière d'immigration, d'asile et d'intégration annoncées mi-2010 dans l'accord de gouvernement et de soutien (qui permet au cabinet minoritaire d'obtenir la majorité parlementaire dans des domaines « soutenus » par le PVV), et progressivement instaurées depuis, en sont la manifestation. Ces mesures entraînent-elles également une discrimination croissante dans des domaines cruciaux pour la vie et le bien-être, comme le logement, l'enseignement et l'emploi ? Dans la mesure des données disponibles, la discrimination dans ces domaines a toujours été présente dès les débuts de l'immigration dans les années soixante, même si l'on observe, sous l'effet d'efforts sociaux et politiques, une évolution favorisant davantage l'égalité des citoyens issus de l'immigration en comparaison des Néerlandais de souche. La discrimination est surtout présente sur le marché de l'emploi et dans l'enseignement. C'était également le cas, dans une proportion moindre, du logement. L'état actuel de la situation,

dans les limites des données scientifiques disponibles, est esquissée ci-dessus. Il est encore trop tôt pour savoir si l'évolution évoquée – une influence croissante de l'idéologie islamophobe – constituera un facteur significatif de la mesure dans laquelle ces secteurs sont discriminatoires. On observe néanmoins une tendance croissante à l'inégalité sociale. De façon générale, il apparaît également qu'un effort constant est nécessaire au sein de la société pour mettre fin à l'exclusion et à la discrimination. Un tel effort doit être entretenu. Le gouvernement actuel a annoncé qu'il allait accorder plus d'attention à la question de la discrimination, mais il est improbable que cet effort soit suffisant.

L'influence grandissante de l'idéologie islamophobe est un des éléments centraux des bouleversements qui marquent depuis un certain temps le paysage politique néerlandais. Les raisons qui, selon différents chercheurs néerlandais, expliquent la sympathie croissante de la société pour un discours contre l'islam ont été abordées dans l'introduction de ce livre. Le conformisme, la sécularisation, le sentiment inhérent d'un fossé entre les valeurs et d'un conflit de cultures ont été évoqués, tout comme, de façon plus générale, un discours politique en mutation. Dans un essai, l'auteur Bas Heijne dépeint non pas l'islamophobie mais le populisme, même s'il fait manifestement référence à Wilders et au PVV.<sup>326</sup> Pour lui, les changements que connaissent aujourd'hui les Pays-Bas sont la conséquence d'une évolution culturelle plus générale allant dans le sens d'une culture de l'expérience subjective. L'accent passe de plus en plus de la communauté à l'individu, de la politique au marché, de l'objectif au subjectif, analyse-t-il. Riemen constate cette même propension au subjectif. Il évoque une crise de la civilisation touchant une société de masse en proie à une culture du kitsch, où seule compte la réalité matérielle, au détriment de toute vie spirituelle.<sup>327</sup> Selon Heijne, les valeurs associées à l'objectivité, au principe de l'égalité et à l'État de droit sont reléguées à l'arrière-plan au profit de la subjectivité, du romantisme, du dramatique, mais aussi de la sinistrose. Il constate que même la pensée des Lumières est de plus en plus sujette à caution. Dans la vision de l'auteur, ce sont deux modernités qui s'opposent : la pensée des Lumières et ses valeurs humaines communes d'égalité, de liberté individuelle et de tolérance, face à l'intérêt de la collectivité, de l'histoire et de l'appartenance culturelle et religieuse. Lumières et critique des Lumières. Deux courants qui ont longtemps occupé tour à tour les devants de l'histoire. Il décrit la pensée du PVV comme un va-et-vient permanent entre ces deux perceptions de la modernité. Le nouveau populisme dont le PVV se fait le principal chantre politique appellerait à l'identité et à la communauté à l'ère de la mondialisation et de l'immigration. Deux phénomènes que les politiciens progressistes n'ont jamais su transposer dans un discours attractif, estime Heijne.<sup>328</sup> Sa solution ? Il évoque la nécessité de créer un nouveau climat de confiance vis-à-vis de l'État de droit, en privilégiant la crédibilité, la proximité et le dialogue.

Tous les aspects avancés par les chercheurs et évoqués dans l'introduction et l'analyse de Heijne contiennent des éléments importants permettant de caractériser la situation actuelle aux Pays-Bas. Ils donnent une explication du courant sous-jacent, mais ne donnent pas une image complète tant que le dérapage n'est pas pris en considération. Ce dérapage, le développement d'une forme contemporaine de racisme qu'est en définitive l'islamophobie, doit faire partie de l'analyse, combien difficile cela peut être. Ce livre se veut une invitation à ce débat.

Au vu des résultats de cette étude, il paraît souhaitable de formuler une série de recommandations portant sur des initiatives à lancer dans différents secteurs de la société.

Il convient tout d'abord d'intensifier les recherches sur la radicalisation islamophobe et, surtout, sur ses manifestations sur Internet. Suite aux attentats de juillet 2011 à Oslo et Utoya, différentes institutions ont commencé à rattraper le retard accumulé dans ce domaine. À l'automne 2011, l'UE a alloué un budget en vue d'une étude et d'un partage de connaissances dans le domaine de la prévention de différentes formes de radicalisation. Pour autant que cette étude porte sur la situation néerlandaise, il convient de regarder plus loin que le seul territoire néerlandophone.

Internet est, par définition, sans frontière. Les nouveaux médias créent de nouveaux mouvements, ou plutôt des réseaux, qui diffèrent fortement des traditionnelles formes et organisations sociales. Des sympathisants se rencontrent sur le Net et créent des *communautés virtuelles* à la dynamique propre, difficiles à cerner si le fonctionnement de la langue et de l'idéologie n'est pas pris en compte.

Les développements du racisme, de la radicalisation et de l'extrémisme doivent être suivis, cartographiés et analysés durablement par une équipe d'experts autonome et interdisciplinaire, opérant indépendamment de toute actualité et incluant la théorisation internationale, au-delà de la seule perspective sécuritaire. Les résultats doivent être largement diffusés et aboutir à des efforts de sensibilisation et de prévention dans tous les secteurs de la société, en particulier dans l'enseignement et le secteur socio-éducatif. Les jeunes se montrent en effet influençables aux idées radicales (véhiculées par Internet). Une étude scientifique portant sur le fonctionnement et la dynamique de l'idéologie et de la langue et sur leur relation avec l'action sociale et la violence doit faire partie de cette démarche, tout comme une étude comparative, historique et contemporaine. L'histoire nous apprend que les cas de génocide, quels qu'en soient la nature, l'étendue et le contexte, sont toujours précédés d'une longue période caractérisée par un climat de construction de l'ennemi et d'incitation à la haine contre divers groupes de la société. L'histoire ne se répète jamais de la même façon et ce scénario ne permet peut-être pas de prédire l'avenir ou d'établir des parallèles, mais force est de constater que nous nous trouvons en plein milieu d'une phase de durcissement de la construction de l'ennemi et de la haine.

Dans la mesure où beaucoup de cas de pratiques discriminatoires islamophobes ne se fondent pas uniquement sur la religion et que l'on ne peut généralement y distinguer les rôles respectifs de la religion et de l'origine ethnoculturelle, il est peut-être préférable, dans le prolongement de ce qui se fait au niveau international, de parler de discrimination ethnoreligieuse.<sup>329</sup> La discrimination islamophobe ne se fonde alors pas seulement sur la religion, mais également sur la race, au sens donné dans le cadre de la législation et la pratique juridique néerlandaises, la notion de race englobant également l'origine ethnique ou nationale. Les structures antidiscriminatoires qui enregistrent les manifestations de discrimination doivent par conséquent distinguer l'islamophobie dans leur système de qualification. La pluralité de cette forme de discrimination est ainsi reconnue. L'islamophobie en tant que motif de discrimination justifiant son enregistrement par une structure compétente est comparable au motif discriminatoire de l'antisémitisme, qui porte tant sur la religion que l'origine.<sup>330</sup> Pour qu'elle soit enregistrée, une manifestation islamophobe doit bien entendu se rapporter directement ou indirectement à l'islam ou aux musulmans. À défaut, l'enregistrement en tant que discrimination unique fondée sur l'origine reste la voie indiquée. Ce motif doit être maintenu. Une délimitation claire des différentes notions paraît donc indispensable et doit faire l'objet d'un débat.

Le monde politique ne peut trouver une réponse efficace au développement et à la montée de l'idéologie islamophobe s'il continue à s'accommoder, à nier, à fermer les yeux, à dépolitiser et à espérer que les choses s'amélioreront d'elles-mêmes, comme on le voit trop souvent. Il est de son devoir de défendre des valeurs démocratiques fondamentales comme l'égalité, la tolérance, la diversité, l'anti-discrimination, la liberté et la responsabilité. Les politiciens doivent donner un nouvel élan à leur fonction d'exemple. Les valeurs clés de la démocratie et de l'État de droit et leurs liens intrinsèques doivent être constamment réaffirmés. Bien entendu, cette démarche doit s'inscrire dans une stratégie de communication adaptée à notre temps. Comme le propose Heijne : cultiver un nouveau climat de confiance vis-à-vis de l'État de droit, en privilégiant la crédibilité, la proximité et le dialogue. Confrontée à un acte de terreur islamophobe et antidémocratique impitoyable, la Norvège a répondu par l'affirmation des valeurs évoquées ci-dessus et par l'intention explicite de continuer sur la voie de la diversité, de l'égalité des droits et de l'élaboration de

solutions constructives aux problèmes sociaux. Cette réaction mérite un profond respect et doit servir d'exemple.

Les Pays-Bas doivent miser davantage sur l'élaboration de solutions constructives à des problèmes sociaux : la position défavorisée de nombre de citoyens issus de l'immigration, l'inégalité des chances entre hommes et femmes, la ségrégation sociale, l'aliénation et l'exclusion sociale, en particulier des jeunes et, enfin et surtout, la discrimination et le racisme. Le mécanisme et le principe de fonctionnement du racisme en tant qu'outil de structuralisation de l'inégalité et de l'exclusion sociale doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie à tous les niveaux de la société. Ces dernières années, le terme de racisme a trop souvent tenu le rôle de reproche servant à disqualifier l'opposant au sein d'un débat politico-idéologique. La critique tant entendue - « quand nous disions quelque chose de négatif au sujet d'un étranger, nous étions directement accusés de racisme » est elle-même devenue un stéréotype dont la fonction est de contribuer à la tabouisation du phénomène. En ce qui concerne le racisme en tant que mécanisme social, on pourrait plutôt parler d'un « manque d'entretien ». La tendance à la stigmatisation et aux préjugés est universelle et ancrée dans les mécanismes de l'évolution, et c'est justement pour cela qu'il convient de connaître et de prendre conscience de ces processus qui peuvent avoir de lourdes conséquences sociales. Ces processus demandent un effort social durable dans tous les secteurs de la société.

La signification de l'islam pour les musulmans eux-mêmes et les différentes identités auxquelles les citoyens issus de l'immigration se sentent eux-mêmes rattachés doivent occuper une place plus importante dans le débat public. Il convient de mettre en avant la pluralité à l'intérieur des communautés immigrées et de lutter contre l'amalgame, la tendance à les regrouper sous la même enseigne. Les membres des groupes minoritaires doivent avant tout être considérés comme des compatriotes et des concitoyens. La plus haute priorité doit être accordée à une politique d'inclusion.

La police et la justice doivent disposer des moyens nécessaires pour intensifier leurs efforts et arrêter et traduire en justice davantage d'auteurs de violences contre des mosquées. Au besoin, les mosquées, comme d'autres lieux de prière, doivent pouvoir faire appel à l'État pour assurer leur sécurité. Les jeunes souhaitant quitter la voie de la radicalisation et de l'extrémisme doivent bénéficier d'une aide et d'un soutien de la part de l'État et de la société. De la même façon, les parents et les autres personnes importantes de l'entourage de jeunes doivent recevoir un soutien nécessaire en cas de radicalisation de leurs enfants. Des projets en ligne visant à diffuser des contre-informations, à prévenir la radicalisation et à favoriser la déradicalisation doivent permettre de lutter contre l'extrémisme sur Internet.

Dix ans après les attentats terroristes perpétrés contre le WTC à New York, il ressort plus que jamais que l'islamisme extrémiste, l'islamophobie et la guerre contre la terreur sont dans une emprise réciproque, tenant en otage le monde entier, surtout au détriment du simple citoyen. Il est temps de mettre fin à la spirale de haine et de violence.

Dans un certain sens, les populations de plusieurs pays arabes se sont déjà engagées dans cette voie. Elles méritent non seulement notre soutien, mais également une bonne compréhension de ce qui les anime : le désir de mettre fin à l'oppression et à la répression par des régimes dictatoriaux et à la terreur des extrémistes, la volonté de s'opposer au sacrifice de leurs intérêts au nom de la guerre contre la terreur et l'aspiration à donner libre cours à leur énergie démocratique et créative, dans le seul but de vivre ensemble et dans la dignité.





## Notes

1. La notion d'extrémisme de droite est évoquée au paragraphe 3.3.1.
2. Minister of Children, Equality and Social Inclusion, Social Inclusion in Norway after 22 July, 20 augustus 2011, [http://www.regjeringen.no/nb/dep/bld/aktuelt/aler\\_artikler/ministeren/aler-og-artikler-av-barne--likestilling/2011/socialinclusion-in-norway-after-22-july.html?id=652719](http://www.regjeringen.no/nb/dep/bld/aktuelt/aler_artikler/ministeren/aler-og-artikler-av-barne--likestilling/2011/socialinclusion-in-norway-after-22-july.html?id=652719).
3. *PowNed* 23 juli 2011.
4. M. Car, 'You are now entering Eurabië', in: *Race & Class*, 48 (2006) 1, p. 1-22, London [etc.]: Sage Publications, <http://rac.sagepub.com>.
5. Voir la liste de littérature scientifique sur le site Web de la Fondation Anne Frank, <http://www.annefrank.org/nl/Wereldwijd/Monitor-Racisme-Homepage/Onderzoeken>.
6. J. van Donselaar & P. Rodrigues (red.), *Monitor Racisme & Extremisme: achtste rapportage*, Amsterdam: Anne Frank Stichting/Universiteit Leiden 2008, <http://www.annefrank.org/nl/Wereldwijd/Monitor-Racisme-Homepage/Onderzoeken/Islamofobie-neemt-verder-toe/>.
7. Ibid. Voir aussi : Europese Commissie tegen Racisme en Intolerantie, *Derde rapport over Nederland: goedgekeurd op 28 juni 2007*, Straatsburg: ECRI 2008, <http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Netherlands/nld-CbCIII-2008-3-nld.pdf> ; European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia, *Muslims in the European Union: discrimination and islamophobia*, Vienna: EUMC, 2006, [http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/Manifestations\\_en.pdf](http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/Manifestations_en.pdf).
8. W. Wagenaar & J. van Donselaar, 'Racistisch en extreemrechts geweld in 2009', in: P. Rodrigues & J. van Donselaar (red.), *Monitor Racisme & Extremisme: negende rapportage*, Amsterdam: Anne Frank Stichting/Universiteit Leiden 2010, p. 15-36, <http://www.annefrank.org/nl/Wereldwijd/Monitor-Racisme-Homepage/Onderzoeken/Vijftien-jaar-Monitor-Racisme-en-Extremisme/>.
9. Meldpunt Discriminatie Internet: *Jaarverslag 2010*, p. 18, <http://www.meldpunt.nl/publicaties/mdi-jaarverslag-2010>.
10. M. Gijsberts & J. Dagevos (red.), *Jaarrapport integratie 2009*, Den Haag: Sociaal en Cultureel Planbureau 2009, p. 271-275, [http://www.scp.nl/Publicaties/Alle\\_publicaties/Publicaties\\_2009/Jaarrapport\\_integratie\\_2009](http://www.scp.nl/Publicaties/Alle_publicaties/Publicaties_2009/Jaarrapport_integratie_2009).
11. *Islamic extremism: common concern for Muslim and Western publics: 17-nation Pew global attitudes survey*, Washington dc: PewResearchCenter 2005, <http://pewglobal.org/reports/pdf/248.pdf>.
12. EU-MIDIS: European Union Minorities and Discrimination Survey. Data in focus report 2: *Muslims*, Wenen: Fundamental Rights Agency (fra) 2009. Pour en savoir plus sur cette enquête sur les sentiments de discrimination parmi les musulmans aux Pays-Bas, voir : W. Dinsbach & G. Walz, 'Discriminatie op grond van het islamitisch geloof', in : I. Boog et al. (red.), *Monitor rassendiscriminatie 2009*, Rotterdam: Landelijk Expertisecentrum van Art.1, 2010, p. 185-204, <http://www.annefrank.org/nl/Wereldwijd/Monitor-Racisme-Homepage/Onderzoeken/Monitor-Rassendiscriminatie-2009/>.
13. Europese Commissie tegen Racisme en Intolerantie (ecri), *Derde rapport over Nederland, 2007*, p. 28, 35.
14. Commissie Gelijke Behandeling, *Gelijke behandeling: oordelen en commentaar 2007*, Nijmegen: Wolf Legal Publishers 2008, p. 10, <http://www.cgb.nl/StippWebdII/Resources/Handlers/DownloadBestand.ashx?id=94>.
15. Rising restrictions on religion, *The Pew Forum*, August 9, 2011, <http://pewforum.org/Government/Rising-Restrictions-on-Religion-shi.aspx>.
16. W. Dinsbach & G. Walz, 'Discriminatie op grond van het islamitisch geloof', p. 198-199.
17. B. van Stokkom, 'Negatieve beeldvorming over moslims', in: *Justitiële Verkenningen*, 33 (2007) 1, p. 50-69.

18. J. Kennedy, 'Oude en nieuwe vormen van tolerantie in Nederland en Amerika: tolerantie als ideologie maakt verdraagzaamheid kwetsbaar', in: M. ten Hooven (red.), *De lege tolerantie; over vrijheid en vrijblijvendheid in Nederland*, Amsterdam, Boom 2001, p. 244-255.
19. F. Bovenkerk, 'Islamofobie', in: J. van Donselaar & P. Rodrigues (red.), *Monitor Racisme & Extremisme: zevende rapportage*, Amsterdam: Anne Frank Stichting/ Universiteit Leiden 2006, p. 86-110, <http://www.annefrank.org/nl/Wereldwijd/Monitor-Racisme-Homepage/Onderzoeken/Hedendaags-rechtsextremismevergt-nieuwe-aanpak/>.
20. B. Prins, 'The nerve to break taboos: new realism in the Dutch discourse on multiculturalism', in: *Journal of International Migration and Integration*, 3 (2002), 3&4, p. 363-379.
21. I. van der Valk, *Difference, deviance, threat? Mainstream and right-extremist political discourse on ethnic issues in the Netherlands and France (1990-1997)*, Amsterdam: Aksant 2002.
22. E. Vasta, 'From ethnic minorities to ethnic majority policy: multiculturalism and the shift to assimilationism in the Netherlands', in: *Ethnic and Racial Studies* 30 (2007) 5, p. 713-740.
23. F. De Zwart, 'Het systeem van etnische categorieën in Nederland, onbedoelde gevolgen van institutionalisering', in: *Migrantenstudies* 27 (2011) 1, p. 2-21.
24. Voir : I. van der Valk, *Difference, deviance, threat?*, p. 109-137 ; P. Fortuyn, *Tegen de islamisering van onze cultuur: Nederlandse identiteit als fundament*, Utrecht: Bruna 1997. Pour Wilders et le PVV, voir par. 3.2.
25. Pour des publications sur l'islamophobie aux Pays-Bas, voir : F. Bovenkerk, 'Islamofobie' ; J. van Donselaar, 'Inzake islamofobie', in : C. Brants & S. van der Poel (réd.), *Diverse kwesties: liber amicorum prof. dr. Frank Bovenkerk*, Den Haag: Boom Juridische Uitgevers 2009, p. 13-26 ; H. Dekker, J. van der Noll & Tereza Capelos, *Islamofobie onder jongeren en de achtergronden daarvan*, Leiden: Universiteit Leiden, Departement Politieke Wetenschap 2007 ; B.A.M. van Stokkom, 'Negatieve beeldvorming over moslims: intolerantie of cultuurconflict?', in : *Justitiële Verkenningen*, 33 (2007) 1, p. 50-69 ; P. Rodrigues, 'De meervoudigheid van moslimdiscriminatie', in : A. Böcker et al. (réd.), *Migratierecht en rechtssociologie, gebundeld in Kees' studies = Migration law and sociology of law: collected essays in honour of Kees Groenendijk*, Nijmegen: Wolf Legal Publishers 2008, p. 479-486 ; W. Dinsbach & G. Walz, 'Discriminatie op grond van het islamitisch geloof'.
26. C. Allen, *Islamophobia*, Farnham [etc.]: Ashgate 2010, p. 13-34.
27. Commission on British Muslims and Islamophobia, *Islamophobia: a challenge for us all*, London: Runnymede Trust 1997.
28. Ibid., p. 4.
29. La reconnaissance internationale a suivi en 2001 lors de la Conférence mondiale contre le racisme de l'Organisation des Nations unies à Durban, Afrique du Sud, sans qu'une définition claire du phénomène n'ait néanmoins été donnée.
30. Pour une description détaillée de l'historiographie de cette notion, voir C. Allen, *Islamophobia*. Voir aussi : A. Vakil, 'Is the Islam in islamophobia the same as the Islam in anti-Islam; or, when is it islamophobia time?' in : S. Sayyid & A. Vakil (réd.), *Thinking through islamophobia: global perspectives*, Londres : Hurst 2010, p. 23-43.
31. Voir par exemple : C. Allen, 'Islamophobia: from K.I.S.S. to R.I.P.', in : S. Sayyid & A. Vakil (réd.), *Thinking through islamophobia*, p. 51-64.
32. Pour des contributions récentes à l'élaboration théorique de ce concept, voir : C. Allen, *Islamophobia* ; C. Allen, 'Islamophobia: from K.I.S.S. to R.I.P.' ; N. Meer & T. Modood, 'The radicalisation of Muslims', in : S. Sayyid & A. Vakil (réd.), *Thinking through islamophobia*, p. 69-83.

33. S. Huntington, *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, New York: Touchstone 1997; W. Shadid en P. van Koningsveld, *De mythe van het islamitisch gevaar*, Kampen: Kok 1992: 5-50; B. Top, 'Moslims en media-effecten', in P. Aarts en J. Keulen, *Islam, de woede en het westen*, Amsterdam: Bulaaq 2001.
34. I. van der Valk, 'Islamistisch extremisme', in: P.R. Rodrigues & J. van Donselaar (red.), *Monitor Racisme & Extremisme: negende rapportage*, p. 85-108.
35. L. Fekete, *A suitable enemy: racism, migration and islamophobia in Europe*, London: Pluto Press 2009.
36. Pour les Pays-Bas, voir : R. Peters & S. Vellinga, 'Contested tolerance: public discourse in the Netherlands on Muslim migrants', in : M. Wohlrab-Sahr & L. Tezcan (Hrsg.), *Konfliktfeld Islam in Europa*, Baden-Baden 2007, p. 221-240 ; S. Cherribi, *In the house of war: Dutch Islam observed*, Oxford [etc.] : Oxford University Press 2010. Pour la France, voir : V. Geisser, *La nouvelle islamophobie*, Paris: La Découverte 2003 ; A. Rivera, *Les dérives de l'universalisme, ethnocentrisme et islamophobie en France et en Italie*, Paris: La Découverte 2010. Pour l'Allemagne, voir : W. Schiffauer, 'Der unheimliche Muslim: Staatsbürgerschaft und zivilgesellschaftliche Ängste', in : M. Wohlrab-Sahr & L. Tezcan (Hrsg.), *Konfliktfeld Islam in Europa*, p. 111-135. Voir aussi : E. Said, *Covering Islam: how the media and the experts determine how we see the rest of the world*, New York, NY: Vintage Books, 1997 (orig. 1981) ; K. Huig & I. van der Valk, 'Islam als stigma: over toenemend racisme en de rol van de media', in : H. Halbertsma & A. van Bommel (éd.), *Dialog: Joden, Christenen en Moslims leveren gespreksstof*, Zoetermeer: OASE 1995 ; L. Fekete, *A suitable enemy*.
37. C. Allen, 'Das erste Jahrzehnt der Islamophobie', in: J. Bunzl & F. Hafez (Hrsg.), *Islamophobie in Österreich*, Innsbruck [etc.]: StudienVerlag 2009, p.16-20.
38. A. van Heelsum, M. Fennema & J. Tillie, *Moslim in Nederland: islamitische organisaties in Nederland*, scpwerkdocument 106e, Den Haag: Sociaal Cultureel Planbureau 2004.
39. K. Phalet & C. van Praag, *Moslim in Nederland: een onderzoek naar de religieuze betrokkenheid van Turken en Marokkanen: samenvatting*, scp-onderzoeksrapport 2004/9, Den Haag: Sociaal Cultureel Planbureau 2004; *Muslims in Amsterdam*, New York, ny [etc.]: Open Society Institute 2010, [http://www.soros.org/initiatives/home/articles\\_publications/publications/muslims-amsterdam-20101123](http://www.soros.org/initiatives/home/articles_publications/publications/muslims-amsterdam-20101123); *Muslims in Rotterdam*, New York, ny [etc.]: Open Society Institute 2010, [http://www.soros.org/initiatives/home/articles\\_publications/publications/muslimsrotterdam-20101119](http://www.soros.org/initiatives/home/articles_publications/publications/muslimsrotterdam-20101119).
40. E.W. Said, *Orientalism*, New York, ny: Pantheon Books 1978.
41. C. Markom & H. Weinhäupl, '“Der Islam” im Schulbuch', in: J. Bunzl & F. Hafez (Hrsg.), *Islamophobie in Österreich*, p. 88-105.
42. S. Drakulic, 'Anti-Turkish obsession and the exodus of Balkan Muslims', in: M. Malik (ed.), *Anti-muslim prejudice in the West: past and present*, London [etc.]: Routledge 2010, p. 26-42.
43. K. Sammet, 'Religion oder Kultur? Positionierungen zum Islam in Gruppendiskussionen über Moscheebauten', in: M. Wohlrab-Sahr & L. Tezcan (Hrsg.), *Konfliktfeld Islam in Europa*, p. 179-198.
44. J. Cesari, *When Islam and democracy meet: muslims in Europe and in the United States*, New York, ny: Palgrave Macmillan 2006, p. 40.
45. Hoge Raad der Nederlanden, 10 mars 2009, LJN BF0665. Cet arrêt relatif à une affiche portant le texte « Arrêtons l'abcès qui s'appelle l'islam » a stipulé que l'offense d'une religion n'implique pas nécessairement l'offense de croyants.
46. Voir à ce sujet, entre autres, P. Rodrigues & W. Wagenaar, 'Het extreemrechtse en discriminatoire gehalte van de PVV', in : P. Rodrigues & J. van Donselaar (éd.), *Monitor Racisme & Extremisme: negende rapportage*, p. 63-84.
47. La notion de « genre » porte sur les conséquences sociales de différences entre les sexes. Pour les liens étroits, voir également : P. Rodrigues, 'De meervoudigheid van moslimdiscriminatie', [http://www.annefrank.org/ImageVault/Images/id\\_11719/scope\\_0/ImageVaultHandler.aspx](http://www.annefrank.org/ImageVault/Images/id_11719/scope_0/ImageVaultHandler.aspx).

48. N. Meer & T. Modood, 'The radicalisation of Muslims'.
49. eu-Midis: European Union Minorities and Discrimination Survey: *Data in focus report 5: Multiple discrimination*, Vienna: European Union Agency for Fundamental Rights, 2011, [http://www.fra.europa.eu/fraWebsite/research/publications/publications\\_per\\_year/pub-multiple-discrimination\\_en.htm](http://www.fra.europa.eu/fraWebsite/research/publications/publications_per_year/pub-multiple-discrimination_en.htm).
50. Pour l'intersectionnalité, voir : K. Crenshaw, 'Mapping the margins: intersectionality, identity politics, and violence against women of color', in : K. Crenshaw et al. *Critical race theory: key writings that formed the movement*, New York, NY: The New Press 1995.
51. eu-Midis: European Union Minorities and Discrimination Survey: *Data in focus report 5: Multiple discrimination*, p. 12.
52. *Factsheet Discriminatie en beeldvorming op de arbeidsmarkt: een intersectionele aanpak gericht op gender en etniciteit*, Den Haag: E-Quality 2005, <http://www.art1.nl/nprd/factsheets/Discriminatie%20en%20beeldvorming%20op%20de%20arbeidsmarkt.pdf>; I. Boog & G. Walz, 'Arbeidsmarkt', in: I. Boog e.a. (red.), *Monitor rassendiscriminatie 2009* p. 89-101.
53. Selon l'étude de Dinsbach et Walz, aucune différence significative n'apparaît entre les expériences de la discrimination ressenties par des musulmans portant des vêtements religieux traditionnels et celles ressenties par des musulmans qui ne portent pas de tels vêtements. W. Dinsbach & G. Walz, 'Discriminatie op grond van het islamitisch geloof'.
54. R. Bloul, 'Anti-discrimination Laws, Islamophobia, and Ethnicization of Muslim Identities in Europe and Australia', in: *Journal of Muslim Minority Affairs*, 28 (2008) 1.
55. M. Barker, *The new racism: conservatives and the ideology of the tribe*, London: Junction Books 1981; R. Miles, *Racism*, London [etc]: Routledge 1989.
56. C. Allen, *Islamophobia*.
57. I. Hannaford, *Race, The history of an idea in the West*. Washington dc [etc.]: Woodrow Wilson Center Press 1996.
58. Pour un aperçu général des perspectives théoriques : C.A. Wilson, *Racism: from slavery to advanced capitalism*, Londres : Sage 1996.
59. S. Hall, 'Race, Articulation and societies structured in dominance', in: *Sociological Theories: Race and Colonialism*, Paris:unesco 1980; M. Wieviorka, *L'espace du racisme*, Paris: Éditions du Seuil 1991; B. Bowser, *Racism and Anti-Racism in World Perspective*, London: Sage 1995.
60. R. Miles, *Racism*.
61. Miles utilise ici « practically adequate », in R. Miles *Racism*, p. 80.
62. B. Bowser, *Racism and anti-racism in World Perspective*; J. Wrench & J. Solomos, *Racism and migration in Western Europe*, Oxford/Providence: Berg 1993; M. Wieviorka, (ed.) *Racisme et xénophobie en Europe, une comparaison internationale*, Paris: Éditions la Découverte 1994.
63. D.T. Goldberg, *Racist culture: philosophy and the politics of meaning*, Oxford [etc.]: Blackwell Publishers 1993.
64. Le travail de M. Barker est largement reconnu dans ce domaine. Il a analysé ce processus dans le cadre de la situation de la période de l'après-guerre au Royaume-Uni et a nommé le racisme changeant « nouveau racisme ».
65. E. Barkan, *The retreat of scientific racism: changing concepts of race in Britain and the United States between the World Wars*, Cambridge: Cambridge University Press 1992, p. 19, 38.

66. Pour racisme et genre, voir : C. Guillaumin, *Racism, sexism, power and ideology*, Londres : Routledge 1995 ; S. Saharso & J. Schuster, 'Sekse, ras en etniciteit: een verkenning' in : *Migrantenstudies*, 11 (1995) 4, p. 232-240. Pour racisme et nationalisme, voir : E. Balibar & I. Wallerstein, *Race, Nation, Class*, Paris: La Découverte 1988 ; R. Miles, 'The Articulation of Racism and Nationalism: Reflections on European History' in : J. Wrench & J. Solomos, *Racism and Migration in Western Europe*, Oxford : Berg Publishers 1993, p. 35-52 ; Pour racisme et classe, voir : S. Aronowitz, 'Between nationality and class', in : R. Torres & L. Mirón & J. Inda, *Race, Identity and Citizenship: a reader*, Oxford : Blackwell Publishers 1999, p. 304-322 ; E. Bonacich, 'The site of class' in : R. Torres et al., *Race, identity and citizenship*, p. 297-304 ; E. Balibar, 'Class racism', in : R. Torres et al., *Race, Identity and Citizenship*, p. 322-335.
67. R. Miles, 'The articulation of racism and nationalism: reflections on European history' in: J. Wrench & J. Solomos. *Racism and migration in Western Europe*, p. 35-52; A. Rattansi, "Western" racisms, ethnicities and identities in a "postmodern" frame', in: A. Rattansi, & S. Westwood (eds.) *Racism, modernity and identity on the Western front*, Cambridge: Polity Press 1994, p. 15-86.
68. T. van Dijk, *Elite discourse and racism*, Newbury Park ca: Sage 1993, p. 18-48.
69. Pour les contextes historiques de la théorie du naturalisme, voir : C. Guillaumin, *Racism, sexism, power and ideology*, p. 61-98.
70. T.F. Heatherton & R.E. Kleck & M.R. Hebl & J.G. Hull (eds.), *The social psychology of stigma*, New York/London: The Guilford Press 2000.
71. S.L. Neuberg, & D.M. Smith & D. Asher 'Why people stigmatize: toward a biocultural framework', in: Heatherton e.a. (eds.), *The social psychology of stigma*, p. 31-62.
72. D. Goldhagen, *Hitler's willing executioners: ordinary Germans and the Holocaust*, London: Little, Brown and Company 1996, p. 64-65.
73. G. Allport, *The nature of prejudice*, Reading ma: Addison-Wesley 1954.
74. M. Augoustinos & I. Walker, *Social cognition: an integrated introduction*, London: Sage 1995, p. 236.
75. E. Ellis Cashmore, *Dictionary of Race and Ethnic Relations*, London: Routledge 1992, p. 227-230.
76. M. Agoustinis & I. Walker, *Social cognition*, p. 207-262.
77. N. Meer en T. Noorani, 'A sociological comparison of anti-Semitism and anti-Muslim sentiment in Britain', in: *The sociological review* 56:2 (2008), Oxford, Blackwell.
78. J. Duckitt, *The social psychology of prejudice*, New York: Praeger 1992.
79. J.R. Anderson, *Cognitive psychology and its implications*, New York: W.H. Freeman & Company 1990.
80. J. Duckitt, *The social psychology of prejudice*, p. 161-217.
81. M. Augoustinis & I. Walker, *Social cognition*, p. 20-21.
82. La discrimination est abordée plus en détail au chapitre 6.
83. A. Hoogerwerf, *Haat tegen minderheden*, Den Haag: Boom Lemma 2011.
84. T. Adorno e.a., *The authoritarian personality*, New York: Harper and Row 1950; M. Agoustinis & I. Walker, *Social cognition*, p. 236.
85. A. Hoogerwerf, *Haat tegen minderheden*, Den Haag: Boom Lemma 2011, p. 56-59.
86. Voir par exemple la langue du III<sup>e</sup> Reich : V. Klemperer, *LTI, over de taal van het Derde Rijk*, Amsterdam/Antwerpen: Atlas 2000 ; Pour le racisme et la langue, voir : T. van Dijk, *Communicating Racism*,

Newbury Park ca: Sage 1987. Pour la langue de l'extrême droite in le discours des minorités aux Pays-Bas et en France dans les années '90, voir : I. van der Valk, *Difference, deviance, threat*.

87. A. Hoogerwerf, *Haat tegen minderheden*, p. 53-56.

88. Pour d'autres exemples, voir les rapports annuels successifs du Bureau de plaintes pour discrimination sur Internet (*Meldpunt Discriminatie Internet*), <http://www.meldpunt.nl/publicaties>.

89. R. Miles, *Racism*; S. Hall, 'Race, articulation and societies structured in dominance', in: *Sociological theories: race and colonialism*, Paris: unesco 1980; I. Hannaford, *Race: the history of an idea in the West*; D. Goldberg, *Racist culture: philosophy and the politics of meaning*. Pour une critique, voir : I. van der Valk, 'Racism, a threat to global peace', in: *Journal of Peace Studies*, 8 (2003) 2, p. 45-66.

90. Suivant M. Augoustinos & I. Walker *Social cognition*, p. 311-312 ; pour une réflexion théorique sur l'idéologie, voir : ibid, p. 288-312 et T. van Dijk, *Ideology, a multidisciplinary approach*, London [etc.]: Sage 1998 et J.B. Thompson, *Studies in the theory of ideology*, Cambridge: Polity Press 1984.

91. C. Allen, *Islamophobia*.

92. Ibid.

93. Pour un exposé plus élaboré, voir : I. Attia, *Die "westliche Kultur" und ihr Anderes: zur Dekonstruktion von Orientalismus und antimuslimischem Rassismus*, Bielefeld: transcription 2009.

94. Pour le rôle symbolique joué par le voile dans ce processus, voir : V. Amiriaux, 'The headscarf question: what is really the issue?', in : S. Amghar, A. Boubekeur & M. Emerson (éd.), *European Islam: challenges for public policy and society*, Bruxelles : Center for European Policy Studies 2007, p. 124-144 ; A. Moors, 'Fear of small numbers? Debating face-veiling in the Netherlands', in S. Sayyid & A. Vakil (éd.), *Thinking through islamophobia*, p. 157-165.

95. S. Fernandez, 'The crusade over the bodies of women', in: M. Malik (ed.), *Antimuslim prejudice in the West*, p. 61-78.

96. C. Allen, *Islamophobia*.

97. Cf. Les Programmes électoraux pour les Élections parlementaires 2010, [http://www.verkiezingsprogramma.info/component/option,com\\_weblinks/catid,50/Itemid,72/](http://www.verkiezingsprogramma.info/component/option,com_weblinks/catid,50/Itemid,72/).

98. E.J. Brouwer, *De islam in huis: een politieke positiebepaling*, Den Haag: sgp 2005, p. 27, <http://www.sgp.nl/Media/download/8165/De%20islam%20in%20huis.pdf>.

99. Daad bij het Woord: de SGP stáát ervoor! – Programme électoral SGP 2010-2014, p.6.

100. Ibid., p. 29.

101. Lors de cette assemblée annuelle, un livre d'un pasteur du 17<sup>e</sup> siècle dans lequel celui-ci qualifie l'islam de « fausse religion » a été évoqué. 'PVV pakt dingen op die SGP nalaat' in *Reformatorsch Dagblad*, 17 mai 2010.

102. Ibid., p. 31.

103. A. Geluk, 'sgp-jongeren blijven tegen moskeeën', *Nederlands Dagblad* 2 mei 2009.

104. En réalité, la burqa n'est pas portée aux Pays-Bas, mais un nombre très limité de femmes porte le niqab. En ce qui concerne la signification de la terminologie utilisée et pour une analyse du débat public sur les voiles couvrant le visage, voir : A. Moors, *Gezichtssluiers, draagsters en debatten*, 2009, <http://www.e-quality.nl/assets/e-quality/dossiers/Moslimas/Onderzoek%20Gezichtssluiers%20draagsters%20en%20debatten.pdf>.

105. Document d'orientation politique concernant l'intégration 'Sein op Oranje', SGP, octobre 2010, p. 59-61.

106. L. Branderhorst, *De verschillende gezichten van extreemrechts in Nederland op het internet, Een verkennend onderzoek naar de aard en omvang van extreemrechts in Nederland op het internet*, à la demande du service national de police criminelle néerlandais (*Dienst Nationale Recherche*), 2008.
107. Voir les rapports annuels du Bureau de plaintes pour discrimination sur Internet, <http://www.meldpunt.nl/publicaties>.
108. Meldpunt Discriminatie Internet, *Jaarverslag 2009*, p. 7, <http://www.meldpunt.nl/publicaties/mdi-jaarverslag-2009>.
109. J. van der Krogt & A. Evenhuis, *Moderatiebeleid van interactieve websites*, Amsterdam : Stichting Magenta, Meldpunt Discriminatie Internet 2010, <http://www.meldpunt.nl/publicaties/onderzoek-moderatiebeleid-interactieve-websites>. À partir de 2006, le Bureau de plaintes pour discrimination sur Internet a décidé de poursuivre avec plus de sévérité les manifestations punissables sur Internet.
110. Voir à ce sujet : M. Coenders, I. Boog & W. Dinsbach, 'Discriminatie-ervaringen: een onderzoek naar ervaren discriminatie op grond van land van herkomst, geloof en huidskleur', dans : I. Boog et al. (réd.), *Monitor Rassendiscriminatie 2009*, p. 33-74.
111. L'incrimination de manifestations a été enregistrée séparément par le Bureau de plaintes pour discrimination sur Internet à partir de 2005. Le tableau et les figures ne contiennent donc pas de données sur 2003 et 2004.
112. L. Branderhorst, *De verschillende gezichten van extreemrechts op het internet*, p. 169.
113. Effectuées en été/automne 2011.
114. L. Branderhorst, *De verschillende gezichten van extreemrechts op het internet*, p. 38.
115. T. van Dijk, *De Rasoel-Komrij Affaire*, Amsterdam: Critics 2003.
116. Ibid., p. 168.
117. Voir par exemple : E. Navan, 'Kan islam verboden worden?', <http://www.hetvrijevolk.com/index.php?pagina=11276> ; 'Schreeuw "Islamofobie" en laat de schurken van de oorlog los', <http://www.forum-voor-de-vrijheid.nl/showthread.php?t=13715> ; 'Satanische afgodsdienst islam levert verscheurde mensen op en veel doden', <http://www.hetvrijevolk.com/index.php?pagina=9663>.
118. E.J. Bron, 'De re-islamisering in de nieuwe tijd', [http://www.pim-fortuyn.nl/pfforum/topic.asp?topic\\_id=68243](http://www.pim-fortuyn.nl/pfforum/topic.asp?topic_id=68243).
119. Pour en savoir plus sur les grands acteurs internationaux de ce discours idéologique, voir : M. Car 'You are now entering Eurabië', *Race & Class*, 48 (2006) 1, p.1-22 ; voir également : P. Rodrigues & W. Wagenaar, 'Het extreemrechtse en discriminatoire gehalte van de PVV'.
120. Il existe également une organisation d'étudiants à Rotterdam portant le nom d'Eurabië ; elle propose des cours de rattrapage aux écoliers. Ce nom n'a rien à voir avec l'utilisation de ce terme dans une idéologie islamophobe, telle qu'analysée ici.
121. Bat Ye'or, *Eurabia: the Euro-Arab axis*, Madison, nj [etc.]: Fairleigh Dickinson University Press 2005; zie ook: O. Fallaci, *The force of reason*, New York, ny: Rizzoli International 2004.
122. 'Bat Ye'or: anti-Muslim loon with a crazy conspiracy theory named "Eurabia"', <http://www.loonwatch.com/2009/09/anti-muslim-loon-with-a-crazy-conspiracy-theory-named-eurabia/>.
123. D. Pipes, 'Europa of Eurabia', <http://dutch.faithfreedom.org/forum/viewtopic.php?f=6&t=12227&start=0>.
124. 'Eurabia', <http://dutch.faithfreedom.org/forum/viewforum.php?f=43>; Eurabië.punt.nl, <http://eurabië.punt.nl/>; E.J. Bron, 'De re-islamisering in de nieuwe tijd'.



125. E. Navan, 'Kan islam verboden worden?'. Voir également plusieurs articles dans les archives de [www.Uitkijk.net](http://www.Uitkijk.net).
126. M. Car, 'You are now entering Eurabië'.
127. 'Bat Ye'or: anti-Muslim loon with a crazy conspiracy theory named "Eurabia" '.
128. K. Smelik, *De zeven levens van de protocollen van de wijzen van Zion: de paradoxale geschiedenis van het belangrijkste antisemitische geschrift*, Soesterberg: Aspekt 2010.
129. 'De islamisering van nederland (voorbeelden uit de praktijk)', <http://dutch.faithfreedom.org/forum/viewtopic.php?f=25&t=10246>.
130. Pour une élaboration détaillée de ce point, voir également : M. Bosma, *De schijnelite van de valse munters: Drees, extreem rechts, de sixties, de Groep Wilders en ik*, Amsterdam: Bert Bakker 2010.
131. L. Lucassen & J. Lucassen, *Winnaars en verliezers: een nuchtere balans van vijfhonderd jaar immigratie*, Amsterdam: Bert Bakker 2011.
132. Ibid., p. 39.
133. T. van Baarle, 'Integratie? Nee – Remigratie? Ja', 6 december 2008, <http://www.hetvrijevolk.com/?pagina=7448>.
134. H. Numan, 'Half vol of half leeg?', 25 januari 2010, <http://www.hetvrijevolk.com/index.php?pagina=10487>.
135. 'Willem zwijgt niet meer', <http://www.hetvrijevolk.com/?pagina=2799>.
136. E. Bron, 'De re-islamisering in de nieuwe tijd'; 'De vrouw in Islam', <http://dutch.faithfreedom.org/category/de-vrouw-in-islam/>; L. Nasser, 'Nee tegen integratie', <http://www.hetvrijevolk.com/?pagina=6045>; 'Het keiharde bewijs dat Mohammed een pedofiel was (ffi int.)', <http://www.dutch.faithfreedom.org/forum/viewtopic.php?t=4304>.
137. J. Schmitz, 'Job Cohen, beschermheer van de nieuwe nazi's en gestoorde dan Joran van der Sloot', <http://www.hetvrijevolk.com/index.php?pagina=11538>.
138. 'Willem zwijgt niet meer', <http://www.hetvrijevolk.com/?pagina=2799>.
139. Voir L. Lucassen & J. Lucassen, *Winnaars en verliezers: een nuchtere balans van vijfhonderd jaar immigratie* p. 90-97 et 118-141 pour un panorama général des points de vue des partis politiques en la matière. Pour une histoire de la main d'œuvre immigrée, voir entre autres : I. van der Valk, *Harde werkers: migranten van het eerste uur langs Rijn & Lek, 1945-1985*, Zutphen: Walburg Pers 2009.
140. J. Kuitenbrouwer, *De woorden van Wilders & hoe ze werken*, Amsterdam: De Bezige Bij 2010; C. Willemsen (red.), *Dossier Wilders: uitspraken van de meest besproken Nederlandse politicus van deze eeuw*, Schelluinen: House of Knowledge 2010; M. Fennema, *Geert Wilders: tovenaarsleerling*, Amsterdam: Bert Bakker 2010.
141. Tribunal d'Amsterdam, 23 juin 2011, LJN BQ9001.
142. M. Jensen, Council of Europe, Committee on Culture, Science and Education Parliamentary Assembly, doc 12266 Islam, Islamism and Islamophobia in Europe, 25 may 2010.
143. Voir entre autres : 'Wilders herhaalt: "islamitische cultuur is achterlijk" ', *de Volkskrant* 29 août 2010.
144. Discours de Geert Wilders au tribunal, 07 février, <<http://drimble.nl/bericht/3466017>>.
145. G. Wilders, 'Genoeg is genoeg: verbied de Koran', *de Volkskrant* 8 augustus 2008.

146. G. Wilders & E. Jami, 'Wij zullen nooit zwijgen', *de Volkskrant* 29 september 2007.
147. Une description détaillée du contenu du film figure dans le jugement du tribunal d'Amsterdam dans l'affaire pénale contre G. Wilders, Tribunal d'Amsterdam, 23 juin 2011, LJN BQ9001. Pour une réfutation des déclarations et des implications des images de ce film, voir Factsheet no 1 'Waarheid van Wilders' sur la base de données des islamologues Leemhuis, Otto, Peters et Ter Borg.
148. G. Wilders, clôture du nouveau procès 7 décembre 2011, <http://drimble.nl/bericht/3466017>.
149. Discours de G. Wilders, Rome, 25 mars 2011, *Politically Incorrect*, <http://www.pinews.org/2011/03/speech-geert-wilders-rome-25-march-2011/>.
150. Ibid.
151. G. Wilders, 'Mohammed (deel ii): de islamitische invasie', [www.GeenStijl.nl](http://www.GeenStijl.nl) 6 februari 2007, cit. in Tribunal d'Amsterdam 23 juin 2011, LJN BQ9001.
152. S. ten Hoove & R. du Pré, 'De lijsttrekkers (3): Geert Wilders: "De paus heeft gelijk"', 7 oktober 2006.
153. Partij voor de Vrijheid, *De agenda van hoop en optimisme. Een tijd om te kiezen: pvv 2010-2015*, p. 5, [http://www.pvv.nl/images/stories/Webversie\\_VerkiezingsProgrammapvv.pdf](http://www.pvv.nl/images/stories/Webversie_VerkiezingsProgrammapvv.pdf).
154. *Handelingen* ii 2008/09, nr. 2, p. 55.
155. S. ten Hoove, R. du Pré, 'De lijsttrekkers (3): Geert Wilders'.
156. Tribunal d'Amsterdam 23 juin 2011, LJN BQ9001.
157. 'Nederland wordt verkocht aan de duivel Mohammed', *De Pers* 27 maart 2007.
158. 'pvv'er valt moslimvrouwen lastig en noemt hen tuig', *Elsevier* 16 juli 2011.
159. W. van Rooy & S. van Rooy, *De Islam: kritische essays over een politieke religie*, Brussel: asp 2010.
160. 'pvv schorst medewerker na lastigvallen moslima's', *Elsevier* 16 juli 2011.
161. G. Wilders dans le magazine d'affaires « Zoete », juin/juillet 2006, cit. in M. Rabbae, Toelichting op eis tot schadevergoeding, mai 2011.
162. Programme du parti PVV, 31 mars 2006.
163. Tribunal d'Amsterdam 23 juin 2011, LJN BQ9001.
164. *Handelingen* ii 2009/10, nr. 2, p. 67.
165. Tribunal d'Amsterdam 23 juin 2011, LJN BQ9001.
166. Ibid.
167. Ibid.
168. Ibid.
169. Voir le programme électoral du Partij voor de Vrijheid (PVV), *De agenda van hoop en optimisme. Een tijd om te kiezen: PVV 2010-2015*, 'Oplossingen', p. 15.
170. Ibid.
171. Ibid., p. 13.

172. Cette possibilité a été évoquée par le membre du PVV Hero Brinkman pendant la séance de questions/réponses au Parlement le 11 septembre 2007, *Handelingen II 2006/07*, nr. 94, p. 5321. La membre du PVV Fleur Agema s'est également exprimée en ces termes lors d'une concertation générale sur le Document annuel d'orientation concernant la politique d'intégration 2007-2011, *Kamerstukken II 2008/09*, 31 268, nr. 17, p. 4, 37.

173. *de Volkskrant* 29 juni 2011.

174. 'Wilders heeft opmerkelijke nieuwjaarswens', *Algemeen Dagblad* 24 december 2010.

175. Rechtbank Amsterdam 23 juni 2011, ljn bq9001.

176. H. Dekker, J. van der Noll & T. Capelos, *Islamofobie onder jongeren en de achtergronden daarvan*, Leiden: Universiteit Leiden, Departement Politieke Wetenschap 2007.

177. J. van Donselaar, 'Inzake islamofobie', in : C. Brants & S. van der Poel (éd.), *Diverse kwesties: liber amicorum prof. dr. Frank Bovenkerk*, p. 13-26 ; pour le phénomène de la culture de jeunes Lonsdale, voir J. van Donselaar (éd.), *Monitor Racisme & Extremisme: Het Lonsdalevraagstuk*, Amsterdam: Fondation Anne Frank/Université de Leiden 2005, <http://www.annefrank.org/nl/Wereldwijd/Monitor-Racisme-Homepage/Onderzoeken/Racistische-en-extremistische-uitingen-onderjongeren/>.

178. I. van der Valk & W. Wagenaar, *Monitor Racisme & Extremisme: In en uit extreemrechts*, Amsterdam: Anne Frank Stichting /Universiteit Leiden 2010, <http://www.annefrank.org/nl/Wereldwijd/Monitor-Racisme-Homepage/Onderzoeken/Met-hulp-stoppen-rechtsextremisten-eerder/>.

179. General Intelligence and Security Service, *Right-wing extremism and the extreme right in the Netherlands*, The Hague: General Intelligence and Security Service 2011.

180. Pour NVB/ DNA, voir également : I. van der Valk & W. van der Schans, *Monitor racisme & Extremisme: Extreemrechts in Amsterdam*, Amsterdam: Fondation Anne Frank/Université de Leiden 2011, p. 23-30, <http://www.annefrank.org/nl/Wereldwijd/Monitor-Racisme-Homepage/Onderzoeken/Extreemrechts-in-Amsterdam/>.

181. Pour ce débat dans la littérature scientifique internationale, voir entre autres : U. Backes & P. Moreau, *Die extreme Rechte in Deutschland : Geschichte – gegenwärtige Gefahren – Ursachen – Gegenmassnahmen*. Munich : Akademie-Verlag 1994 ; H.-G. Betz, 'The growing threat of the radical right', in : P. Merkl & L. Weinberg (éd.), *Right-wing extremism in the twenty-first century*. Londres/Portland : Frank Cass 2003, p. 74-93 ; R. Eatwell, 'Ten theories of the extreme right', in : P. Merkl & L. Weinberg (éd.), *Right-wing extremism in the twenty-first century*, p. 47-74 ; P. Hainsworth, *The politics of the extreme right: from the margins to the mainstream*. Londres : Pinter 2000 ; C. Husbands, 'How to tame the dragon, or what goes around comes around: a critical review of some major contemporary attempts to account for extreme-right racist politics in Eastern Europe', in : M. Schain, A. Zolberg & P. Hossay (éd.), *Shadows over Europe: the development and impact of the extreme right in Western Europe*, New York : Palgrave Macmillan 2002, p. 38-59 ; P. Ignazi, 'The extreme right: defining the object and assessing the causes', in : M. Schain, A. Zolberg & P. Hossay (éd.), *Shadows over Europe*, p. 23-37 ; H.-G. Jaschke, *Rechtsextremismus und Fremdenfeindlichkeit: Begriffe – Positionen – Praxisfelder*. Wiesbaden: Westdeutscher Verlag 2001; W. Kowalsky & W. Schroeder (éd.) *Rechtsextremismus: Einführung und Forschungsbilanz*, Opladen: Westdeutscher Verlag 1994 ; A. Pfahl-Traughber, *Volkes Stimme? Rechtspopulismus in Europa*, Bonn: Dietz 1994 ; A. Pfahl-Traughber, *Rechtsextremismus: eine kritische Bestandsaufnahme nach der Wiedervereinigung*, Bonn: Bouvier 1995 (2., erw. Aufl.).

182. J. van Donselaar, *Fout na de oorlog; fascistische en racistische organisaties in Nederland 1950-1990*, Amsterdam: Bert Bakker 1991, p. 16 e.v.

183. In: H. Moors e.a., *Polarisatie en radicalisering in Nederland: een verkenning van de stand van zaken in 2009*, Tilburg: iva beleidsonderzoek en advies 2009, p. 78-89, <http://www.iva.nl/uploads/documents/166.pdf>.

184. General Intelligence and Security Service, *Right-wing extremism and the extreme right in the Netherlands*, p. 5.

185. *Haarlems Dagblad* 14 juni 1982; Antifascistische onderzoeksgroep Kafka, 'Jeugd Storm Nederland', in: *Alert!*, (2008) 1 (april), [http://www.xs4all.nl/~afa/alert/1\\_12/jsn.html](http://www.xs4all.nl/~afa/alert/1_12/jsn.html). Voor de steun van het Aktiefrent Nationale Socialisten (ans) aan Saddam Hoessein, zie ook: J. van Donselaar & P.R. Rodrigues, *Monitor racisme & extreem rechts: zesde rapportage*, Amsterdam: Anne Frank Stichting /Universiteit Leiden 2004, p. 64, <http://www.annefrank.org/nl/Wereldwijd/Monitor-Racisme-Homepage/Onderzoeken/Extreemrechts-groeit/>.
186. J. van Donselaar & P. Rodrigues, *Monitor racisme & extreem rechts: zesde rapportage. Annex: Ontwikkelingen na de moord op Van Gogh*, Amsterdam: Anne Frank Stichting/ Universiteit Leiden 2004, <http://www.annefrank.org/nl/Wereldwijd/Monitor-Racisme-Homepage/Onderzoeken/Ontwikkelingen-na-de-moord-op-Van-Gogh/>.
187. Les citations de ce paragraphe proviennent de : A. Benschop, *Kroniek van een aangekondigde politieke moord: jihad in Nederland*, s.a. p. 153-160, [http://www.sociosite.org/jihad\\_nl.php](http://www.sociosite.org/jihad_nl.php).
188. Voir entre autres : I. van der Valk & W. Wagenaar, *Monitor Racisme & Extremisme: In en uit extreemrechts*.
189. Pour en savoir plus sur ces groupes au cours de la période 1996-2010, voir les rapports publiés périodiquement par le projet *Monitor Racisme & Extremisme* de la Fondation Anne Frank/Université de Leiden, <http://www.annefrank.org/nl/Wereldwijd/Monitor-Racisme-Homepage/Onderzoeken/>.
190. General Intelligence and Security Service, *Right-wing extremism and the extreme right in the Netherlands*, p. 8.
191. C. Kusters, 'De kunst van het politiek verleiden', in: *Wij Europa*, 2 (2003) 7 (september), p. 15-17.
192. C. Kusters, 'Moslimterroristen een gevaar of bondgenoot? Een overzicht van een aantal opmerkelijke gebeurtenissen uit 2004', in: *Wij Europa*, 4 (2005) 13 (maart), p. 22-25.
193. Ibid.
194. Ibid., p 25.
195. C. Kusters, 'Analyse gemeenteraadsverkiezingen 3 maart 2010', in: *Wij Europa*, 9 (2010) 34 (juni), p. 13.
196. Ibid.
197. S. Elfassi, 'Constant Kusters, voorzitter nvu: "De media etiketteren ons als neonazi's"', *Nieuwe Revu* 18 augustus 2010.
198. C. Kusters, 'De vaandeldragers van het neo-liberalisme', in: *Wij Europa*, 7 (2008) 25 (maart), p. 12-16.
199. C. Kusters, 'Rechts populistten in opmars in Europa', in: *Wij Europa*, 8 (2009) 30 (juni), p. 16-21.
200. C. Kusters, 'De film van zionist en vriend van Israël Wilders', in: *Wij Europa*, 7 (2008) 25 (maart), p. 11.
201. 'nvu zweert nazi-spul en optochten af', *De Pers* 9 augustus 2010.
202. C. Kusters, 'Een korte blik op de verkiezingsprogramma's van de partijen die meedoen aan de 2e kamer verkiezingen van 9 juni 2010', in: *Wij Europa*, 9 (2010) 34 (juni), p. 19-20.
203. C. Kusters, 'Rechts populistten in opmars in Europa'.
204. Au sujet de l'extrême droite et de la volonté d'adaptation, voir la théorie de Van Donselaar sur le dilemme de l'adaptation in : J. van Donselaar, *Fout na de oorlog*, p. 16 et suiv.
205. General Intelligence and Security Service, *Right-wing extremism and the extremeright in the Netherlands*, p. 9.
206. 'Haal de haat van straat', in: *Laagland*, (2005) 1, p. 1.

207. 'Voorpost Nederland 30 jaar', in: *Laagland*, (2008) 3, p. 1.
208. J. Ares 'Over djimmi's en djimmitude', in: *Revolte*, (2008) 133, p. 20-21.
209. 'Zijn we nu in oorlog?', in: *Laagland*, (2008) 2, p. 1.
210. Limenas, 'De Turken komen', in: *Revolte*, (2007) 130, p. 20.
211. Communiqué de presse Voorpost : Voorpost start campagne tegen moslimextremisme, 4 février 2005, <http://www.nieuwsbank.nl/inp/2005/02/04/Q006.htm>.
212. '23 september: demo tegen islamisering', in: *Laagland*, (2007) 6, p. 2.
213. Voir par exemple : *Revolte*, (2008) 133, couverture.
214. Kafka, 'Rechtsextremisten steunen Geert Wilders', 20 januari 2010, <http://kafka.antenna.nl/?p=293>.
215. 'Supers doelwit van extreemrechtse actie', *Vleesmagazine*, 25 juni 2009, <http://www.vleesmagazine.nl/nieuws/supers-doelwit-van-extreem-rechtse-actie-7024.html>; G. de Wit, 'Extreemrechts op de bres voor dierenrechten?', *Doorbraak* 20 januari 2009, <http://www.doorbraak.eu/content/view/87/4/>.
216. F. van der Kooi, *Redactioneel*, in: *Laagland*, (2010) 5, p. 1.
217. I. van der Valk en W. van der Schans, *Extreemrechts in Amsterdam*, Anne Frank Stichting/Universiteit Leiden 2011, p. 26-35.
218. Pour un contexte idéologique plus général, voir également : J. van Donselaar, 'Rechts radicalisme', in : H. Moors et al., *Polarisatie en radicalisering in Nederland*, p. 77-98.
219. 'Koran of Weg met ons', in: *De Nationale Amsterdammer*, (2009) 3, p. 10-11.
220. Le dilemme de l'adaptation joue un rôle dans ce cadre ; J. van Donselaar, *Fout na de oorlog*.
221. Il y a néanmoins un manque de statistiques officielles. Selon les données de l'OSCE/ODIHR, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Grèce et l'Espagne ne collectent pas séparément des données sur les actes de violence islamophobes. Seuls quelques pays, et ce depuis très récemment, suivent cette forme de racisme séparément au moyen de monitorings. Pour les cas de violences islamophobes dans le monde occidental depuis 2001, voir : Entries in anti Muslim violence (533): veiled Muslim women are under attack in the UK claims new research, <http://www.islamophobia-watch.com/islamophobia-watch/category/anti-muslimviolence?currentPage=12>. Islamophobia Watch a noté 367 articles de presse signalant des cas de violence à l'encontre de musulmans et d'objets islamiques au cours de ces neuf dernières années. Voir aussi : M. McClintock & P. LeGendre, *Islamophobia: 2007 hate crime survey*, New York, NY : Human Rights First 2007, p. 3-6, <http://www.humanrightsfirst.org/wp-content/uploads/pdf/07601-discrim-hc-islamophobia-web.pdf> ; *Islamophobia: 2008 hate crime survey*, New York, NY : Human Rights First 2008, <http://www.humanrightsfirst.org/our-work/fighting-discrimination/2008-hate-crime-survey/2008-hatecrime-survey-muslims/>. Voir aussi : *The status of Muslim civil rights in the United States 2006*, Washington, DC : Council on American-Islamic Relations 2006, <http://www.cair.com/pdf/2006-cair-Civil-Rights-Report.pdf> ; P. Heymann, *Muslims in America after 9/11: the legal situation*, [s.a.: s.n., ca. 2006], <http://www.ces.fas.harvard.edu/conferences/muslims/Heymann.pdf>.
222. Voir entre autres : S. Allievi, *Conflicts over mosques in Europe: policy issues and trends*, Londres : Alliance Publishing Trust 2009, <http://www.alliancepublishing.org/conflict-over-mosques-in-europe-policy-issues-and-trends/> ; H.-G. Betz & S. Meret, 'Revisiting Lepanto: the political mobilization against Islam in contemporary Western Europe', in : M. Malik (éd.), *Anti-muslim prejudice in the West*, p. 104-125 ; K. Sammet, 'Religion oder Kultur? Positionierungen zum Islam in Gruppendiskussionen über Moscheebauten' ; J. Kübel, "'moschee.ade oder moschee.at": eine Konfliktanalyse auf der Suche nach Islamophobie in Österreich', in : J. Bunzl & F. Hafez (Hrsg.), *Islamophobie in Österreich*, p. 127-143 ; F. Hafez & R. Potz, 'Moschee- und Minarettbauverbote in Kärnten und Vorarlberg', in : J. Bunzl & F. Hafez (Hrsg.), *Islamophobie in Österreich*, p.

144-156 ; V. Geisser, *La nouvelle islamophobie* ; L. Fekete, *A suitable enemy*, p. 129-131 ; L. Fekete, 'Cultural cleansing?', in : *European Race Bulletin*, (2008) 62, <https://www.irr.org.uk/cgi-bin/news/open.pl?id=11904>. Pour la violence contre des mosquées en 2010, voir les profils de pays (*Country Profiles*) du site Web Euro-Islam.info, <http://www.euro-islam.info/country-profiles/> et la carte des activités contre les mosquées au niveau national sur le site Web de l'American Civil Liberties Union, <http://www.aclu.org/print/map-nationwide-anti-mosque-activity>.

223. H.-G. Betz & S. Meret, 'Revisiting Lepanto'.

224. Ibid.

225. M. Kamali, *Racial discrimination: institutional patterns and politics*, New York/ London: Routledge 2009.

226. 2008 ccif report on islamophobic acts in France, <http://www.euro-islam.info/2009/05/03/2008-ccif-report-on-islamophobic-acts-in-france/>.

227. Carte des activités contre les mosquées au niveau national <http://www.euro-islam.info/2010/09/27/map-nationwide-anti-mosque-activity/>.

228. Entries in anti Muslim violence (533): veiled Muslim women are under attack in the uk claims new research, <http://www.islamophobia-watch.com/islamophobia-watch/category/anti-muslim-violence?currentPage=12>.

229. Conséquence terrible de cet acte, onze Afghans ont assassiné sept fonctionnaires de l'ONU à l'issue d'une manifestation devant les bureaux de l'ONU à Mazar-i-Shariff.

230. Carte des activités contre les mosquées au niveau national, <http://www.euro-islam.info/2010/09/27/map-nationwide-anti-mosque-activity/>.

231. Les données sont également très différentes en 2009 et 2010. Selon Poldis, le lieu d'une mosquée était cité seize fois en 2009 et quatorze fois en 2010 dans le cadre d'incidents, alors que, selon nos données, ces chiffres devraient s'élever à respectivement dix-neuf et onze fois. À titre de comparaison : selon Poldis, des synagogues ont été quatre fois (2008), quatorze fois (2009) et trois fois (2010) le théâtre d'incidents discriminants. Le Centre d'information et de documentation sur Israël (CIDI) signale dans son rapport *Monitor antisemitische incidenten in Nederland: 2010* deux (2008), neuf (2009) et sept (2010) cas d'inscriptions de messages haineux ou de dégradations de synagogues, de cimetières ou de monuments <http://www.cidi.nl/files/get/2170.pdf>. W. de Wit & E. Sombekke, *Poldis 2010: criminaliteitsbeeld discriminatie*, Nijmegen : Radboud Universiteit, ITS 2011, p. 14, <http://www.rijksoverheid.nl/documenten-en-publicaties/rapporten/2011/07/08/poldis-2010-criminaliteitsbeeld-discriminatie.html>. Pour des considérations plus détaillées sur les aspects de la sous-déclaration en relation avec Poldis, voir : W. Wagenaar & J. van Donselaar, 'Racistisch en extreemrechts geweld in 2009'.

232. Selon des données du bureau d'études et de conseils Zasje, ceci s'est produit plusieurs fois au cours des années écoulées dans la province de Hollande septentrionale. Voir aussi : *Handelingen II* 2010/11, no. 18, p. 24-38.

233. Pour d'autres facteurs expliquant les différences possibles, voir : W. Wagenaar & J. van Donselaar, 'Racistisch en extreemrechts geweld in 2009'. L'étude EU-MIDIS 2009 révèle que dans plusieurs pays européens, entre 53 % et 98 % des victimes de violences interpersonnelles ne déclarent pas ces incidents. Les motifs avancés sont divers : la discrimination est considérée comme partie intégrante de la vie quotidienne, une déclaration ne servirait à rien ou les victimes ignorent que la discrimination est illégale.

234. J.P.L.M. van Oudenhoven e.a., *Nederland deugt*, Assen: Koninklijke Van Gorcum 2008, p. 55.

235. J. van Donselaar & P.R. Rodrigues, *Monitor racisme & extreem rechts: vijfde rapportage*, Amsterdam: Anne Frank Stichting/Universiteit Leiden 2002, p. 9, <http://www.annefrank.org/nl/Wereldwijd/Monitor-Racisme-Homepage/Onderzoeken/Minder-racistische-en-extreemrechtse-uitingen/>. Des mosquées ont également été des cibles et ont été incendiées dans d'autres pays européens, voir à ce sujet : K. Huig & I. van der Valk, 'Islam als stigma', p. 175.

236. J. van Donselaar & P. Rodrigues, *Monitor racisme & extreem rechts: vijfde rapportage*, p. 24; J. van Donselaar & P.R. Rodrigues, *Monitor racisme & extreem rechts: Racistisch en extreem rechts geweld in 2002*, Anne Frank Stichting/Universiteit Leiden 2003, <http://www.annefrank.org/nl/Wereldwijd/Monitor-Racisme-Homepage/Onderzoeken/Toename-antisemitisme/>.
237. 'Moskeeën in Amsterdam vrezen aanslagen', *Het Parool* 9 december 2010.
238. *Handelingen* ii 2010/11, nr. 18, p. 24-38.
239. W. Wagenaar & J. van Donselaar, 'Racistisch en extreemrechts geweld in 2007'.
240. Shadid & Van Koningsveld mentionnent ce fait. Voir : W. Shadid & P. van Koningsveld, *De mythe van het islamitische gevaar: hindernissen bij integratie*, Kampen: Kok 1992, p. 20.
241. J. van Donselaar & P. Rodrigues, *Monitor racisme & extreem rechts: vijfde rapportage*, p. 31.
242. J. van Donselaar & P. Rodrigues, *Monitor racisme & extreem rechts: zesde rapportage*, p. 60.
243. S. Allievi, *Conflicts over mosques in Europe*.
244. J. Cesari, *When Islam and democracy meet*, p. 125-140.
245. E. Erkocu & C. Bugdaci, *De moskee: politieke, architectonische en maatschappelijke transformaties*, Rotterdam, nai 2009.
246. W. Wagenaar & J. van Donselaar, 'Racistisch en extreemrechts geweld in 2007', in: J. van Donselaar & P. Rodrigues (red.), *Monitor Racisme & Extremisme: achtste rapportage*, p. 36.
247. J. Cesari, *When Islam and democracy meet*, p. 131-133.
248. In S. Allievi, *Conflicts over mosques in Europe: policy issues and trends*, p. 63. Cf. l'expression « marchands de la peur » utilisée par Geert Mak. Voir : Geert Mak, *Gedoemd tot kwetsbaarheid*, Amsterdam [etc.]: Atlas 2005.
249. H.-G. Betz & S. Meret, 'Revisiting Lepanto', p. 118.
250. F. Hafez & R. Potz, 'Moschee- und Minarettbauverbote in Kärnten und Vorarlberg'; J. Cesari, *When Islam and democracy meet*.
251. J. Cesari, *When Islam and democracy meet*, p. 131-133.
252. W. Shadid & P. van Koningsveld, *De mythe van het islamitische gevaar*, p. 20.
253. Les objections à des permis de construire et/ou les lettres adressées au conseil municipal qui n'ont pas été signalées à la presse, et sur lesquelles nous n'avons donc pas d'informations, sont probablement beaucoup plus nombreuses.
254. Voir J. Kik & S. Spoelstra, *Discriminatiemonitor Woonomgeving Hollands Midden en Haaglanden 2009*, Den Haag: Bureau Discriminatiezaken 2009, p 30-35.
255. Pamphlet électoral, <http://www.geertwilders.nl/index.php>.
256. Programme électoral PVV 2010-2015.
257. Il s'agit ici d'interventions qui ont été évoquées dans la presse écrite au cours de la période concernée. Cet aperçu n'est peut-être pas complet dans la mesure où toutes les interventions ne sont pas reprises dans la presse.
258. 'Hero Brinkman over moskee Vlaardingen', *Metro* 4 juni 2007.
259. 'Protest tegen Edese moskee afgewezen', *Nederlands Dagblad* 7 februari 2008.

260. 'Beweging ontmaskerd, "Verdachte moskeeën dicht" ', *De Telegraaf* 7 september 2008.
261. 'Vragen fractie Wilders over moskee Klarendal', *De Gelderlander* 4 oktober 2008.
262. 'vvd en pvv tegen geld voor moskee', *Het Parool* 26 juni 2009.
263. 'pvv wil intrekken bouwvergunning "monstermoskee" ', *Sleutelstad* 27 oktober 2010.
264. Le Partij voor de Vrijheid (PVV) participe aux élections des États provinciaux dans toutes les provinces, <http://www.PVVprovincialestaten.nl/>.
265. 'Laurence Stassen lijsttrekker pvv Limburg', *de Volkskrant* 10 december 2010.
266. 'pvv-lijsttrekkers Provinciale Staten bekend', *de Volkskrant* 10 januari 2011.
267. 'Ronald Beimers Drentse pvv-lijsttrekker', *Assen.nu* 6 januari 2011.
268. 'pvv strijdt ook in Zuid-Holland tegen islamisering', *rtv Rijnmond* 17 januari 2011.
269. 'Haagse raad: moskeeverbod pvv discriminatie', *de Volkskrant* 14 februari 2011.
270. 'Oppositie verwijt pvv-Limburg haat zaaien', *Trouw* 13 mei 2011.
271. 'Financiering moskee in nevelen gehuld', *Almere Vandaag* 3 juni 2011.
272. 'pvv: eu-subsidie moskeegebouw Amsterdam moet terug', *de Volkskrant* 30 juni 2011.
273. 'pvv mengt zich in discussie over Hillegomse moskee', *Haarlems Dagblad* 13 juli 2011.
274. 'Wilders: niet verantwoordelijk, links speelt "vals politiek spelletje" ', *nrc-Handelsblad*, 1 augustus 2011.
275. K. Groenendijk en T. Spijkerboer, 'Regulering van migratie en integratie à la Wilders: mag het, kan het en helpt het?', in: *Nederlands juristenblad*, 85 (2010) 36, p. 2347-2352.
276. A. Terlouw *Gelijkheid en diversiteit in de multiculturele samenleving*, Den Haag:Sdu Uitgevers 2010, p. 8-9.
277. *Ibid.*, p. 10.
278. M. Kamali, *Racial discrimination: institutional patterns and politics*.
279. A. Terlouw, *Gelijkheid en diversiteit in de multiculturele samenleving*, p. 44.
280. Pour une analyse détaillée du cadre juridique national, européen et international de la législation contre la discrimination : A. Terlouw, *Gelijkheid en diversiteit in de multiculturele samenleving*.
281. 'Mensenrechten en Gelijke behandeling', in: Commissie Gelijke Behandeling, *Jaarverslag 2010*, p. 77-80, <http://www.cgb.nl/StippWebdII/Resources/Handlers/DownloadBestand.ashx?id=480>.
282. Pour un résumé, voir les rapports *Monitor racisme & extremismisme* publiés tous les deux ans entre 1995 et 2010 par la Fondation Anne Frank/Université de Leiden, <http://www.annefrank.org/nl/Wereldwijd/Monitor-Racisme-Homepage/Onderzoeken/>.



283. Commissie Gelijke Behandeling, *Jaarverslag 2010*, p. 22.
284. A. Terlouw, *Gelijkheid en diversiteit in de multiculturele samenleving*, p. 183-186.
285. Déclaration VVD, PVV, CDA, dans l'accord de soutien VVD-PVV-CDA, Annexe I, p. 20, 30 juillet 2010.
286. <http://pvv.nl/index.php/component/content/article/36-geert-wilders/4617-speech-geert-wilders-in-berlijn-3-september-2011.html>.
287. pvv *Verkiezingsprogramma 2010-2015*, p. 13-15.
288. *Kamerstukken ii*, 2010-2011, 32 824, nr. 1 (Integratienota Integratie, binding, burgerschap).
289. Ce délai était également de cinq ans dans le passé. Le résultat de cette disposition affecte les partenaires, en particulier les femmes qui souhaitent divorcer. En raison de certaines circonstances malheureuses, en particulier dans le cas de violences domestiques (quand la femme quittait son mari, elle perdait également son statut de séjour), ce délai a été ramené à trois ans.
290. Au Danemark, une disposition semblable a entraîné des situations malheureuses où des couples mixtes se sont vus obligés de se réfugier juste au-delà de la frontière afin de pouvoir réaliser leur souhait de pouvoir travailler dans le pays d'origine de l'un d'eux.
291. Wetenschappelijke Raad voor het Regeringsbeleid, *Identificatie met Nederland*, Amsterdam: Amsterdam University Press 2007, p. 181.
292. *Ibid.*, p. 180-186.
293. *Ibid.*, p. 190.
294. *Kamerstukken ii*, 2010-2011, 32 824, nr. 1, p. 1.
295. *Ibid.*, p. 5.
296. *De Volkskrant* 16 augustus 2011.
297. On estime à 100 le nombre de femmes portant en permanence un voile recouvrant le visage aux Pays-Bas, et à 400 le nombre de femmes portant occasionnellement ce type de voile. Cette sanction touche directement ces femmes ; A. Moors, *Gezichtssluiers, draagsters en debatten*, p. 29.
298. L'étonnant complément « de nature culturelle » dans l'expression « violence domestique de nature culturelle » a été utilisé dans l'accord de soutien et l'accord du gouvernement, mais n'a pas été retenu dans le document d'orientation politique en matière d'intégration.
299. F. Bolkestein in *Nieuwsuur*, 21 mei 2011.
300. Wetenschappelijke Raad voor het Regeringsbeleid, *Identificatie met Nederland*.
301. K. Groenendijk en T. Spijkerboer, 'Regulering van migratie en integratie à la Wilders: kan het, mag het en helpt het', p. 2347-2352.
302. *Ibid.*, p. 2352.
303. forum Monitor, *Allochtonen op de Arbeidsmarkt, 3e kwartaal 2010*, Utrecht: forum 2010.
304. F. Bovenkerk, M. Gras & D. Ramsøedh, *Discrimination against migrant workers and ethnic minorities in access to employment in the Netherlands*, Geneva: International Labour Organization 1995.
305. E. Nievers & I. Andriessen (red.), *Discriminatiemonitor niet-westerse migranten op de arbeidsmarkt 2010*, Den Haag: Sociaal Cultureel Planbureau 2010.

306. I. Andriessen, E. Nievers, L. Faulk & J. Dagevos, *Liever Mark dan Mohammed: onderzoek naar arbeidsmarktdiscriminatie van niet-westerse migranten via praktijktests*, Den Haag: Sociaal Cultureel Planbureau 2010.
307. I. Boog e.a. (red.), *Monitor rassendiscriminatie 2009*.
308. Ibid., p. 92.
309. Sauf mention contraire, les données de ce paragraphe sont issues des monitorings du marché de l'emploi évoqués ci-dessus et effectués par le Bureau du plan social et culturel (SCP).
310. 'Mensenrechten en gelijke behandeling', in: Commissie Gelijke Behandeling, *Jaarverslag 2010*, p. 77-80.
311. J. Klaver e.a., *Etnische minderheden op de arbeidsmarkt*, Amsterdam: Regioplan Beleidsonderzoek 2005.
312. R. Bijl, J. Boelhouwer, E. Pommer, *De sociale staat van Nederland*, Den Haag: scp 2009, p. 125-154.
313. M. Braakman, 'Onderwijs', in: I. Boog e.a. (red.), *Monitor rassendiscriminatie 2009*, p. 75-88.
314. I. Boog e.a. (red.), *Monitor rassendiscriminatie 2009*.
315. cgb-advies 2008-03; cgb-oordeel 2008-153.
316. M. Braakman, 'Onderwijs', p. 85.
317. R. Bijl, J. Boelhouwer, E. Pommer, *De sociale staat van Nederland*, p. 138.
318. L. Herweijer, *Gemengd leren: etnische diversiteit en leerprestaties in het basis- en voortgezet onderwijs*, Den Haag: scp 2011.
319. 'Mensenrechten en gelijke behandeling', in: Commissie Gelijke Behandeling, *Jaarverslag 2010*, p.77-80; A. Terlouw, *Gelijkheid en diversiteit in de multiculturele samenleving*, p. 117.
320. G. Walz & J. Kik, 'Huisvesting en Woonomgeving', in : I. Boog et al. (red.), *Monitor rassendiscriminatie 2009*, p. 101-115. Sauf mention contraire, les données de ce chapitre sont issues du Monitoring.
321. Open Society Institute, *Muslims in Rotterdam*, Open Society Foundations, 2010, p. 75.
322. Open Society Institute, *Muslims in Europe*, Open Society Foundations, 2010, p. 151.
323. M. Coenders & I. Boog & W. Dinsbach, 'Discriminatie-ervaringen' in: I. Boog e.a. (red.), *Monitor rassendiscriminatie 2009*, p. 53-55.
324. J. Petovic, 'Inspectie grijpt in bij weigeren van allochtone leerling', *Trouw* 28 september 2011.
325. Cecilia Malmstrom, discours lors du lancement du Radicalisation Awareness Network 9 sept. 2011, <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=speech/11/568>.
326. B. Heijne, *Moeten wij van elkaar houden? Het populisme ontleed*, Amsterdam: De Bezige Bij 2011.
327. R. Riemen, *De eeuwige terugkeer van het fascisme*, Amsterdam: Atlas 2010.
328. B. Heijne, *Moeten wij van elkaar houden?*, p. 105.
329. R. Bloul, 'Anti-discrimination Laws, Islamophobia, and Ethnicization of Muslim Identities in Europe and Australia'.
330. Autrefois, les services de police utilisaient le motif de discrimination « fait d'être juif » dans la catégorie générale « discrimination fondée sur la religion ». Voir : W. de Wit & E. Sombekke, *Poldis 2010: criminaliteitsbeeld discriminatie*, p. 27.



## Abréviations

ACLU	American Civil Liberties Union
AIVD	Algemene Inlichtingen- en Veiligheidsdienst
AWGB	Algemene wet gelijke behandeling
B&W	Burgemeester en Wethouders
CCIF	Comité Contre l'Islamophobie en France
CDA	Christen Democratisch Appel
CIDI	Centrum Documentatie Informatie Israël
CERD	Committee on the Elimination of Racial Discrimination
CGB	Commissie Gelijke Behandeling
DNA	De Nieuwe Amsterdammer
ECRI	European Commission against Racism and Intolerance
EU	Europese Unie
IVBPR	Internationaal Verdrag inzake Burgerlijke en Politieke Rechten
EVRM	Europees Verdrag voor de Rechten van de Mens
ILO	International Labour Organization
IVUR	Internationaal Verdrag inzake de Uitbanning van Rassendiscriminatie
LECD	Landelijk Expertise Centrum Discriminatie
LJN	Landelijk Jurisprudentie Nummer
MDA	Meldpunt Discriminatie Amsterdam
MDI	Meldpunt Discriminatie Internet
MDTB	Met de Dieren Tegen de Beesten
NA	Nationale Alliantie
NJN	Nationale Jeugd Nederland
NNP	Nieuwe Nationale Partij
NSA	Nationaal-Socialistische Aktie
NSDAP	Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei
NVB	Nationalistische Volks Beweging
NVU	Nederlandse Volks-Unie
OM	Openbaar Ministerie
PVV	Partij voor de Vrijheid
RB	Rechtbank
SCP	Sociaal Cultureel Planbureau
SGP	Staatkundig Gereformeerde Partij
SIOE	Stop Islamisation of Europe
TK	Tweede Kamer
VN	Verenigde Naties
VVD	Volkspartij voor Vrijheid en Democratie
WRR	Wetenschappelijke Raad voor het Regeringsbeleid
WWB	Wet werk en bijstand

## À propos de l'auteur

Ineke van der Valk (Dr) est chercheuse, spécialisée dans la diversité ethnique, le racisme et l'extrémisme. Elle a étudié les sciences de l'éducation et la sociologie des rapports ethniques. Elle a effectué sa thèse de doctorat à l'intersection des sciences sociales et de l'analyse du discours, sur une étude comparative de la représentation d'enjeux ethniques dans la politique aux Pays-Bas et en France dans les années quatre-vingt-dix, avec une attention particulière pour l'extrême droite : *Difference, Deviance, Threat* (Amsterdam, 2002). Auparavant, elle a notamment travaillé au service de recherche de la Maison Anne Frank. Elle a également mené des recherches à l'Université d'Amsterdam, où elle a participé en collaboration avec l'Université de Vienne à des projets internationaux en matière de racisme. Ses publications précédentes portent sur la radicalisation, l'extrémisme, le racisme, les droits de l'homme, la citoyenneté et l'intégration civile, le discours sur les minorités, l'histoire de migrants et l'enseignement et l'éducation. Sur l'histoire des immigrés aux Pays-Bas elle a notamment écrit *Harde Werkers, de geschiedenis van migranten langs Rijn & Lek (1945-1985)* (Walburgers 2009). Elle est co-auteur des publications *In en Uit Extreemrechts* (2010) et *Extreemrechts in Amsterdam* (2011), deux ouvrages sur l'extrémisme du *Monitor Racisme & Extremisme* de la Maison Anne Frank/Université de Leiden, Editions AUP.

## A propos de EMCEMO

Les finalités de EMCEMO sont les suivantes :

- Stimuler l'échange, la solidarité et la coopération entre les ONG de développement du Nord, du Sud et celles des immigrés dans l'espace euro méditerranéen ;
- Initier et mettre en œuvre des projets de développement décentralisés entre les partenaires associatifs ;

Soutenir les organisations de la société civile et créer des cadres de coopération démocratiques et fonctionnels qui œuvrent pour un développement juste et durable.

Ces finalités découlent d'un certains nombres d'objectifs, qu'EMCEMO s'est fixé et qui sont les suivants:

- Stimuler le rôle et les actions des migrants et les organisations des migrants dans le processus de leur développement au sein des pays européens et promouvoir le rôle qui est le leur dans le soutien qu'ils apportent à la société civile dans les pays d'origine;
- Chercher et développer des protocoles de coopération entre les ONG européennes, les ONG du sud et celles des migrants pour un travail en commun qui soit de nature équitable, constructif et efficace;
- Construire et renforcer des outils pour la vie associative et intervenir pour des moyens financiers et organisationnels qui soient à la hauteur d'un partenariat constructif avec les pouvoirs publics, la commission européenne et les institutions euro-méditerranéennes ;
- Encourager l'initiative individuelle et stimuler l'implication des immigrés dans des projets de développement a titre individuel ou collectif ;
- Fournir aux associations le soutien logistique et les informations nécessaires pour le développement et la mise en exécution des projets ;
- Faciliter les contacts et l'échange et encourager le lobbying notamment par le dialogue avec les institutions locales, nationales, européennes et euro-méditerranéennes, mais aussi avec les organismes non gouvernementaux afin que le point de vue des ONG du réseau soit compris et pris en compte.

Le projet global d'EMCEMO repose sur trois grands axes de travail qui constituent l'ossature de base dans laquelle le centre inscrit ces activités et développe ces projets :

I L'axe de la coopération euro méditerranéenne, dont l'objectif premier est la construction d'un réseau euro méditerranéen migration et développement qui servira de cadre concret de travail et de mobilisation de la société civile sur les deux rives de la Méditerranée.

II L'axe Migration, citoyenneté, participation et développement, qui est un cadre pour s'engager, s'impliquer et prendre part à la vie publique et développer des projets pour une citoyenneté active.

III L'axe Migration, Partenariat et développement qui est un cadre pour développer des projets de développement concrets aux bénéfices directs de la communauté migrante en Europe et des populations locales au sud de la Méditerranée.

(text de la couverture )

**Depuis le 11 septembre 2001** – et surtout depuis le meurtre de Theo van Gogh –, tous les regards se sont tournés vers les musulmans et l’islam. Les propos sur Internet, les déclarations du PVV et les actes de violence contre les mosquées sont autant de marques d’islamophobie. La politique antidiscriminatoire des Pays-Bas est remise en cause maintenant que cette idéologie a pénétré l’arène du pouvoir politique. Comment se forment les représentations négatives concernant les musulmans ? Où se concentrent les actes de violence ? Les Pays-Bas sont-ils la ligne de front d’un choc des civilisations, comme le prétendent certains observateurs internationaux ? Ou s’agit-il d’un mécanisme d’exclusion ? Selon l’auteur, il faut prendre en compte le racisme, l’idéologie et la langue pour bien analyser et comprendre les revirements du climat politique. Ses recherches pour *Islamophobie et discrimination* ont été basées sur des données tirées de la littérature, sur l’analyse de documents et sur la collecte de données relatives à diverses formes de manifestation d’islamophobie.

Après un parcours pluridisciplinaire en sciences sociales et analyse du discours, Ineke van der Valk s’est spécialisée dans la recherche sur la diversité ethnique, le racisme et l’extrémisme.

*Ce livre aborde une question très importante pour les Pays-Bas, mais encore remarquablement peu étudiée et décrite. Il offre une vue d’ensemble aussi sérieuse qu’accessible de la théorisation de l’islamophobie et un panorama à la fois exhaustif et actualisé de la situation actuelle aux Pays-Bas.*

— Frank Bovenkerk, FORUM Frank J. Buijs professeur d’Études de la radicalisation, IMES/Université d’Amsterdam.

Cette publication a été rendue possible grâce à, notamment, une demande du Centre Euro-méditerranéen de Migration et Développement (EMCEMO).